DIJON métropole

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2022

ÉDITO

François REBSAMEN
Président de Dijon métropole
Maire de Dijon
Ancien minsitre

Chaque année, le bilan d'activité de la métropole de Dijon donne à voir le sens et la cohérence des politiques engagées en faveur des habitants des 23 communes du territoire.

Grâce à la mobilisation de toutes et de tous, de nouvelles étapes importantes ont été franchies, non seulement sur le chemin de la transition écologique et sociale, mais aussi sur celui de la participation citoyenne avec l'installation au printemps 2022 du Conseil de développement. 150 métropolitains se sont portés volontaires ou ont été sollicités pour rejoindre cette assemblée consultative dont le rôle est d'enrichir les réflexions et les décisions politiques.

2022, c'est aussi une nouvelle agence d'attractivité pour l'implantation et le développement des entreprises. Dijon Bourgogne Invest facilite l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire et le développement de sociétés déjà installées.

La collectivité agit sans relâche aux côtés des plus fragiles pour les aider à faire face aux difficultés de la vie. Après l'ouverture en 2021 des Points d'accès aux droits, des permanences sont proposées dans différents quartiers et communes.

Notre engagement pour la transition écologique est aujourd'hui profondément ancré dans notre action politique. Depuis quelques mois, les élèves du groupe scolaire Buffon profitent d'une école à énergie positive – la première en France, dans le cadre du grand projet européen Response d'autoconsommation énergétique. Avec Prodij et sa nouvelle légumerie, Dijon métropole agit pour une alimentation de qualité et en faveur des producteurs locaux. Particulièrement ambitieuse, cette stratégie de transition alimentaire rayonne au-delà de notre territoire. Les nouvelles pistes cyclables reliant Sennecey-lès-Dijon, Quetigny et Chevigny-Saint-Sauveur contribuent à tenir notre objectif : porter de 3% à 12% la part du vélo dans les trajets des métropolitains. La mise en service de la première station hydrogène est prévue à l'automne 2023. Elle alimentera en énergie verte les bus et bennes à ordures ménagères.

Notre métropole dynamique et douce à vivre attire chaque année de plus en plus de jeunes. Avec 40 000 étudiants et une vingtaine d'établissements d'enseignement supérieur, Dijon métropole s'impose comme une grande métropole universitaire. La collectivité facilite l'installation de ces jeunes et les aide à s'épanouir dans leur nouvel environnement avec des tarifs préférentiels pour les transports, la culture et un solide tissu économique pour leurs stages et leurs emplois.

Tous ces projets n'ont qu'un seul objectif : construire l'avenir des 262 376 habitants du territoire. En tenant compte des spécificités de chaque quartier et de chaque commune, nous défendons la vision d'une métropole attractive, écologique et solidaire pour tous.

SOMMAIRE

La métropole aujourd'hui 06
Dates marquantes 2022 12
Repères 14
Attractivité et rayonnement 16
Urbanisme et environnement 37
Cohésion sociale 56
Espace public et cadre de vie 68
Services aux communes et ressources 80

© François Weckerle/Ville de Dijon

LA MÉTROPOLE AUJOURD´HUI

23 COMMUNES

AHUY (21121)
Dominique GRIMPRET, maire
1 491 habitants

BRESSEY-SUR-TILLE (21560)
Lionel SANCHEZ, maire
1 139 habitants

BRETENIÈRE (21110)
Nicolas SCHOUTITH, maire
941 habitants

CHENÔVE (21300)
Thierry FALCONNET, maire
14 216 habitants

CHEVIGNY-SAINT-SAUVEUR (21800)
Guillaume RUET, maire
11 333 habitants

CORCELLES-LES-MONTS (21160)
Gérard HERRMANN, maire
635 habitants

DAIX (21121)
Dominique BEGIN-CLAUDET, maire
1 573 habitants

DIJON (21000)
François REBSAMEN, maire
161 380 habitants

FÉNAY (21600)
Laurent GOBET, maire
1 701 habitants

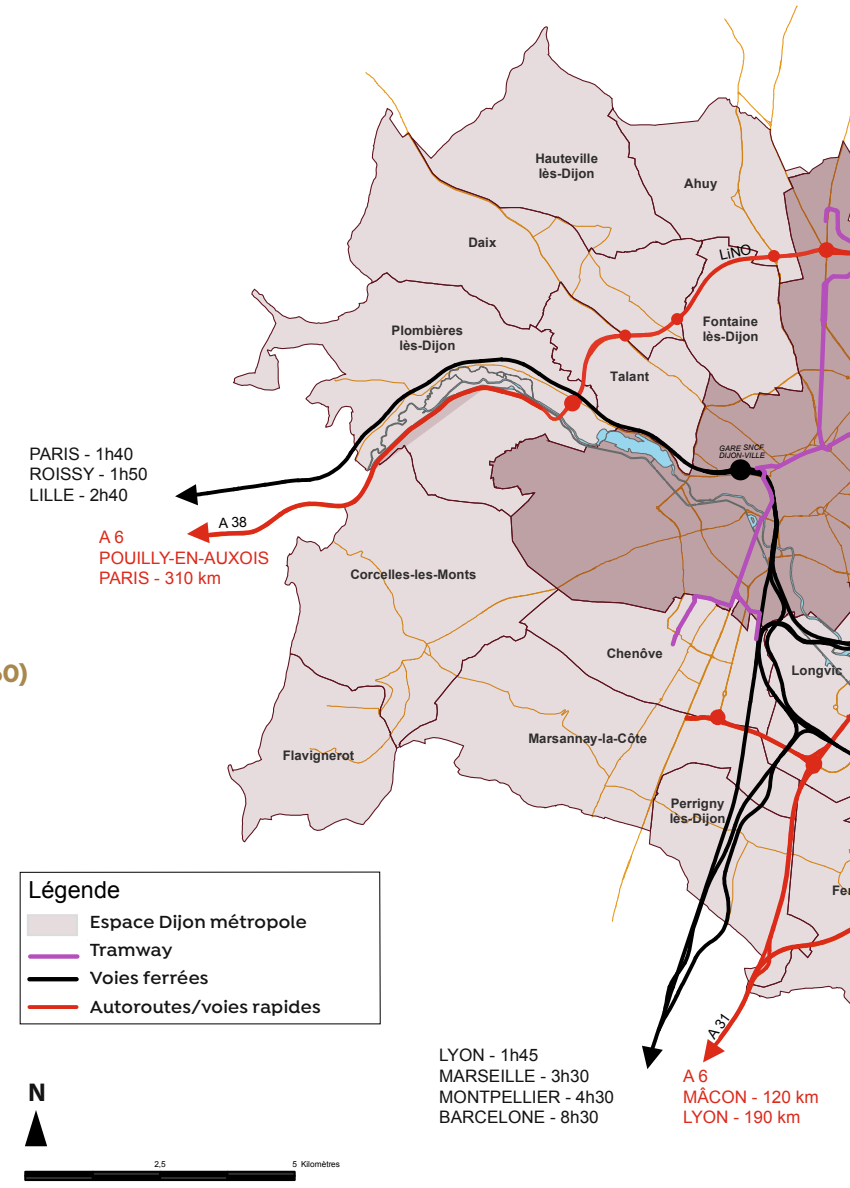

86 élus siégent au conseil métropolitain

260 376 habitants

23 170 hectares

11,5 habitants à l'hectare

135 811 emplois total (salarié et non salarié)

48,59 % de la population de Côte-d'Or

9 % de la population de Bourgogne-Franche-Comté

1 063 habitants/km²

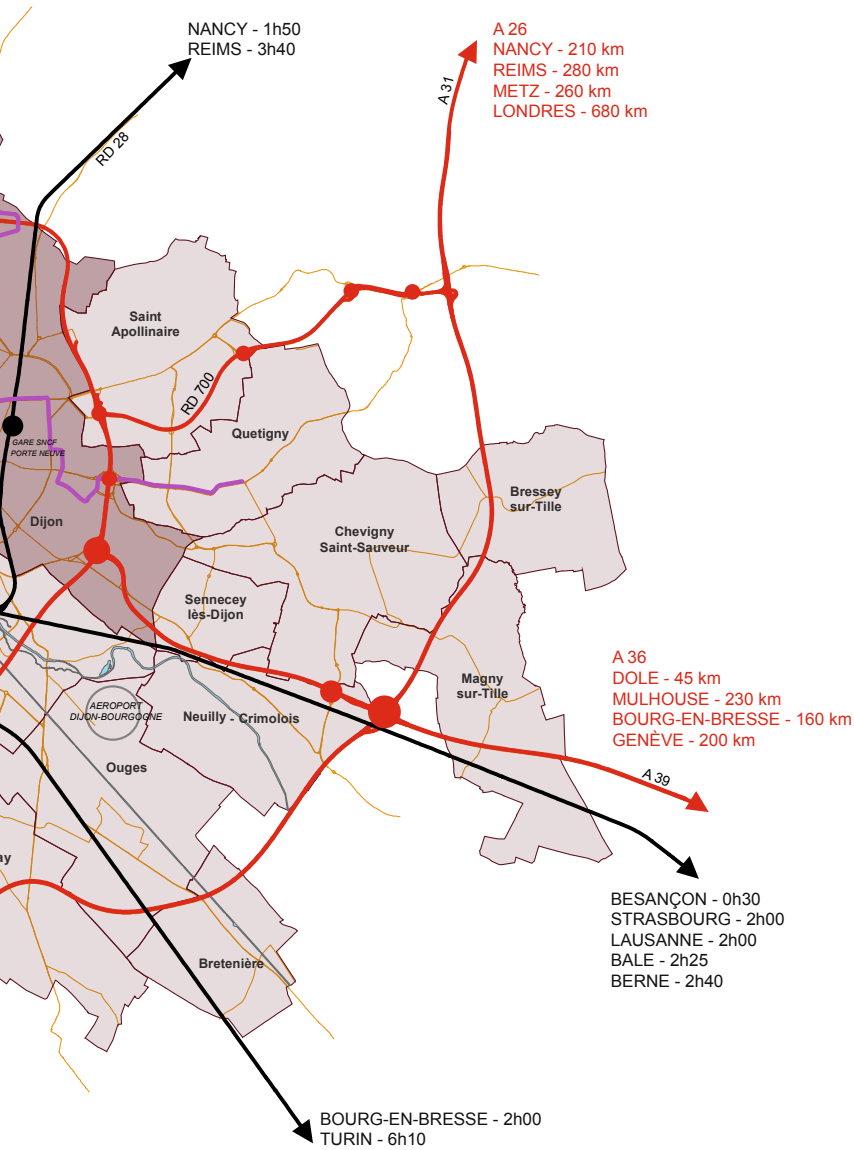

FLAVIGNEROT (21160)
Jean DUBUET, maire
213 habitants

FONTAINE-LÈS-DIJON (21121)
Patrick CHAPUIS, maire
9 004 habitants

HAUTEVILLE-LÈS-DIJON (21121)
Jacques CARRELET DE LOISY, maire
1 243 habitants

LONGVIC (21600)
José ALMEIDA, maire
8 672 habitants

MAGNY-SUR-TILLE (21110)
Nicolas BOURNY, maire
920 habitants

MARSANNAY-LA-CÔTE (21160)
Jean-Michel VERPILLOT, maire
5 387 habitants

NEUILLY-CRIMOLOIS (21800)
Didier RELOT, maire
3 070 habitants

OUGES (21600)
Jean-Claude GIRARD, maire
1 615 habitants

PERRIGNY-LÈS-DIJON (21160)
Patrick BAUDEMENT, maire
2 171 habitants

PLOMBIÈRES-LÈS-DIJON (21370)
Monique BAYARD, maire
2 593 habitants

QUETIGNY (21800)
Rémi DETANG, maire
9 480 habitants

SAINT-APOLLINAIRE (21850)
Jean-François DODET, maire
7 647 habitants

SENNECEY-LÈS-DIJON (21800)
Philippe BELLEVILLE, maire
2 018 habitants

TALANT (21240)
Fabian RUINET, maire
11 939 habitants

*Population totale au 1er janvier 2022 (sources : Insee)

LES COMPÉTENCES DE DIJON MÉTROPOLE

La métropole exerce de nombreuses compétences qui concourent au développement économique et social de son territoire, à son rayonnement et à son attractivité à l'instar de la transition écologique (dans les domaines d'énergie ou encore du logement).

DÉVELOPPEMENT, AMÉNAGEMENT ÉCONOMIQUE, GESTION DES ÉQUIPEMENTS SOCIOÉDUCATIFS ET CULTURELS DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

- Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire
- Actions de développement économique
- Construction ou aménagement, entretien, gestion et animation d'équipement, de réseaux d'équipement ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs, sportifs lorsqu'ils sont d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme dont la création et gestion de l'offre de tourisme
- Programme de soutien et d'aides aux établissements d'enseignement supérieur et de recherche

AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE MÉTROPOLITAIN

- Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur, plan local d'urbanisme et documents d'urbanisme équivalents, définition, création et réalisation d'opérations d'aménagement d'intérêt métropolitain, actions de valorisation du patrimoine naturel et paysager
- Constitution de réserves foncières
- Organisation de la mobilité
- Création, aménagement et entretien de voirie.
- Signalisation, parcs et aires de stationnement, plan de déplacements urbains
- Participation à la gouvernance et à l'aménagement des gares situées sur le territoire métropolitain
- Préparation d'exploitation, acquisition et mise à disposition d'infrastructures et de réseaux de télécommunications
- Gestion de la voirie sur le territoire métropolitain

POLITIQUE LOCALE DE L'HABITAT

- Programme local de l'habitat
- Politique du logement, aides financières au logement social, actions en faveur du logement social et pour le logement des personnes défavorisées
- Opérations programmées d'amélioration de l'habitat, actions de réhabilitation et résorption de l'habitat insalubre
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

GESTION DES SERVICES D'INTÉRÊT COLLECTIF

- Eau et assainissement
- Création, extension et transfert des sites funéraires
- Abattoirs, marchés et marchés d'intérêt national
- Services d'incendie et de secours

PROTECTION ET MISE EN VALEUR DE L'ENVIRONNEMENT ET POLITIQUE DU CADRE DE VIE

- Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Lutte contre la pollution de l'air
- Lutte contre les nuisances sonores
- Soutien aux actions de maîtrise de la consommation en énergie
- Contribution à la transition énergétique
- Création, aménagement, entretien et gestion des réseaux de chaleur et de froid urbains
- Concessions de la distribution publique d'électricité et de gaz
- Création et entretien des infrastructures de charge de véhicules électriques

©Jonas Jacquel/Ville de Dijon

COHÉSION SOCIALE

- Service social métropolitain
- Politique de la ville
- Attribution des aides au titre du fonds de solidarité pour le logement (FSL)
- Attribution des aides au titre du fonds d'aide aux jeunes (FAJ)
- Prévention spécialisée auprès des jeunes et des familles en difficulté
- Prévention de la perte d'autonomie
- Programme d'insertion

AUTRES COMPÉTENCES

- Création et gestion d'un service public de fourrière de véhicules
- Exécution de prestations de service dans le cadre de ses compétences pour le compte de collectivités, d'établissements publics de coopération intercommunale ou de syndicats mixtes
- Octrois de subventions d'équipements ou de fonctionnement aux établissements à caractère scientifique, culturel et professionnel
- Création et gestion de fourrière pour chiens dangereux
- Offre de prestations accessoires aux producteurs et aux détenteurs de déchets d'activités de soins
- Acquisition à titre onéreux ou à titre gratuit de tout bien permettant la réalisation de la "ceinture verte"
- Constitution en centrale d'achats

LA GOUVERNANCE

Le conseil métropolitain est l'organe délibérant de Dijon métropole, il règle par ses délibérations les affaires intercommunales et délègue une partie de ses attributions au bureau métropolitain et au président.

LE PRÉSIDENT ET L'EXÉCUTIF

Le président de Dijon métropole est François Rebsamen. Il représente Dijon métropole et s'assure de la bonne exécution et application des décisions du conseil et du bureau métropolitain. L'exécutif métropolitain est composé de 20 vice-présidents et 12 conseillers délégués.

LES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le conseil métropolitain comprend 5 commissions thématiques. Leur rôle est consultatif. Les membres étudient les rapports qui seront mis en délibération au bureau ou au conseil métropolitain. Le règlement intérieur de Dijon métropole fixe les modalités de composition des commissions.

- Commission "Administration générale et finances"
- Commission "Déplacements, mobilité et espace public"
- Commission "Développement économique, attractivité et solidarités"
- Commission "Écologie urbaine et services d'intérêt collectif"
- Commission "Politique de la ville, habitat et urbanisme"

En complément de ces 5 commissions thématiques est instituée une commission Voirie. Elle a pour objectif de traiter les questions relatives à la voirie et ses dépendances, à la circulation et à la mobilité.

LA CONFÉRENCE MÉTROPOLITAINE

La conférence des maires de Dijon métropole, dénommée Conférence métropolitaine est une instance de coordination entre la métropole et les communes membres, au sein de laquelle il peut être débattu de tous sujets d'intérêt métropolitain ou relatifs à l'harmonisation de l'action de ces collectivités. Le 1er Vice-Président de Dijon métropole est membre de droit de la Conférence métropolitaine.

LES ÉLUS DE LA MÉTROPOLE

Le président

François REBSAMEN

Les vice-présidents

Pierre PRIBETICH
1er vice-président
Dijon
Actes administratifs, éco-habitat, urbanisme, PLUI-HD, relations contractuelles avec la Région, fonds européens

Thierry FALCONNET
2ème vice-président
Chenôve
Renouvellement urbain, mobilités, transports

Nathalie KOENDERS
3ème vice-présidente
Dijon
Déplacements doux, plan vélo, Capitale verte européenne, relations avec le Département

Rémi DÉTANG
4ème vice-président
Quetigny
Réseau routier métropolitain, voirie, personnel, affaires foncières, EPFL

Sladana ZIVKOVIC
5ème vice-présidente
Dijon
Tourisme, relations internationales, export

Jean-François DODET
6ème vice-président
Saint-Apollinaire
Biodiversité, qualité de l'air, plan bruit

Françoise TENENBAUM
7ème vice-présidente
Dijon
Solidarité, politiques sociales, santé

Jean-Patrick MASSON
8ème vice-président
Dijon
Transition écologique, déchets, énergies renouvelables (hydrogène et photovoltaïque), réseaux, concessionnaires et régies, programme H2020

François DESEILLE
9ème vice-président
Dijon
Patrimoine bâti et complexe funéraire

Dominique GRIMPRET
10ème vice-président
Ahuy
Relations intra-métropolitaines

Danielle JUBAN
11ème vice-présidente
Dijon
Développement économique, attractivité, foires et salons

Jean-Claude GIRARD
12ème vice-président
Ouges
Finances

Claire TOMASELLI
13ème vice-présidente
Dijon
Equipements sportifs, relations avec les clubs professionnels

Philippe LEMANCEAU
14ème vice-président
Dijon
Transition alimentaire, plan alimentaire territorial, projet TIGA, restauration collective

Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
15ème vice-présidente
Dijon
PME, start-up, recherche, transferts de technologies

Christine MARTIN
16ème vice-présidente
Dijon
Culture et coordination des politiques culturelles

Antoine HOAREAU
17ème vice-président
Dijon
Eau et assainissement, prospective territoriale

Nicolas BOURNY
18ème vice-président
Magny-sur-Tille
Alliance des territoire

Céline TONOT
19ème vice-présidente
Longvic
Commande publique, commission d'appel d'offres

Nadjoua BELHADEF
20ème vice-présidente
Dijon
Prévention de la délinquance

Les conseillers délégués

Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
Logement, politique de la ville
Dijon

Océane CHARRET-GODARD
Emploi, insertion, économie sociale et solidaire
Dijon

Hamid EL HASSOUNI
Information et participation citoyenne, vie étudiante
Dijon

Laurent GOBET
Services de proximité aux usagers et à la mutualisation
Fénay

Denis HAMEAU
Smart city, OnDijon, enseignement supérieur, université
Dijon

Karine HUON-SAVINA
Équipements sports et relations avec les clubs professionnels
Dijon

Dominique MARTIN-GENDRE
Aménagements de voirie, gestion de proximité de l'espace public et des transports
Dijon

Ludmila MONTEIRO
Réseaux de chaleur en l'absence de Jean-Partick MASSON, vice-président, Dijon

Brigitte POPARD
Handicap, accessibilité
Chenôve

Guillaume RUET
Gens du voyage
Chevigny-Saint-Sauveur

Nicolas SCHOUTITH
Tourisme sportif et tourisme fluvial
Bretenière

Jean-Michel VERPILLOT
Renaissance du vignoble et à l'agriculture péri-urbaine
Marsannay-la-Côte

Les conseillers métropolitains

Patrick AUDARD
Chenôve

Christophe AVENA
Dijon

Kildine BATAILLE
Dijon

Patrick BAUDEMENT
Perrigny-lès-Dijon

Monique BAYARD
Plombières-lès-Dijon

Dominique BÉGIN-CLAUDET
Daix

Philippe BELLEVILLE
Sennecey-lès-Dijon

Christophe BERTHIER
Dijon

Emmanuel BICHOT
Dijon

Laurent BOURGUIGNAT
Dijon

Noëlle CAMBILLARD
Talant

Jacques CARRELET DE LOISY
Hauteville-lès-Dijon

Patrick CHAPUIS
Fontaine-lès-Dijon

Patrice CHATEAU
Dijon

Stéphane CHEVALIER
Dijon

Jean-François COURGEY
Dijon

Bruno DAVID
Dijon

Jean DUBUET
Flavignerot

Gaston FOUCHÈRES
Fontaine-lès-Dijon

Cyril GAUCHER
Talant

Laurence GERBET
Dijon

Jean-Marc GONÇALVES
Longvic

Frédéric GOULIER
Saint-Apollinaire

Catherine GOZZI
Quetigny

Stéphanie GRAYOT-DIRX
Talant

Adrien GUENÉ
Talant

David HAEGY
Dijon

Gérard HERRMANN
Corcelles-les Monts

Caroline JACQUEMARD
Dijon

Léo LACHAMBRE
Chenôve

Samuel LONCHAMPT
Chevigny-Saint-Sauveur

Marien LOVICHI
Dijon

Georges MEZUI
Dijon

Stéphanie MODDE
Dijon

Jean-Philippe MOREL
Dijon

Olivier MULLER
Dijon

Massar N'DIAYE
Dijon

Catherine PAGEAUX
Marsannay-la-Côte

Isabelle PASTEUR
Quetigny

Anne PERRIN-LOUVRIER
Fontaine-lès-Dijon

Bénédicte PERSON-PICARD
Chevigny-Saint-Sauveur

L ydie PFANDER-MENY
Dijon

Céline RABUT
Saint-Apollinaire

Didier RELOT
Neuilly-Crimolois

Céline RENAUD
Dijon

Jean-Marc RÉTY
Longvic

Lionel SANCHEZ
Bressey-sur-Tille

Philippe SCHIMTT
Quetigny

Stéphanie VACHEROT
Dijon

Catherine VICTOR
Chevigny-Saint-Sauveur

Claire VUILLEMIN
Dijon

Hana WALIDI-ALAOUI
Chenôve

Stéphane WOYNAROSKI
Talant

2022 : LES DATES MARQUANTES

4 FÉVRIER

RELANCE DE LA CONSTRUCTION DURABLE

Dijon métropole et neuf de ses communes ont signé avec l'État le premier contrat de relance de la construction durable en France. 15 000 nouveaux logements seront produits d'ici à la fin 2030. Des formes urbaines variées et un échelonnement des constructions déclinées par typologie : logement libre, accession abordable ou logement à loyer modéré. Objectif : offrir à tous la possibilité de se loger dignement, tout en préservant les espaces verts et en sanctuarisant les terres agricoles. 9 000 demandes de logement restent actuellement en attente.

© François Weckerle/Ville de Dijon

24 FÉVRIER

MOBILISATION POUR L'UKRAINE

De Longvic à Daix en passant par Flavignerot ou Magny-sur-Tille, les communes, les citoyens et les organisations humanitaires de la métropole s'organisent pour aider la population ukrainienne. Des vêtements, du lait maternisé, des jeux... Depuis le début de l'invasion de l'Ukraine, le soutien de Dijon métropole est entier. Des dons pris en charge par les équipes locales de la Protection civile sont acheminés jusqu' aux populations qui en ont besoin.

10 MARS

SÉCURISATION DE L'APPROVISIONNEMENT EN EAU

Les 820 habitants de Flavignerot et de Corcelles-les-Monts dépendaient exclusivement de la source locale dite du Crucifix pour leur alimentation en eau potable. Une situation potentiellement problématique en cas de sécheresse ou de pollution. Aussi, afin de sécuriser l'approvisionnement des deux communes, Dijon métropole, qui assure via la Société d'économie mixte Odivea la compétence eau et assainissement du territoire, a financé leur intégration au réseau d'eau métropolitain, pour un montant total de travaux de 360 000 euros.

12 MARS

LES MOBILITÉS DOUCES PRENNENT DE L'AMPLEUR

Dans la métropole, ont été inaugurées de nouvelles pistes cyclables métropolitaines reliant Sennecey-lès-Dijon, Quetigny et Chevigny-Saint-Sauveur. Dijon métropole a engagé une politique volontariste pour faciliter la pratique du vélo en ville et poursuit l'aménagement d'un réseau cyclable intercommunal continu et sécurisé. Objectif : rendre la métropole « intégralement cyclable » à l'horizon 2030 et atteindre 12 % de la part modale du vélo dans les mobilités du quotidien.

15 MARS

UN CÉSAR POUR NOTRE HYDROGÈNE

L'engagement de Dijon métropole pour le développement de l'écologie urbaine et des mobilités douces au travers du projet hydrogène a été récompensé. Les élus du groupe d'étude sur l'hydrogène, présidé par le député Michel Delpon et Philippe Boucly, président de France hydrogène, ont remis le prix de la transition Territoriale à Dijon métropole pour le projet hydrogène de Dijon métropole Smart Energhy.

29 JUIN

LA SANTÉ, C'EST SACRÉ

Créé par Dijon métropole et ses partenaires, le technopôle Santenov positionne le territoire comme un pôle d'excellence d'envergure internationale dans l'innovation de la santé. Le technopôle a pour objectif de soutenir et de valoriser la recherche et l'innovation en santé mais également de créer une passerelle entre la recherche, la formation et le monde de l'entreprise. La santé dans la métropole dijonnaise représente 4 000 emplois, 100 entreprises et 1,2 milliard d'€ de chiffre d'affaires.

6 MAI

LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE ET DU VIN OUVRE SES PORTES

Depuis son week-end inaugural du 6 mai 2022, la Cité a accueilli 850 000 visiteurs. Ce nouvel écrin a pour mission de « raconter et faire vivre » le repas français tel qu'inscrit au patrimoine de l'Humanité.

© François Weckerle/Ville de Dijon

12 MAI

DIJON BOURGOGNE INVEST

Dijon métropole se dote d'une nouvelle agence de développement économique, composée de chefs d'entreprises et d'élus de la métropole. Dijon Bourgogne Invest facilite l'accueil de nouvelles entreprises sur le territoire et accompagne le développement des sociétés déjà implantée. À la demande de François Rebsamen, Jean-Philippe Girard, ancien dirigeant de la société Eurogerm est désormais à la tête de cette nouvelle agence.

11 JUIN

INSTALLATION DU CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Associer plus étroitement les habitants au processus de décisions, c'est l'objectif du conseil de développement crée par Dijon métropole. Une instance de démocratie participative composée de bénévoles impliqués dans la vie locale et issus des milieux économiques, sociaux, culturel, éducatifs, scientifiques et associatifs des 23 communes ou encore des habitants volontaires tirés au sort. 150 citoyens engagés pour une durée de 2 ans se sont réunis pour la première assemblée plénière le 11 juin au siège de Dijon métropole.

5 JUILLET

NOUVEAU BASSIN D'ORAGE

La première pierre de l'extension du bassin d'orage à l'entrée de la station d'épuration eauvitale de Dijon est posée. Ce nouveau bassin de 15 000 m3 réduira les déversements d'eau usée dans le milieu naturel lors d'épisodes pluviométriques exceptionnels. Ce chantier de 8 M€ est réalisé par Odivea dans le cadre de son contrat avec Dijon métropole, et financé à 40% par l'agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse.

26 SEPTEMBRE

L'UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE A 300 ANS

L'Université de Bourgogne fondée en 1722 célèbre son anniversaire. Elle est le fleuron de l'enseignement supérieur dijonnais et figure parmi les meilleurs campus du monde. Au classement de Shanghai depuis 5 ans, elle est placée entre la 500 et 600ème place sur quelque 17 000 universités évaluées. Le nombre d'étudiants inscrits est passé de 27000 en 2008 à 35 000 en 2021.

21 OCTOBRE

BIENTÔT UNE APPELLATION POUR LE VIGNOBLE DIJONNAIS

Après l'installation de l'Organisation internationale du vin à Dijon, une nouvelle étape est franchie dans la reconquête du vignoble métropolitain.La collectivité souhaite redonner vie à ce terroir d'exception. Un dossier a été déposé par l'association des viticulteurs auprès de l'Institut national de l'origine et de la qualité (Inao) pour obtenir, au sein de l'appellation d'origine contrôlée (AOC) Bourgogne, une dénomination géographique complémentaire « Dijon-Bourgogne ».

27 OCTOBRE

AIRE DE COVOITURAGE

Simplifier les déplacements des habitants et encourager des modes de transport plus respectueux de l'environnement est un enjeu majeur pour la métropole. A Fénay, une aire de covoiturage de 49 places est inaugurée à proximité immédiate de la sortie d'autoroute A311. Cet espace est sécurisé et répond à une forte demande des usagers à destination de Lyon ou de Dijon. Ce nouvel aménagement complète ainsi l'offre existante entre parkings-relais, et parcs de stationnement gratuits en périphérie de Dijon.

12 DÉCEMBRE

ENERGIE POSITIVE À FONTAINE D'OUCHE

L'école Buffon, en travaux depuis 2021, devient la première école à énergie positive de France. Plus de 600 panneaux photovoltaïques installés sur son toit répondent aux besoins énergétiques de l'établissement et permettent d'alimenter d'autres bâtiments du quartier, comme la piscine, la bibliothèque et le théâtre.

©François Weckerle/Ville de Dijon

LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le résultat au 31 décembre 2022 s'élève à 85,24 M€ (en opérations réelles avec retraitements des flux réciproques entre budgets) : **461,22 M€ pour les recettes et 375,98 M€ pour les dépenses.**

RECETTES EN MILLIONS D'EUROS

Recettes réelles du budget principal et des budgets annexes consolidés, hors flux croisés entre budgets.

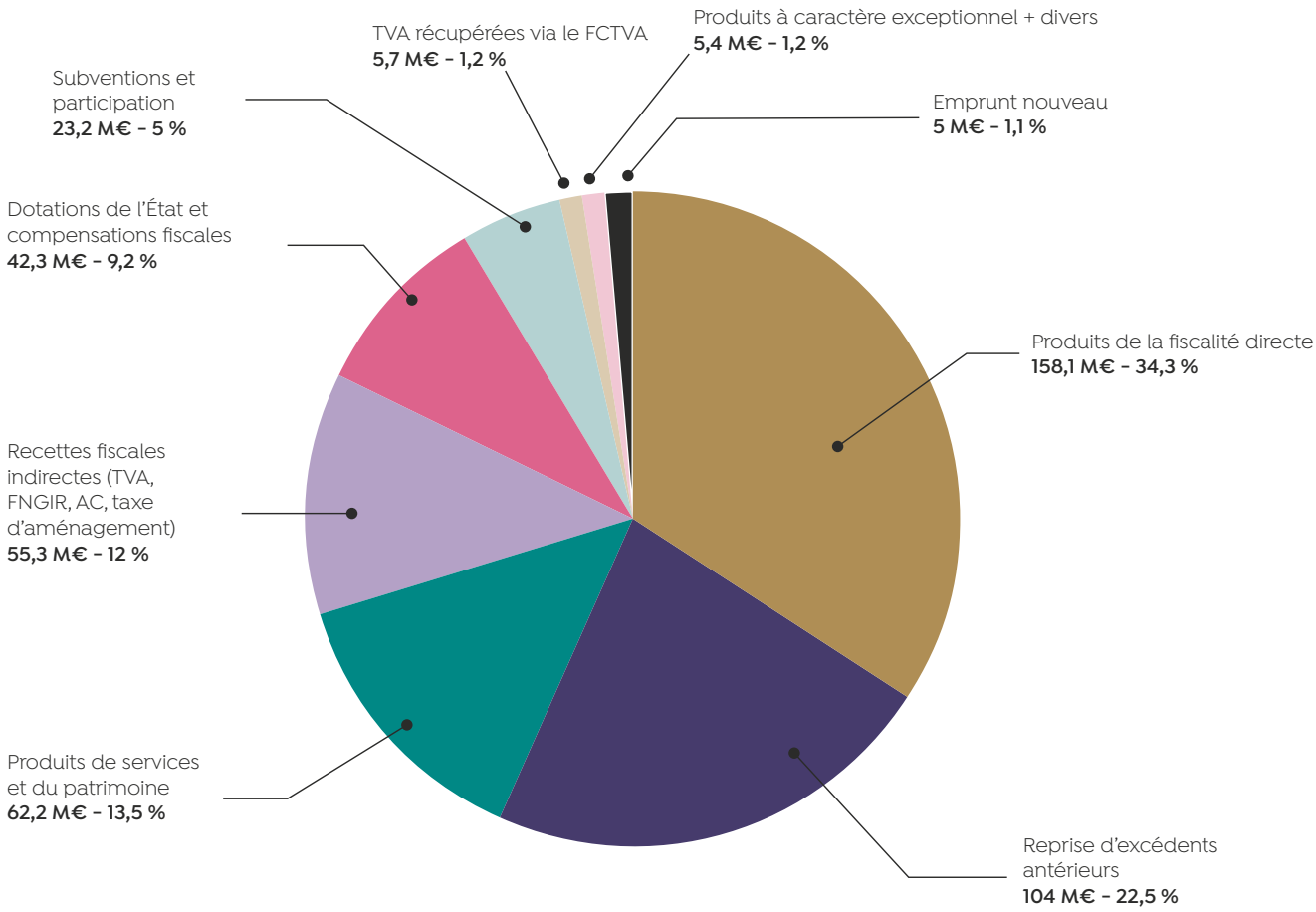

461,2 M€

DE RECETTES RÉALISÉES EN 2022

328 M€ de recettes de fonctionnement
(hors reprise des résultats des exercices antérieurs), dont 208,9 M€ de produits de la fiscalité, 62,2 M€ de produits des services et du patrimoine, et 42,3 M€ de dotations de l'Etat et compensations fiscales.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 : DÉPENSES EN MILLIONS D'EUROS

Dépenses réelles du budget principal et des budgets annexes consolidés, hors flux croisés entre budgets.

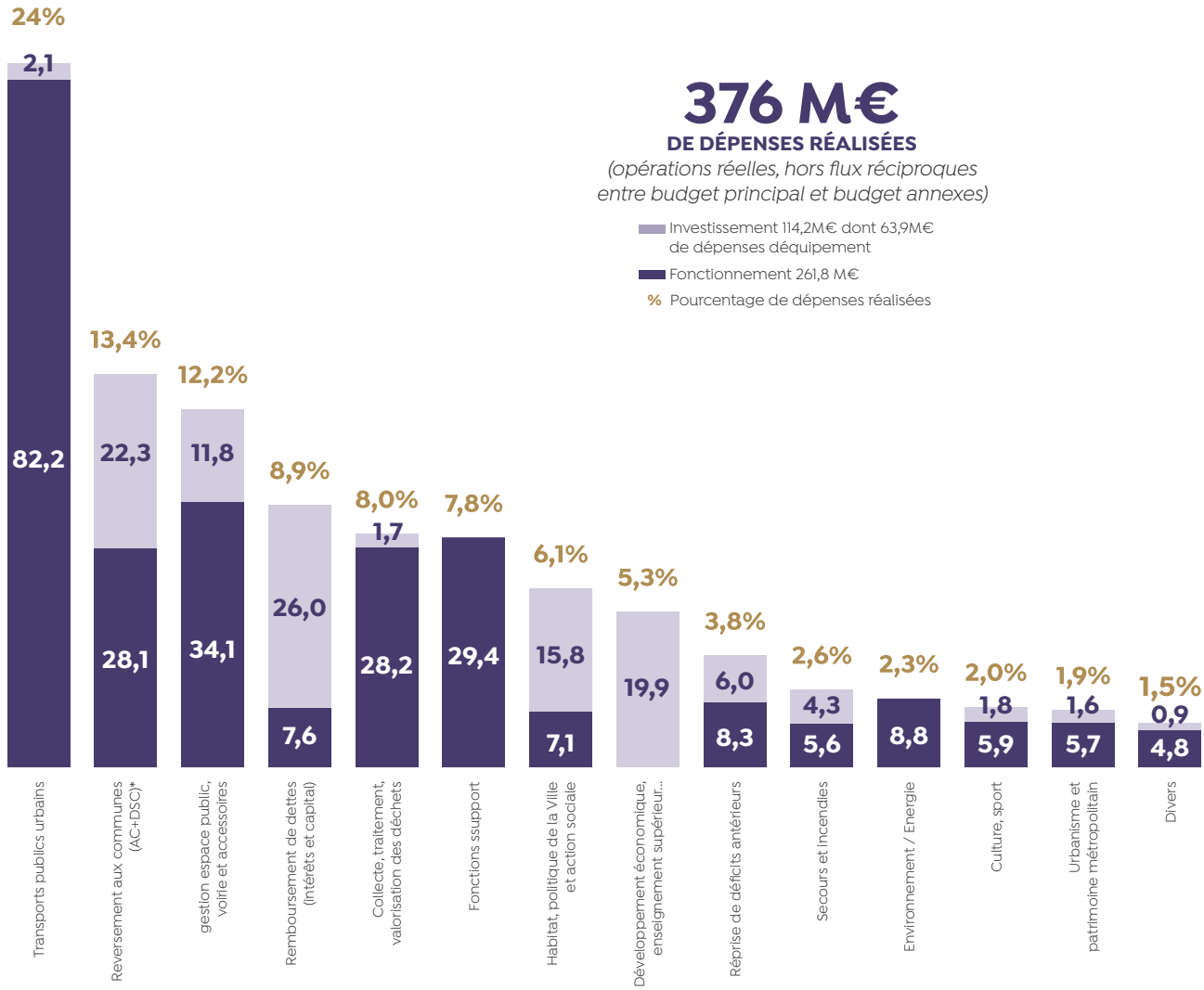

*AC = Attributions de compensation / DSC = Dotations de solidarité communautaire

261,8 M€ DE DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les principales dépenses de fonctionnement de l'exercice en terme de volume financier (outre les reversements opérés au profit des communes membres), se sont réparties comme suit :

- 88,2 M€ pour le fonctionnement du réseau des transports publics urbains (dépenses imputées au budget annexe dédié) ;
- 34,1 M€ de frais de fonctionnement du secteur « collecte, traitement, et valorisation énergétique des déchets » ;
- 28,1 M€ de dépenses en matière de gestion de l'espace public, d'entretien de la voirie et de ses différents accessoires (mise en œuvre du projet ON Dijon de gestion connectée de l'espace public, entretien de la voirie et propreté urbaine, signalisation, gestion des parkings en ouvrage, plan neige, etc.) ;

A noter que les dépenses de personnel (ventilées dans les différentes rubriques du graphique ci-contre), se sont élevées à 49,4 M€ en 2022, représentant 18,9 % du total des dépenses de fonctionnement.

114,2 M€ DE DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

(incluant la reprise des résultats antérieurs pour 19,9 M€), et principalement:

- **63,9 M€ de dépenses d'équipement** *(hors prêts/avances octroyés, et prises de particpation au capital de sociétés), dont 22,3 M€ pour la voirie et ses différents accessoires (dont mise en oeuvre du projet On Dijon de gestion connectée de l'espace public, propreté urbaine, eau et assainissement), 15,8 M€ pour l'habitat et la politique de la ville, 6 M€ pour le développement économique et l'enseignement supérieur, 11,8 M€ pour le secteur « collecte, traitement, et valorisation énergétique des déchets », 2,1 M€ pour les transports publics urbains, 1,6 M€ pour les équipements sportifs et culturels.*
- **26 M€ affectés au remboursement de la dette**. *La gestion rigoureuse des dépenses intercommunales a permis une poursuite du désendettement engagé depuis 2014, avec un encours de dette qui atteint 275,6 M€ au 31 décembre 2022, contre 296,6 M€ au 31 décembre 2021 et 416,6 M€ à fin 2013, soit un désendettement de -141 M€ en neuf ans.*

ATTRACTIVITÉ ET RAYONNEMENT

© François Weckerle/Ville de Dijon

LES FILIERES D'INNOVATION

Dijon métropole poursuit l'objectif de démontrer que l'évolution vers un système alimentaire durable est une opportunité de transformation d'un territoire, d'un point de vue environnemental, économique et social. La collectivité souhaite fédérer le plus grand nombre d'acteurs publics, privés, académiques, industriels et associer plusieurs collectivités territoriales.

FILIÈRE AGRO-ALIMENTATION: MISE EN PLACE DE LA STRATÉGIE DE TRANSITION ALIMENTAIRE

2021 a vu le démarrage sur le terrain des actions du programme "Dijon Alimentation Durable 2030 » labellisé territoire d'Innovation, et déjà 50% du programme de 25M€ ont été réalisés. Au-delà du suivi et de l'animation des 40 partenaires, Dijon métropole a copiloté les actions relevant de la restauration scolaire, de la lutte contre la précarité alimentaire, de la participation citoyenne sur l'alimentation (Living Lab), de l'observatoire et des indicateurs d'impact de la transition alimentaire sur le territoire. Pour renforcer la détection de projets innovants et accompagner leur levée de fonds publics et privés, Dijon métropole et la Banque des Territoires cofinancent depuis octobre 2021 une mission de longue durée confiée cabinet EY avec un objectif de détecter et accompagner les projets d'investissements du territoire.

4 Projets innovants ont été accompagnés en levée de fonds, et déjà deux entreprises de la foodtech ont obtenu 3M€ de l'État : AgdataHub et Food&WIne Pilot. Elles feront de Dijon le premier lieu en France où on connaitra l'impact environnemental de la baguette de pain en lien étroit avec Dijon Céréales. Elles s'ajoutent à KURA qui avait obtenu 500k€ de l'Etat en 2021. Notons aussi le succès du projet FoodIntech2 porté par le CHU, et deux entreprises dijonnaises ATOL-CD et Yumain incubé au sein du CHU de Dijon et qui démarre sa commercialisation avec succès. Il s'agit de lutter contre la dénutrition des patients et de réduire le gaspillage alimentaire en utilisant l'Intelligence Artificielle.

© Aymeric Laloux / Ville de Dijon

L'innovation foodtech a été mise au service de l'amélioration de la performance alimentaire en mobilisant le dispositif POC&GO du pôle de compétitivité Cap Digital. Un concours de start up a permis de sélectionner la meilleure solution pour fiabiliser et fluidifier la logistique de la Banque Alimentaire, véritable grossiste d'un réseau de près de 200 points de distribution en Bourgogne. L'objectif est d'augmenter la part des produits frais et de limiter le gaspillage des produits périmés.

Le modèle de système alimentaire territorial élaboré dans le cadre du programme « Dijon Alimentation Durable 2030 » a été retenu comme modèle de la transition alimentaire de Dijon métropole : mieux manger, mieux produire pour mieux vivre. La stratégie territoriale de transition alimentaire de Dijon métropole a été labellisée Projet Alimentaire Territorial (PAT) par l'Etat et elle a été présentée dans plus de 50 colloques scientifiques ou séminaires de collectivités territoriales. Cette stratégie a été officialisée le 11 Juillet 2022 par le lancement de la marque ProDij en présence d'une centaine de partenaires signataires de la charte pour la transition alimentaire. Cette charte s'inscrit parfaitement dans le Pacte de Milan et la charte de Nantes dont Dijon métropole est aussi signataire.

Dates clés :

1er et 2 Juin : colloque européen sur la suppression des pesticides dans l'agriculture, organisé à Dijon par INRAE en présence de 350 chercheurs. Le temps fort de cette rencontre a été la visite de la plateforme CASYS à Bretenière, 150ha consacrés à la recherche sur la lutte biologique et les impacts de la suppression des pesticides en grandes culture. Dijon métropole a organisé à cette occasion un débat citoyen sur l'agriculture et l'alimentation durable avec 100 participants.

11 juillet 2022 : lancement officiel de la stratégie territoriale de la transition alimentaire de Dijon métropole et de la marque ProDij. De nombreux outils de communication ont été mis en place : la newsletter des signataires de la charte, le compte proDij sur les réseaux sociaux, un dossier de presse complet et une plaquette.

3 octobre : visite de Bruno Bonnell, secrétaire général au programme d'Investissement (SGPI) auprès de la Première Ministre. A l'occasion d'une table ronde sur l'alimentation durable, Dijon métropole a présenté un projet partenarial de services aux PME/PMI utilisatrices de ferments.

24 novembre 2022 : réunion de travail à la chambre d'agriculture de Côte-d'Or avec plus de 300 agriculteurs locaux et régionaux intéressés par l'approvisionnement de la légumerie métropolitaine. Elle pourra fournir à terme 2000 tonnes /an de fruits et légumes.

FILIÈRE SANTÉ

TECHNOPOLE SANTENOV

Mise en œuvre de la 1ère année d'activité du Technopôle Santenov dont le portage et l'animation sont assurés par Dijon métropole en partenariat avec les autres membres fondateurs uB, CHU, CGFL, pôle BFCare.

- Mission d'animation et promotion :

Etudes de recensement des atouts de l'écosystème santé de Dijon, mapping des domaines d'expertises en santé à revendiquer et à promouvoir ;

Programme de visites et d'échanges de bonnes pratiques de technopoles en santé d'autres régions en France (NovéKa à Saint-Etienne, Eurasanté à Lille, Biopôle Clermont-Limagne à Clermont-Ferrand) ;

Atelier INNO2Care le 10 mars 2022 : échanges de bonnes pratiques sur les facteurs clés de succès des candidatures aux appels à projets nationaux et européens ;

3ième Datathon IA4Care, marathon de l'innovation en IA et numérique en santé rassemblant une 50aine de participants autour de 6 défis à relever pendant le week-end du 8 au 11 avril sur le campus ESEO Dijon ;

Stand commun Santenov avec des startups sur le pavillon de l'entreprise CPage au salon SANTEXPO, du 17 au 19 mai à Paris ;

1ère édition du Forum IA4Care, les rencontres nationales pour faire avancer l'IA et le numérique en santé qui a rassemblé 300 participants les 19 et 20 mai sur le campus ESEO Dijon ;

Visite le 3 octobre de M. Bonnell, SGPI France 2030 : présentation de l'écosystème santé de Dijon et des projets emblématiques ;

Atelier PITCH & MEET le 11 octobre à l'UFR Sciences de santé: rencontres B-to-B pour une soixantaine de participants afin de réseauter et faire émerger des projets d'innovation entre académiques, hospitalo-universitaires et entreprises ;

Stand commun Santenov avec des startups et académiques au salon de l'Association Bourguignonne des Acteurs de la Simulation en Santé, le 25 novembre à Beaune.

- Mission d'accompagnement de projets d'innovation en santé:

Détection et suivi d'une vingtaine de projets d'innovation et d'entrepreneuriat en santé en lien avec les opérateurs et organismes régionaux.

santenov
DIJON | TECHNOPÔLE | INNOVATION | SANTÉ

Forum IA4care Santenov le 20 mai 2022.

© Vincent Arbelet/Ville de Dijon

ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS D'ENTREPRISES :

URGO : inauguration le 16/12/22 en présence de François Braun, Ministre de la santé du nouveau laboratoire de recherche sur les médicaments de thérapie innovante en cicatrisation afin d'assurer les travaux de recherche au sein du consortium GENESIS (2,3 M€ d'investissement).

CELLAVEN : détection et implantation d'une startup sur Dijon qui a pour vocation la mise au point d'un automate innovant de culture cellulaire pour les laboratoires de recherche publique et privée.

ACTION DE STRUCTURATION DE LA FILIÈRE SANTÉ SUR LE VOLET EMPLOI ET COMPÉTENCES

Via la poursuite du soutien des activités du HUB Emplois & Compétences des Industries de Santé, un campus des métiers et compétences de la filière santé. Co-porté par le Pôle BFCare et l'agence Créativ, le HUB fédère Dijon métropole, l'Université de Bourgogne, France Chimie, Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM) de Côte-d'Or et opérateur de compétences (OPCO 21)..

Parmi les actions menées en 2022, une action de sensibilisation aux métiers des industries de santé de collégiens et lycéens dans différents établissements bourguignons au moyen du kit pédagogique (escape game, site web, etc.), la participation renouvelée à des rencontres en présentiel et en webinaire pour faire leur promotion (matinale APEC, ESEO, French Fab Tour, Village des recruteurs, Forum des carrières pharmaceutiques de l'Université de Bourgogne, etc.). Toutes ces activités ont été présentées lors de la 1ère édition des Assises de la formation des industries de santé qui se sont tenues le 22/09/22 sur le campus ESEO Dijon.

IMPLANTER ET ACCÉLÉRER DES PROJETS D'INNOVATION ET D'ENTREPRENEURIAT EN SANTÉ

Dans le cadre du Technopôle Santenov : lancement en mai 2022 de l'Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) CAMPUS#2 visant à sélectionner un acquéreur d'une charge foncière du domaine privé de Dijon métropole dans le cadre d'un processus de dialogue impliquant 3 groupements d'opérateurs privés ayant manifesté leur souhait de participer. Il s'agit d'un projet de bâtiment «signal» de la santé et du numérique d'environ 9 000 m² qui sera le tiers lieu de l'innovation ouverte pour l'accueil d'activités d'enseignement, recherche, innovation et entrepreneuriat, accessible aussi bien à des étudiants et actifs en formation continue que des startupper et industriels de la filière.

© Ville de Dijon

FILIÈRE NUMÉRIQUE

En 2022, Dijon métropole a poursuivi ses actions en faveur du développement de la filière numérique, notamment en lien avec les deux autres filières d'excellence, que sont la santé et l'agroalimentation, mais également dans les domaines de l'industrie 4.0 et de la ville intelligente.

En matière d'industrie 4.0, le partenariat avec Robotics Valley a été poursuivi et structuré autour de 3 axes : l'organisation de rencontres à destination des entreprises sur les thématiques de l'industrie 4.0 ; la promotion de l'écosystème robotique-cobotique ; la mise en place d'actions pour favoriser l'innovation dans le domaine de l'industrie 4.0. Parmi les réalisations on peut citer par exemple l'organisation des Club Industrie 4.0 à Dijon ou l'organisation d'une première journée de rencontres entre laboratoires académiques et industriels.

Forte de projets emblématiques comme OnDijon et RESPONSE, qui l'ont placée parmi les territoires pionniers en matière de ville Intelligente, Dijon métropole ambitionne d'en faire un moteur de développement et d'innovation pour les entreprises de la filière numérique, ainsi que pour l'écosystème d'enseignement supérieur et de recherche.

C'est dans ce cadre que Dijon métropole a souhaité nouer un partenariat avec le pôle de compétitivité Cap Digital. Ce dernier réunit plus de 1000 structures membres : start-up, PME, ETI, grandes entreprises, universités, investisseurs et collectivités. Ce pôle est aujourd'hui reconnu comme l'un des principaux collectifs européens en matière d'innovation pour répondre aux défis de la ville durable, des territoires et de leurs habitants. Le partenariat établi avec Cap Digital repose sur trois axes : soutien au développement des entreprises innovantes de la métropole, veille et échange d'expériences en matière d'innovation digitale, promotion des projets de Dijon métropole auprès des membres du pôle. En 2022, Dijon métropole a pu notamment bénéficier des retours d'expérience du projet AI4Cities porté par Cap Digital en tant que Preferred Partner. Enfin, Cap Digital a piloté pour le compte de Dijon métropole le lancement d'un challenge d'Open Innovation sur la digitalisation de la logistique de l'aide alimentaire. Ce projet, en lien avec ProDij devrait permettre à l'ensemble des acteurs de l'aide alimentaire de disposer d'un outil commun qui leur permettra de mieux optimiser les opérations de ramassage et de répartition des denrées collectées.

Un premier Hackathon dans le cadre du projet RESPONSE a été organisé en novembre 2022. Celui-ci a réuni pendant un weekend une quarantaine d'étudiants de 10 établissements d'enseignement supérieur différents pour développer des prototypes de solution innovante à des défis lancés par 9 entreprises en lien avec la thématique de la ville intelligente et décarbonée (énergie, mobilité, déchets, bâtiment intelligents...).

Toujours dans la thématique de la ville intelligente et décarbonée, un partenariat a été établi avec le Campus des métiers et qualification (CMQ) Green City pour favoriser les liens entre les organismes de formation et les entreprises et porter notamment des actions de promotion des métiers de la transition énergétique.

Dans une période où les cyberattaques contre des entreprises et des organisations de toutes tailles ont connu un fort développement, Dijon métropole a poursuivi son travail de sensibilisation aux bonnes pratiques de cybersécurité et a accueilli au mois d'octobre le colloque Secnuméco autour d'un programme de conférences d'experts des différentes dimensions de la sécurité numérique et économique.

Dans le prolongement du travail de concertation entre les représentants de la filière numérique et l'ensemble des établissements d'enseignement supérieur initié en 2021, un premier Forum Numérique a été organisé au mois de mars pour créer des liens entre les entreprises et les établissements et permettre aux étudiants de trouver des stages, alternances ou premier emploi sur le territoire de Dijon métropole.

Dans un contexte de forte tension sur le marché de l'emploi des profils techniques dans le numérique, Dijon métropole et une quinzaine d'acteurs de la filière ont créé le Developers Group Dijon pour fédérer, animer la communauté des développeurs dijonnais, mais aussi la rendre plus visible de l'extérieur et améliorer l'attractivité de l'écosystème numérique local vis-à-vis de ces profils particulièrement recherchés.

Une première rencontre s'est tenue en juin, dans les locaux de la société CPage, avec une cinquantaine de professionnels issus de plus 40 entreprises différentes. Une deuxième rencontre s'est déroulée en septembre dans les locaux d'Atol Conseil et Développement avant l'organisation du premier DevFest dijonnais en décembre à l'ESIREM.

Forum numérique à l'université de Bourgogne

© Christian Dubarry/Ville de Dijon

LE DÉVELOPPEMENT DE L'ATTRACTIVITÉ ÉCONOMIQUE

LA NOUVELLE AGENCE D'ATTRACTIVITÉ

L'agence d'attractivité Dijon Bourgogne Invest a été officiellement lancée en mai 2022. Une équipe de 6 personnes est à pied d'œuvre depuis septembre 2022. La feuille de route opérationnelle de l'agence et le plan d'action 2023 ont été présentés et validés lors de l'assemblée générale de l'agence le 9 janvier 2023. Cette nouvelle agence d'attractivité vient remplacer Dijon métropole développement. Dotée d'une gouvernance partenariale publique-privée renouvelée notamment avec une représentation forte des acteurs économiques privés, présidé par Jean-Philippe Girard, ancien fondateur et dirigeant d'Eurogerm, son bureau exécutif compte 15 chefs d'entreprises. L'agence d'attractivité est le bras armé de la métropole au bénéfice de la compétitivité du territoire et de son tissu économique. Elle vient se positionner en partenaire de référence métropolitain auprès de l'ensemble du réseau régional de développement économique : CRBFC, AER, CCI régionale et territoriale, groupements d'entreprises... Son mot d'ordre est : "développer Dijon métropole par une croissance économique responsable !".

LE RETOUR DES SALONS PROFESSIONNELS

L'agence DBI a poursuivi l'action collective de présence sur les grands salons professionnels de l'immobilier d'entreprise en partenariat avec la SPLAAD et la métropole de Dijon

- MIPIM du 15 au 18 mars 2022 à Cannes au Palais des Festivals. Il s'agit du plus grand marché international des professionnels et des acteurs influents du secteur de l'immobilier. Une quarantaine de rendez-vous ont été assurés sur les cibles suivantes : opérateur de centre de coworking, promoteur-investisseur en immobilier d'entreprise avec spécialisation agroalimentaire ou santé, apporteurs d'affaires en projet d'investissement immobilier.
- SIMI du 6 au 8 décembre à Paris, porte Maillot. C'est le salon national des acteurs de l'immobilier d'entreprise. Sur un stand commun avec la communauté urbaine Creusot Montceau, le Grand Chalon et Macon Beaujolais agglomération, la métropole dijonnaise a exposé ses projets phares en immobilier de bureau, industriel et productif... mais également les projets à destination résidentielle pour compléter le panorama d'une attractivité à 360°. Plus de 70 rendez-vous ont été tenus sur des sujets et opérations d'aménagements économiques.

LE RÉSEAU DES PARCS D'ACTIVITÉS

Dijon métropole bénéficie d'un solide réseau de parcs d'activités constitué d'une quarantaine de secteurs : zone industrielle, zone artisanale, parc tertiaire… d'une surface de 3 À 365 hectares.

À titre d'exemple, la ZAE CAPNORD comptabilise plus de 11 000 emplois privés sur un peu moins de 300 ha.

Quatre opérations en cours d'aménagement ont mobilisé l'attention de la collectivité pour y orienter des décisions d'investissements, portées par des entreprises locales et/ou extérieures au territoire.

- Le parc d'activités Beauregard est en 2022 celui dont la physionomie a le plus changé avec la poursuite de l'aménagement du parc parallèlement aux constructions en cours pour le répartiteur pharmaceutique GIPHAR, la messagerie CHRONOPOST, la légumerie métropolitaine.
- Ecopôle Valmy : la 3ème phase d'aménagement a trouvé son marché et les mises en chantier se sont succédées sur 2022 au bénéfice de programmes immobiliers à destination de bureaux (PEPPER & SPICY, HELIOS PARK), d'hôtels (B&B)…
- Ecoparc Dijon Bourgogne : la construction du data center EURO INFORMATION matérialise le fort redémarrage des implantations nouvelles qui entreront progressivement en service sur 2023 et 2024, un immeuble de bureaux pour PACIFICA, une unité agro-industrielle pour EUROGERM, le siège régional de l'APAVE, le laboratoire d'analyses FILAB…
- Le technopôle Agronov va pouvoir compter sur la réhabilitation prochaine d'un troisième immeuble pour pouvoir accueillir de nouvelles entreprises innovantes.

La collectivité apporte la même attention aux anciennes opérations comme la ZAE CAPNORD, la ZI LONGVIC, La ZAE des Portes du Sud.

Dijon Bourgogne Invest et Dijon métropole travaillent de concert avec les professionnels de l'immobilier d'entreprise pour la remise sur le marché de locaux disponibles de 2nde main, ou encore de programmes neufs qui sortent de terre en densifiant quelques parcelles de terrains par extension ou surélévation.

LE PARCOURS RÉSIDENTIEL ET IMMOBILIER D'ENTREPRISE

La collectivité est particulièrement attentive et agit en faveur du développement d'un parcours résidentiel optimisé pour l'entreprise.

Elle collabore au quotidien avec les structures publiques et privées en incubation comme DECA BFC, ou encore en programme d'accompagnement et accélération comme le Village by CA Champagne-Bourgogne qui exploite pleinement son site majeur de la Cité internationale de la gastronomie et du vin. Le technopôle Agronov', développé sous l'impulsion de la collectivité a atteint son régime de croisière en matière d'occupation d'entreprises et start-up, et se dirige vers une quasi saturation, d'où la programmation d'une nouvelle phase d'investissement.

Le secteur de l'immobilier d'entreprise est plus que jamais dans une dynamique de croissance, victime de son succès, il est quelque peu freiné par une pénurie de locaux d'activités, notamment pour les surfaces inférieures à 500 m².

En matière de demande placée auprès des entreprises utilisatrices, les données de marché pour l'année 2022 publiées par IMDEX et les commercialisateurs sont les suivantes :

- Plus de 30 500 m² de bureaux commercialisés
- Plus de 44 900 m² de locaux d'activités

LES RELATIONS INTERNATIONALES

Après une année 2021 marquée par la crise sanitaire de la COVID 19, 2022 s'est distinguée par une nouvelle ambition portée par la métropole pour les actions internationales et sa contribution à la réussite de l'accueil de l'Organisation Internationale du Vin dont le siège a été transféré de Paris à Dijon.

LE POSITIONNEMENT ET LA RECONNAISSANCE NATIONALE ET EUROPEENNE DU RÔLE PILOTE QUE JOUE LA MÉTROPOLE EN MATIÈRE DE TRANSITION CLIMATIQUE

Le développement du projet RESPONSE a jeté les bases de la réussite de la candidature de Dijon à l'appel à projet de la Commission européennes pour la *« Mission 100 villes neutres pour le climat et intelligentes en 2030 »* et du succès de la candidature au programme « **30 villes pilotes** » qui en découle (annonce effective le 28/2/23). À noter que le travail de la métropole en matière d'énergie /climat dans le cadre de RESPONSE a été reconnu par le gouvernement français qui a désigné Dijon comme référence du « Groupe Miroir » (coordination) des 9 métropoles française lauréates de l'appel « 100 villes ».

LA CONCRÉTISATION DE LA RELANCE DES PARTENARIATS INTERNATIONAUX :

À l'occasion de **l'inauguration de la Cité internationale de la gastronomie et du vin** (avec accueils et programme de 6 délégations étrangères et de nombreux représentants diplomatiques étrangers en France) et du **Printemps de l'Europe 2022**, avec un focus sur le Portugal; 3 premières missions de coopération décentralisées.

- **Projet Dijon-Chefchaouen** portant sur les « partages d'expériences énergie et climat » et articulation avec le projet de coopération culturelle Chenôve/Chefchaouen ;
- **Projet Réseau Jazz France-Balkans** (1 accueil à Dijon-Chambéry et une mission en Albanie) ;
- Préparation d'un possible **partenariat de solidarité internationale** dans le cadre du Consortium BFC « COPRA NIGER II » soutenue par le ministère de l'Europe et des Affaires étrangères et prolongeant l'action d'une association de la métropole ;
- À noter dans le contexte géopolitique instable marqué par la guerre en Ukraine, les actions de soutien au **peuple et aux réfugiés ukrainiens**, en lien avec les associations, Cluj-Napoca, les ambassades d'Ukraine et de France en Ukraine : aide de 100 000 euros accordée par le Conseil métropolitain
- **L'amorce d'un partenariat avec la préfecture de Kumamoto** qui va devenir le premier partenariat international de la métropole. Un focus européen très marqué avec un **« Printemps de l'Europe »** sans restrictions sanitaires.
- Deux premières **actions de coopération dans le domaine culinaire / gastronomie** avec :
- Une *« semaine portugaise »* (juin 2022), suivie d'une opération similaire pour les produits de Dijon au Portugal (Guimarães) ;
- Un *« Village italien »* organisé en partenariat avec Reggio Emilia et la CCI italienne en France ;

LA RÉCURRENCE DE GRANDS RENDEZ-VOUS INTERNATIONAUX ET DE NOUVEAUX PARTENARIATS

L'organisation des **Internationales de Dijon**, en partenariat avec l'IRIS, avec cette année un focus particulier sur des sujets locaux portant sur la crise alimentaire et agricole en Europe d'une part et la gastrodiplomatie d'autre part ;

L'organisation d'évènements **d'accueil de délégations étrangères** (8 en 2022) ou consacrés **aux échanges scolaires et universitaires** (étudiants internationaux) ; délégations de lycées (5 en 2022), assistants de langues) et l'accompagnement de déplacements scolaires de jeunes à l'étranger (5 en 2022) ;

La participation à de nombreuses **réunions, publiques**, avec la Région BFC, le ministère des Affaires étrangères, des institutions dijonnaises, des associations locales ;

Un approfondissement des partenariats avec **les établissements d'enseignement supérieur et de recherche** de Dijon, afin de mieux coordonner certaines actions ou démarches communes ;

Approfondissement des partenariats avec les **organisations économiques** dijonnaises.

Les acteurs internationaux de la métropole, publics ou privés présentant une action et des projets internationaux sont souvent soutenus financièrement et systématiquement accompagnés.

© Ville de Dijon

Les 4 et 5 novembre, deux journées d'échange et de coopération ont réuni à Chefchaouen, ville ma ocaine partenaire de Dijon, une délégation de Dijon et les partenaires maro ins du projet de coopération décentralisée « Partage d'expérience unicipales sur les politiques Énergie - climat »

LA RECHERCHE ET LE TRANSFERT DE TECHNOLOGIE

La métropole oeuvre pour le rapprochement des mondes de la recherche, de l'entreprise, de l'enseignement supérieur et de la formation tant pour favoriser le développement de l'innovation que pour aider à la création d'emplois à forte valeur ajoutée.

LE PÔLE DE COMPÉTITIVITÉ VITAGORA TOURNÉ VERS L'AVENIR

Fort de 700 membres, dont près de 400 entreprises des régions BFC (66% des membres) et Ile-de-France, Vitagora accompagne la performance globale des entreprises tout en contribuant au rayonnement et à l'attractivité de Dijon métropole, en particulier à l'international (Japon, Rwanda, Ukraine). Installé dans ses nouveaux locaux du Village by CA au coeur de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, Vitagora propose un menu dense et des supports variés aux entreprises de la filière: webinaires, veille économique et technologique, formations-actions, colloques, projets collaboratifs, stands collectifs sur les salons spécialisés, ... Vitagora est aussi partenaire du programme européen Global FoodTure avec ses partenaires au Japon, en Corée du Sud, en Thaïlande et à Singapour pour une alliance « global climat alliance for Food » qui vise la neutralité environnementale des industriels de l'alimentation. Grâce au Toaster Lab, Vitagora contribue à l'émergence et au développement de start up. Avec l'appui de Dijon métropole, Vitagora a organisé en septembre 2022 le concours européen de Start Up AgFood'Ture Challenge (93 candidats, 8 pays représentés, 32 finalistes).

En 2022, Creativ'21 et les organismes de formation de l'agro-alimentaire regroupés au sein du Campus des métiers du Goût, de l'alimentation et du tourisme ont tenu le 2ème forum la Voie des Talents soutenu financièrement par Dijon métropole, la Région BFC et l'Europe. Près de 1000 visiteurs dont 70% de collégiens et 15% de demandeurs d'emploi ont rencontré les 92 intervenants professionnels autour d'un parcours pour mieux connaitre les aptitudes recherchées par la grande diversité des métiers de l'alimentation. Ces métiers évoluent à cause et pour la transition écologique : 160 offres d'emploi ont été diffusées après ce salon.

LE LIVING LAB VEUT DONNER LE POUVOIR D'AGIR AUX CITOYENS-CONSOMMATEURS

Le secteur d'activité du digital appliqué à l'alimentation fédère plus de 500 startup au croisement des filières numérique, agricole, agroalimentaire, de la distribution et des biens de consommation, devenu une référence pour tous les acteurs de la chaîne de valeur. Le living Lab, labellisé Territoire d'innovation, s'inscrit dans cette méthode innovante qui permet par le dialogue de rendre les consommateurs acteurs de leur alimentation et de fournir aux industriels et à la distribution un espace de test grandeur nature pour les nouveaux produits alimentaires et les nouvelles méthodes de distribution. En 2022, le living Lab a été sollicité pour réaliser les débats autoportés du Conseil National de l'Alimentation (CNA) sur la précarité alimentaire et pour travailler avec les assistantes maternelles à une offre alimentaire durable pour les tout-petits.

LE TECHNOPÔLE AGRONOV PRÉPARE UNE NOUVELLE ÉTAPE DE DÉVELOPPEMENT

Inauguré fin 2016 à Bretenière, le technopôle Agronov est un site unique en France qui regroupe des chercheurs, des professionnels agricoles, des entreprises et des start-up travaillant au développement d'une agriculture durable. Il a pour ambition de constituer une porte d'entrée incontournable pour les jeunes entreprises innovantes, nationales ou européennes, qui collaborent avec des acteurs économiques liés au monde agricole. Aujourd'hui, la pépinière d'entreprises certifiée Haute Valeur Ajoutée (HVA) par la Région BFC est remplie à 80%. Elle rassemble une vingtaine de microentreprises, environ 60 emplois. En 2022, la démolition de 600 m² de bâtiments obsolètes du site sur les 4000 m² déjà réhabilités ou construits a été réalisée avec une subvention de la Région BFC.

Dijon métropole a établi une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens avec Vitagora et Agronov afin de formuler ses attentes au regard de sa stratégie territoriale de transition alimentaire et de favoriser la complémentarité de ses deux partenaires au bénéfice de la dynamique de la filière.

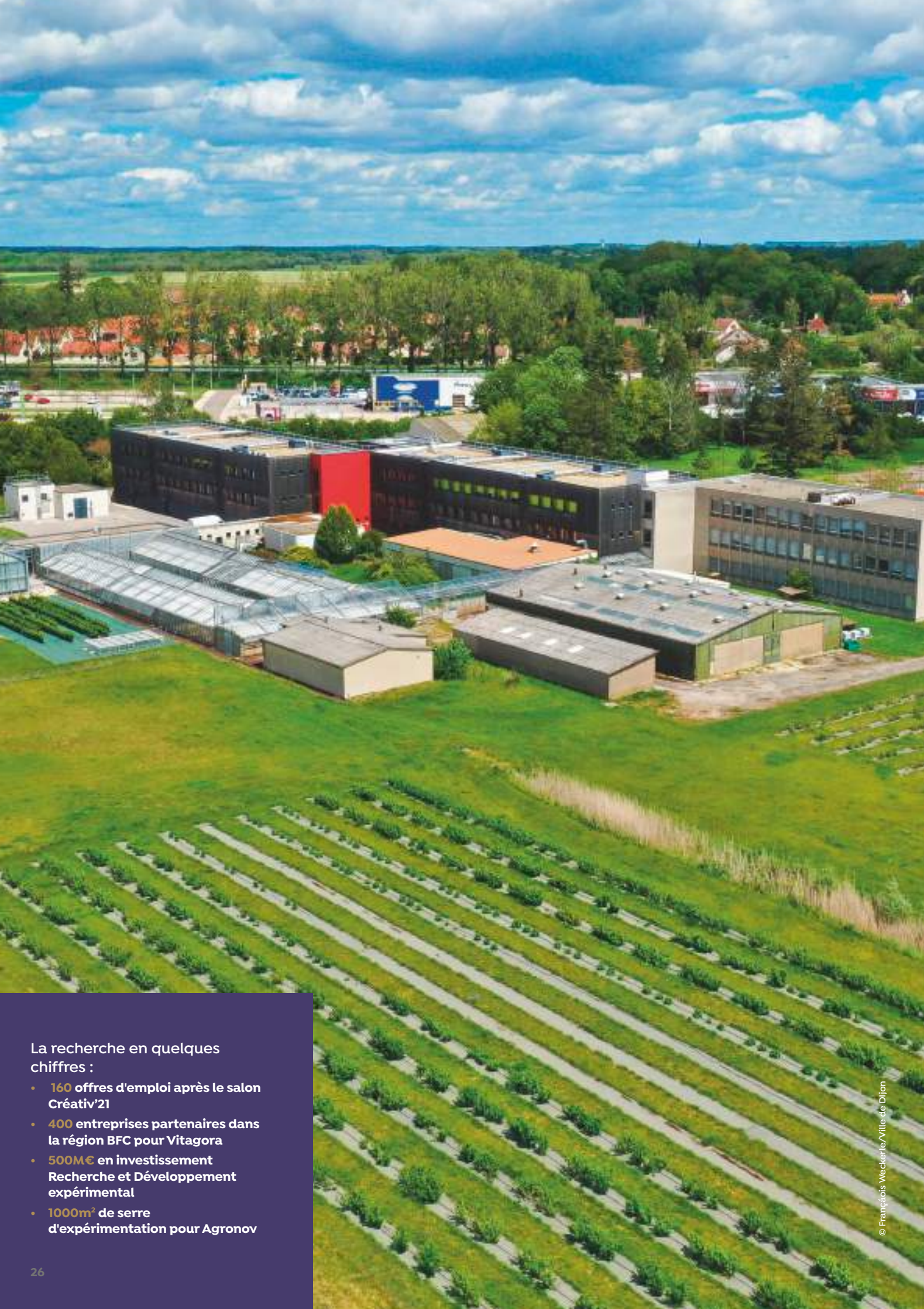

La recherche en quelques chiffres :

- **160 offres d'emploi après le salon Créativ'21**
- **400 entreprises partenaires dans la région BFC pour Vitagora**
- **500M€ en investissement Recherche et Développement expérimental**
- **1000m² de serre d'expérimentation pour Agronov**

© François Weckerle/Ville de Dijon

L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Dijon métropole soutient les acteurs de l'enseignement supérieur de son territoire dans une dynamique d'attractivité, avec un pôle de formation fort et varié qui confirme son rôle de métropole régionale d'envergure européenne. L'objectif : attirer les bacheliers et leur permettre de trouver un emploi intra-muros après leurs études. Le contrat métropolitain signé en 2018 avec la Région a consacré 40 % des 100 M€ alloués à l'enseignement supérieur.

3e

Dans son palmarès 2022 le magazine l'*Étudiant* ainsi que Le Figaro ont classés Dijon 3ème métropole où il fait bon étudier.

Plusieurs projets sont à venir :

- le « campus européen – Europe centrale et orientale » de Sciences Po Paris s'agrandit, et va rejoindre l'Ecole Nationale Supérieure d'Art et l'Ecole Supérieure de Musique sur le site Maret pour en faire un véritable « campus urbain Art et Humanités ».
- un projet de « campus # 2 » à proximité du campus ESEO-ESTP pour accueillir le développement de nouvelles formations et notamment le CESI, la création d'un campus Vatel école hôtelière et restauration.

DYNAMIQUE ÉTUDIANTE

Dijon métropole a accueilli 6000 étudiants par an supplémentaires de 2014 à 2020, compte actuellement plus de 40 000 étudiants, dans une vingtaine d'établissements d'enseignement supérieur, et plus de 600 formations, et prévoit d'accueillir 4000 étudiants supplémentaires d'ici 2027.

La bibliothèque universitaire

© Vincent Arbelet/Ville de Dijon

© Crédit Vincent Arbelet/Ville de Dijon/Ville de Dijon

Les étudiants, qui représentent 15 % de la population, bénéficient de la CarteCulture. Ils ont ainsi accès toute l'année à des spectacles et des concerts au tarif préférentiel de 5,50 €. En termes de mobilité, Dijon métropole offre aux 18-25 ans un abonnement à un tarif préférentiel. Depuis la rentrée de septembre 2019, l'attribution du Pass Divia 18-25 à 50 % a été étendu à l'ensemble des étudiants boursiers quel que soit leur échelon, facilitant ainsi l'accès au réseau de transport aux jeunes les plus modestes. Les navettes « Pleine lune » sont accessibles toutes les nuits du jeudi au dimanche de 1 h à 6 h du matin.

CONVENTION UNIVERCITÉS

Acteur majeur du développement éducatif, culturel et socio-économique du territoire, l'université de Bourgogne, représente 35 000 étudiants en Bourgogne dont 31 000 à Dijon, 2 800 personnels dont 1 500 enseignants-chercheurs et enseignants. Elle figure parmi les 600 premières universités mondiales au prestigieux classement de Shanghai. Elle a fêté ses 300 ans en 2022.

Les six grands domaines différencient la recherche à l'université de Bourgogne : aliment et environnement ; apprentissage et santé ; patrimoines et territoires ; photonique et matériaux avancés ; santé et ingénierie moléculaire ; et vigne et Vin. La convention UniverCités signée avec Dijon métropole est reconduite pour l'année 2022 et Dijon métropole travaille sur une nouvelle convention plus ambitieuse, axée sur les grands projets, les filières d'excellence du territoire et l'offre de services aux étudiants et aux universitaires. Dijon métropole soutient le doublement du Datacenter de l'université de Bourgogne par une contribution de 1,325 M€. L'université de Bourgogne a ouvert un département universitaire d'odontologie en septembre 2022 pour répondre au manque de praticiens sur le territoire. Dijon métropole soutient le projet par une contribution de 1 M€ sur l'opération « Bâtiment Santé B4 » d'un montant total de 8,3 M€, et apporte une contribution de 0,488M€ en phase transitoire.

GRAND CAMPUS

Le « Grand Campus » réunit l'université de Bourgogne, le Centre Hospitalier Universitaire Dijon Bourgogne, le Centre de lutte contre le cancer Georges-François Leclerc (CGFL), l'Institut National de Recherche pour l'Agriculture, l'Alimentation et l'Environnement, Agronomique INRAE, l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale INSERM, le Centre Nationale de la Recherche Scientifique CNRS, le Commissariat à l'Energie Atomique CEA, l'Institut Agro Dijon, l'École Supérieure de Commerce de Dijon BSB, Sciences Po Paris campus de Dijon, l'École Nationale des Greffes, l'École Nationale de Gendarmerie de Dijon, l'École Nationale Supérieure d'Art et de Design de Dijon, l'Ecole Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté, le CESI campus de Dijon, l'ESEO campus de Dijon et l'ESTP campus de Dijon, l'Institut Régional Supérieur du Travail Éducatif et Social IRTESS, et le Centre régional des œuvres universitaires et scolaires CROUS.

La fin du contrat de site COMUE UBFC fin 2023 donnera lieu à une nouvelle articulation de l'enseignement supérieur de la recherche (ESR) à l'échelle de la région Bourgogne-Franche-Comté. Un schéma permettant cette coordination est en cours d'élaboration en lien avec le ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation (MESRI).

L'Institut Agro DIJON forme des ingénieurs et des agents de l'État en agronomie, territoire et alimentation. Il accueille en 2022 1092 étudiants, et 526 collaborateurs dont 106 enseignants-chercheurs. Il a une activité importante d'appui à l'enseignement technique agricole sur toute la France. Il dispose d'une direction de l'enseignement à distance qui délivre des diplômes qui vont du baccalauréat au BTSA. L'école a rejoint en 2022 l'Institut Agro qui regroupe Agrocampus Ouest et Montpellier SupAgro pour former un établissement leader sur les questions d'agriculture, d'alimentation et d'environnement et a vocation avec AgroParisTech à structurer l'enseignement supérieur agronomique en France. Après la dominante "Connaissance et Commerces des Vins", l'institut Agro Dijon a ouvert en septembre 2022 la dominante "Data et Numérique pour l'Agriculture et l'Alimentation » commune elle-aussi aux deux spécialités agronomie et agroalimentaire.

ESIREM DIJON, école supérieure d'ingénieurs en matériaux et informatique/électronique de l'université de Bourgogne accueille 723 étudiants en 2022 (+56 étudiants/2021). L'école va rejoindre en 2024 le réseau Polytech (15 écoles internes d'ingénieurs universitaires, 17 500 élèves et 90 000 alumni), et prévoit d'accueillir à terme 900 élèves sur les 4 spécialités suivantes : Matériaux avec deux options Matériaux et développement durable, et Contrôle Non Destructif, Informatique et réseaux avec 3 options Sécurité et Qualité des Réseaux, Ingénierie des logiciels et intelligence artificielle et Cyber-sécurité, Electronique et systèmes numériques avec deux options Systèmes embarqués et Objets connectés, et Robotique avec deux options Robotique et instrumentation, et Cobotique. Dijon métropole participe au financement de l'extension du bâtiment de 1800 m^2 prévu pour 2023 à hauteur de 1 M€ tel que prévu au contrat métropolitain 2018-2021.

CESI est une École d'ingénieurs créée en 1958 par des entreprises industrielles. Elle compte aujourd'hui 26 000 étudiants à travers 25 campus sur tout le territoire national. CESI a ouvert son campus de Dijon en 2014 localisé à Quetigny, et développe chaque année son offre de formation autour de ses programmes : Programme Grande Ecole : cycle préparatoire intégré et cycle ingénieur en apprentissage (généraliste et informatique), Programme Grade de Licence : Bachelor en sciences et ingénierie informatique, IA appliquée à la santé, Programme Professionnel Supérieur : Bac+2, Bachelor et Bac+5 en Informatique, Marketing digital, Industrie et RH, Programme Mastère Spécialisé® : Management QSE avec 2 options : RSE ou Stratégie. CESI Dijon a accueilli 350 étudiants en 2022. Elle a participé activement avec l'Université de Bourgogne à la mise en œuvre et l'animation du DU Intelligence Artificielle Santé lancé en 2020. Le 1er Bachelor Grade de Licence en IA santé en France, créé par CESI à Dijon, a été habilité par la CTI en 2022 avec un démarrage prévu en 2023. Les équipes CESI Dijon sont pleinement engagées dans le domaine

l'Ideathon Dijon des étudiants de diverses formations supérieures (art, ingénieurs, commerce, communication, marketing, développeurs, ...) qui ont 48 heures pour proposer des idées innovantes autour de thématiques concrètes d'entreprises régionales.

©Ville de Dijon

du numérique et de l'IA appliquée à la santé avec des projets de recherche déjà en cours, mais également une participation active à différents évènements : Datathon IA4Care, Forum IA4Care, Journée de l'Étudiant Ingénieur en Santé. Enfin, le démarrage du cycle ingénieur spécialité informatique en apprentissage est prévu en 2023, avec une option possible en dernière année, dont Data Scientist & Big Data, 3D Réalité Augmentée / Réalité Virtuelle, Cybersécurité, Robotique... L'école prévoit d'accueillir 1000 élèves en 2026 dont environ 400 élèves ingénieurs en s'installant sur le « Campus # 2 ».

L'École de commerce BSB accueille 2450 étudiants à Dijon et 840 à Lyon dont plus de 25 % d'étudiants internationaux de 70 nationalités, 82 enseignants-chercheurs dont 44 % internationaux. La School of Wine & Spirits Business (SWSB) est la première institution internationale d'enseignement et de recherche entièrement dédiée au management du vin et des spiritueux. Elle accueille 160 élèves en grande majorité des étudiants internationaux et a lancé en 2022 le MSc in Sustainable Wine Tourism & Gastronomy, premier programme au monde dédié à l'œnotourisme et à la gastronomie durables.

Le «campus européen – Europe centrale et orientale» de Sciences Po Paris ouvert en 2001 attire à Dijon des étudiants à haut potentiel, français et internationaux, pour y suivre un cursus pluridisciplinaire en sciences sociales de deux ans, menant au Bachelor du Collège universitaire de Sciences Po et débouchant sur les études en Master à Sciences Po Paris. En 2022, l'école a accueilli 278 étudiants, dont 190 sur site, de 32 nationalités, et une équipe pédagogique composée de près de 120 enseignants. La convention entre Dijon métropole, la ville de Dijon et la Fondation Nationale des Sciences Politiques est reconduite en 2022. Dijon métropole soutient aussi l'installation de Sciences Po à Maret par une contribution au CPER 2021-2027 de 2,1 M€. Sciences Po prévoit d'accueillir 330/350 étudiants dont 220/240 sur le campus Maret.

L'École supérieure appliquée au Design et au Digital, ESADD, a ouvert en 2019 à Dijon et propose un Bachelor Digital Designer visant à former des chefs de projet en transformation digitale et un Mastère d'Expert du Design Numérique depuis la rentrée 2022. Dans un deuxième temps, l'ESADD proposera des formations continues à destination des cadres et des dirigeants d'entreprises (certifications professionnelles « Chef de projet transformation digitale » et « Digital Leader »). En 2022, l'école accueille, 104 étudiants et apprentis et prévoit d'en accueillir

200 en 2026. Dijon métropole a soutenu le projet par une subvention d'investissement de 200 000 € en 2022.

L'École Nationale supérieure d'Art et de Design de Dijon, ENSA de Dijon, est la plus ancienne des écoles d'art en région. Elle se positionne comme un pôle d'excellence dans les domaines de l'art et du design d'espaces avec une dimension internationale forte qui contribue au rayonnement du territoire dijonnais. En 2022, elle a accueilli 171 étudiants dont 19% d'internationaux. Depuis 2015, un concours interne offre la possibilité à un étudiant de l'école de dessiner le visuel de la CarteCulture.

L'École Supérieure de Musique de Bourgogne-Franche-Comté, ESM BFC, a accueilli 120 étudiants en 2022. Une convention cadre d'objectifs couvrant les années 2021 à 2023 a été signée par l'État, la Région, la ville de Dijon, Dijon métropole et le Grand Chalon. Dijon métropole cofinance à hauteur d'1 M€ l'installation d'une partie de l'ESM sur le site Maret. Dijon métropole soutient aussi depuis 2020 l'ESM dans l'installation provisoire de son administration place Grangier.

L'École Nationale des Greffes, unique école française formant l'ensemble des personnels des greffes des services judiciaires en formation initiale ou continue, a accueilli 2154 stagiaires en 2022 ainsi que 2 366 agents en formation continue.

L'École de Gendarmerie de Dijon créée en 2016 sur le site de l'ancienne base aérienne 102, fonctionne à pleine capacité depuis 2020 avec 9 compagnies d'instruction formant les futurs gendarmes (8 mois de formation) et gendarmes adjoints volontaires (13 semaines de formation). En 2022, ce sont 1 732 élèves formés à l'école. L'école assure également la formation continue au niveau national de gendarmes agents de police judiciaire en recyclage et de tous les gradés de toutes les subdivisions d'armes (gendarmerie départementale, gendarmerie mobile, garde républicaine) au sein du Centre National de Formation à la Sécurité Publique (CNFSP), soit 3 582 stagiaires en 2022. L'École a vocation à devenir un centre français de référence de la formation aux métiers de la sécurité.

Le campus métropolitain ESEO ESTP (800 étudiants à terme). Ce nouveau campus de 10 000 m² situé sur le campus universitaire rue de Sully regroupe les deux écoles d'ingénieur ESEO et ESTP dans un même bâtiment, ce qui est une 1ère en France. Les deux écoles développent un partenariat fort : partage d'un même campus et collaborations enseignement / recherche sur des thématiques où les deux écoles sont complémentaires, telles que la Ville intelligente et durable. Les écoles comptent environ 250 étudiants actuellement et 800 étudiants à terme. Ce projet fait partie du contrat métropolitain 2018-2021 (25 M€ investis par Dijon métropole et la Région dans un bâtiment innovant (connectivité et performance énergétique)). Dijon métropole accompagne par ailleurs le développement des deux écoles à travers une convention de partenariat signée en 2018 et une convention d'objectifs et de moyens pour les années 2018 à 2022 qui a été renouvelée pour les années 2023 à 2027.

L'ESTP Paris a ouvert un nouveau campus sur Dijon en septembre 2019 qui accueille la formation Ingénieurs de l'ESTP Paris, plus spécifiquement orientée autour de la construction de la ville intelligente et décarbonée (134 élèves ingénieurs en 2022 - 300 élèves à terme). L'ESTP Paris campus de Dijon a pris la direction du Campus des Métiers et des Qualifications « Energie et Construction : vers des villes intelligentes et bas carbone » en novembre 2021. Une chaire « Ville intelligente et décarbonée » est prévue en 2023 ainsi qu'un Bachelor Manager de la construction, avec l'option « construire la ville intelligente et décarbonée » à la rentrée 2023.

L'ESEO est une École d'ingénieurs généralistes dans le domaine des nouvelles technologies. Elle a ouvert un nouveau campus à Dijon en septembre 2020, 3ème campus après ceux d'Angers et de Paris. Son cycle préparatoire sur deux ans était ouvert à Dijon depuis 12 ans au lycée Notre Dame. 3 options sont proposées à Dijon pour le cycle ingénieur : e-santé, industrie 4.0 et ville intelligente. En 2022, le campus de Dijon a accueilli 111 étudiants et en prévoit 500 à terme.

© Philippe Maupetit/Ville de Dijon

ENSA Dijon

LE TOURISME

Après une année 2021 encore marquée par la crise sanitaire, l'activité touristique a connu en 2022 une forte dynamique et retrouvé une fréquentation qui se rapproche du niveau de 2019. On constate notamment un retour en force des touristes européens, et la promotion touristique en France et à l'international a pleinement repris.

L'OFFICE DE TOURISME ET LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE ET DU VIN

Événement majeur de l'année 2022, l'ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin a marqué le lancement d'une excellente saison touristique, et mobilisé pleinement l'Office de Tourisme qui fournit l'équipe billetterie et boutique du site, un 3e point d'accueil touristique a été ouvert au sein même de la cité à l'entrée du 1204.

L'ouverture de la Cité constitue un atout majeur pour le positionnement de Dijon métropole sur les segments du tourisme gastronomique et œnologique. Elle a donné l'orientation de la promotion touristique de l'Office de Tourisme tout au long de l'année. Elle a offert l'opportunité de lancer de belles campagnes de communication autour de la Cité et également de la destination, sur la thématique de la gastronomie. Ainsi, une nouvelle campagne « Dijon le goût de… » a été lancée en automne 2022 dans 5 gares avec des affichages digitaux

UNE BELLE FRÉQUENTATION À L'OFFICE DE TOURISME

257 104 visiteurs, dont 68% de Français, ont été accueillis dans les points d'accueil de l'Office de Tourisme. Un chiffre qui retrouve le niveau de 2019 et marque une augmentation de 51% par rapport à la fréquentation 2021.

Les visiteurs étrangers étaient également de retour, avec un niveau très proche de la fréquentation de 2019, à savoir 32% en 2022 contre 38% en 2019 liés au retour des clientèles longs courriers et progressivement de certains pays asiatiques qui ont été soumis à des restrictions de voyage jusqu'à tard dans l'année.

Les visiteurs européens de proximité étaient très présents (Allemagne, Belgique, Suisse ou Pays-Bas).

Pour la saison estivale, une trentaine d'activités touristiques ont été proposées au public et de nouvelles expériences ont également été mises en place :

© Vincent Arbelet/Ville de Dijon

© Vincent Arbelet/Ville de Dijon

- **Les Ducs de Bourgogne et leur Palais** : la fameuse visite guidée, par un guide costumé, plongeant le visiteur dans le Dijon du XV[e] siècle au gré des monuments érigés à l'époque du Duché, raconté par le Duc Philippe le Bon ou, nouveauté 2022, par sa grand-mère Margueritte de Flandres.
- **Le parcours du goût** : une expérience culinaire au départ de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, proposant un parcours gustatif dans le cœur de ville de Dijon, avec dégustations de spécialités de producteurs et chefs cuisiniers locaux.
- **Dijon Oneo Tour** : de la Cité à la vigne ! Une balade en navette autour du vignoble de Bourgogne ! Ce tour en navette touristique d'une durée de 2h propose la découverte des particularités du vignoble de Bourgogne, connu dans le monde entier pour ses vins d'exception. Secrets historiques du terroir local et dégustation haute en couleur !
- **Dijon City Tour** : après un test de quelques semaines en 2021, la navette proposant d'embarquer pour un voyage extraordinaire a été reconduite la saison complète en 2022 ! Un parcours au milieu de lieux cachés et incontournables de la métropole dijonnaise, autour des grandes places qui entourent le cœur historique, jusqu'au Parc de la Colombière, les combes naturelles, le vignoble de Dijon ou encore le lac Kir...

ENTRE GASTRONOMIE ET ŒNOTOURISME

Avec l'ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, sa position stratégique au premier kilomètre de la Route des Grands Crus de Bourgogne et de la marque « Vallée de la gastronomie », Dijon se positionne comme une destination d'excellence de la gastronomie et du vin en France.

L'accueil de l'Organisation Internationale de la Vigne et du Vin (OIV) à la Cité avant l'installation de son siège à l'Hôtel Bouchu d'Esterno, renforce également la place de Dijon comme destination d'œnotourisme à l'international.

La mise en tourisme du vignoble dijonnais, le développement d'offres oenotouristiques, la valorisation des filières et produits gastronomiques locaux opérés par l'Office de Tourisme avec l'ensemble de ses partenaires contribuent à leur tour à conforter cet axe prioritaire de la stratégie touristique métropolitaine.

ENTRE CULTURE ET PATRIMOINE

Ville d'Art et d'Histoire, doublement reconnue au Patrimoine mondial de l'UNESCO, Dijon offre, à travers son secteur sauvegardé qui s'étend sur 97 hectares, une offre culturelle et muséale exceptionnelle.

Son musée des Beaux-Arts et son Palais des Ducs et des Etats de Bourgogne en tête en font une ville incontournable de la destination France. Valorisation des patrimoines bâtis, création d'expériences et d'évènements, digitalisation... À Dijon, la filière Culture et Patrimoine représente plus de 2000 ans d'histoire qui sont valorisés à travers la communication ainsi que les nombreuses visites proposées.

LE TOURISME DURABLE

La reprise des activités, après la crise sanitaire a accéléré l'émergence de nouvelles tendances de consommation touristique : le slow tourisme avec la volonté de donner du sens à ses vacances, l'éco-responsabilité et le souhait de vacances durables avec un faible impact environnemental, l'explosion des pratiques outdoor et la fusion nature / ville, l'émergence d'un tourisme local et de proximité où l'habitant prend une place de plus en plus importante. Dijon s'inscrit nécessairement dans cette prise en compte écotouristique avec des actions portées auprès des professionnels du tourisme avec l'objectif de s'affirmer comme une destination responsable et durable.

LE TOURISME D'AFFAIRES

Le développement de la métropole dijonnaise avec notamment l'aménagement de sa gare TGV, la piétonisation du centre-ville, son accès en modes doux, l'attractivité de ses filières d'excellence en agroalimentaire, en santé et numérique et la dynamique en enseignement supérieur, positionne Dijon parmi les villes à taille humaine les plus attractives en France. Le Palais des congrès et des expositions ou encore le Zénith sont des grands équipements qui accueillent de nombreux événements chaque année. Préconisé comme action prioritaire du dernier Schéma de Développement touristique, la structuration de la filière et la création d'un Bureau des Congrès afin de promouvoir Dijon métropole, développer des services pour les organisateurs d'évènements professionnels et les accompagner sont autant d'enjeux pour faire de Dijon une réelle destination « Affaires ». Ainsi la création d'un Bureau des Congrès a été engagée en fin d'année par une étude de marché et démarche de concertation avec les acteurs socioprofessionnels concernés, afin de concrétiser ce projet en 2023.

LA DYNAMIQUE HÔTELIÈRE

Après deux années compliquées pour le secteur de l'hôtellerie au niveau national, Dijon métropole a enregistré 1 290 498 nuitées marchandes en 2022 (selon l'Insee). Un chiffre qui se rapproche fortement de 2019 (1 333 338 nuitées) avec une durée moyenne de séjour en progression et une forte clientèle d'affaires.

L'offre se développe avec plusieurs projets d'ouvertures d'hôtels, dont une en 2022 et 6 autres en 2023. Elles porteront le nombre de chambres de la métropole à plus de 4500 à fin 2023 et permettront d'accueillir plus aisément des congrès et leurs participants.

© Fred Perez/Ville de Dijon

MUSÉE DES BEAUX-ARTS DE DIJON

Si le musée des Beaux-Arts, la Cité internationale de la gastronomie et du vin, tout comme l'opéra, ne relèvent pas des compétences directes de la métropole, ils participent pleinement au rayonnement national et international de Dijon métropole.

LE MUSÉE DES BEAUX-ARTS

Le nouveau parcours de l'exposition permanente présente plus de 1 500 oeuvres allant de l'Antiquité au XXIe siècle, avec des chefs d'œuvres de l'art médiéval et les fameux tombeaux des ducs de Bourgogne mais aussi des oeuvres de grands artistes comme Campin, Rude, Delacroix, Monet, Pompon, de Staël ou Yan Pei Ming.

Campin, Rude, Delacroix, Monet, Pompon, de Staël ou Yan Pei Ming.

50 salles s'ouvrent aux visiteurs avec un parcours muséographique qui permet d'appréhender la visite sous différents angles. Le parcours est principalement chronologique avec un parti pris original et scénographique qui mélange les techniques et les disciplines artistiques afin de faire dialoguer peintures, sculptures, objets d'art, mobilier et vestiges archéologiques. Le musée propose aussi un cheminement sur l'histoire du palais avec des stations qui mettent en évidence salle, boiserie ou architecture remarquables.

En 2022, les cinq musées de la Ville de Dijon (musée des Beaux-Arts, musée Rude, musée de la Vie bourguignonne, musée d'Art sacré et musée archéologique) ont accueilli près de 434 000 visiteurs, dont plus de 262 650 au musée des Beaux-Arts.

UN OUTIL NUMÉRIQUE AU SERVICE DU PATRIMOINE : NOMADE

Disponible gratuitement en téléchargement sur Google Play et Apple Store, l'application "Nomade" est conçue pour accompagner le visiteur pendant sa découverte du musée, à son rythme, mais elle est aussi destinée à donner accès, avant et après la visite, à l'ensemble des

contenus disponibles autour des oeuvres et du palais des ducs. L'application est aussi disponible sur des appareils de location à l'accueil du musée des Beaux-Arts. Les parcours sont disponibles en français, anglais et allemand. Le Nomade est également un outil garantissant l'accessibilité à tous nos publics puisqu'il existe une version en audiodescription pour les personnes déficientes visuelles, une version en LSF avec sous-titrages pour les visiteurs déficients auditifs et une version en FALC (Facile à lire et à comprendre) pour les personnes porteuses d'un handicap mental ou ayant des difficultés dans la maîtrise de la langue française.

PRÊTS, RESTAURATIONS, ACQUISITIONS

Les prêts

En 2022, le musée des Beaux-Arts a prêté 112 oeuvres – 26 expositions en France et 10 à l'étranger – avec des prêts d'oeuvres majeures telles que Edouard Manet, La Maison dans le feuillage (1882) pour la seconde étape de l'exposition Moi, Max Liebermann, au Kunstpalast de Düsseldorf ;

Les restaurations

Le musée des Beaux-Arts a transféré dans les locaux du Pavillon Flore du musée du Louvre une sculpture médiévale polychromée représentant une Vierge à l'Enfant au phylactère (inv.1693) : elle a vocation à rejoindre les collections permanentes mais également le projet d'exposition sur la sculpture bourguignonne du XVe siècle prévue en 2026.

Un panneau en noyer représentant Sainte Catherine d'Alexandrie (et Saint Christophe portant l'Enfant Jésus, s'agissant très vraisemblablement d'un volet droit de triptyque) attribué à l'artiste bourguignon Grégoire Guérard et acquis en 2020 a été restauré au sein

des ateliers du C2RMF à Versailles, après avoir bénéficié d'une imagerie scientifique.
Il est daté des années 1527-1530.

La campagne d'étude et de restauration des o**nze masques africains et du gardien de reliquaire (Mbulu)** de la donation Pierre et Kathleen Granville, commencée en 2020 s'est poursuivie.

Destinés à être présentées dans le cadre de l'exposition A portée d'Asie. Collectionneurs, collecteurs et marchands d'art asiatique en France. 1750-1930, qui débutera en octobre 2023, **cinq objets des collections** asiatiques ont été restaurés : une lanterne chinoise, une boîte et un petit cabinet en laque asiatique du XIX[e] siècle, un mandala de type Sanshô mandara dont la datation est en cours d'étude et un paravent de Coromandel.

Les acquisitions

En, 2022, la direction des musées de Dijon poursuit une dynamique d'enrichissement grâce à des achats mais aussi à des dons.

Deux dons ont été faits au musée des Beaux-Arts de Dijon :

- la série de Daniel Buren, travail in situ BJRV, impression offset, don fait par l'association Interface à l'issue de l'exposition présentée en début d'année.
- Un tableau de Marc Desgrandchamps, sans titre, de 2012, a été offert par l'artiste, en complément de l'achat d'une autre toile de l'artiste et en préfiguration de l'exposition monographique prévue en 2023.

La direction des musées dispose d'un budget annuel de 100 000 € en investissement. Plusieurs achats ont ainsi pu être réalisés, soit en vente directe, soit en vente aux enchères dont certains avec préemption.

EXPOSITIONS 2022

Trois expositions temporaires majeures ont été proposées au public :

Arts de l'Islam. Un passé pour un présent du 20 novembre 2021 au 27 mars 2022.

Cette exposition s'inscrivait ainsi dans une opération nationale déployant, au même moment et sur une thématique commune, une série d'expositions dans 18 villes (Saint-Denis, Mantes-la-Jolie, Rouen, Nantes, Rennes, Angoulême, Clermont-Ferrand, Toulouse, Narbonne, Marseille, Saint-Louis de la Réunion, entre autres).

Cet ensemble de manifestations, coproduites avec le Louvre et La Réunion des musées nationaux-Grand Palais, visait à favoriser auprès du plus grand nombre une meilleure connaissance des civilisations de l'Islam, dans leur grande diversité de cultures, sur un territoire s'étendant de l'Espagne à l'Inde, du Maghreb à l'Asie centrale. À distance de la médiatisation souvent trop schématique du monde islamique et des formulations antagonistes qui l'accompagnent, une sélection de 13 oeuvres majeures appartenant aux collections du musée dijonnais et du Louvre, ou encore à la bibliothèque de Dole et au FRAC Bourgogne, ont témoigné de la riche histoire de l'Islam et de l'importance des évolutions qui la traversent.

L'exposition a accueilli plus de 28700 visiteurs

À la Mode. L'art de paraître au 18[e] siècle - du 13 mai au 22 août 2022

Le musée des Beaux-Arts a présenté une exposition consacrée à la mode et aux arts visuels, intitulée A la mode, l'art de paraître au 18[e] siècle, du 11 mai au 22 août 2022. Cette exposition a été conçue en partenariat avec le musée d'Arts de Nantes et le palais Galliera, musée de la mode de la ville de Paris. Ce premier partenariat avec Paris Musées avait fait l'objet d'une convention bipartite, tout comme avec le musée d'Arts de Nantes.

Près de 100 000 visiteurs ont été décomptés sur la période de l'exposition.

Nombre total de visiteurs : 100 000

Maria Helena Vieira da Silva – l'œil du labyrinthe / l'œil du collectionneur – du 16 décembre 2022 – 3 avril 2023

Le musée des Beaux-Arts de Dijon et le musée Cantini, musée d'Art moderne de la Ville de Marseille, en partenariat avec la Galerie Jeanne Bucher Jaeger de Paris, ont organisé une rétrospective en l'honneur de Maria Helena Vieira da Silva (1908-1992) à l'occasion des trente ans de son décès. Inaugurée le 16 décembre 2022, elle sera visible au musée des Beaux-Arts de Dijon jusqu'au 3 avril 2023. Le musée des Beaux-arts de Dijon conserve 36 œuvres de Vieira da Silva, un ensemble majeur en France par son importance.

L'actualité du musée des Beaux-Arts a été riche en 2022 avec également l'exposition Buren-BRJV (du 17 novembre 2021 au 28 février 2022), mais également le Centenaire de l'Ours Pompon (du 19 octobre 2022 au 16 janvier 2023).

ACTIONS EN DIRECTION DES PUBLICS

Le musée des Beaux-Arts, comme les autres musées dijonnais, est un lieu d'échanges, de sociabilisassions, de rencontres et de découvertes.

Il est ouvert à tous et le principe de démocratisation culturelle est central.

Les musées conçoivent une programmation dense et diversifiée et proposent environ 700 rendez-vous, par an en lien avec les collections permanentes des cinq musées mais aussi les expositions temporaires.

Visites commentées des collections et des expositions, ateliers d'arts plastiques, rencontres et échanges avec des spécialistes (Midi au musée), activités ludiques, nocturnes au cours desquelles une carte blanche est donnée à des artistes (musique, chant, danse, théâtre, lectures, contes, jonglage...) de la scène classique ou contemporaine. Les publics empêchés et les publics éloignés sont évidemment intégrés à cette offre.

Les musées participent également aux grands évènements nationaux (Nuit des musées, Journées nationales de l'archéologie, Journées européennes du patrimoine, Fête de la science, Journée des métiers d'arts) et locaux (Jours de fête à Fontaine d'Ouche, Grésilles en fête, la Nuit du handicap, Les Nuits d'Orient).

La Nuit des étudiants est aussi devenue un temps fort pour le public étudiant. Elle a lieu, chaque année, le dernier jeudi de novembre lors d'une nocturne spéciale dans les cinq musées.

LA CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE ET DU VIN

La Cité Internationale de la gastronomie et du vin de Dijon a ouvert ses portes au grand public le 6 mai 2022
Entre mai et décembre 2022, la Cité a accueilli sur l'ensemble de ses équipements (restaurants, cinéma, boutiques gourmandes, librairie, espaces culturels, cave, école des vins ...) près de 500 000 personnes et 850 000 au court de sa 1ère année complète

Concourant pleinement à l'offre culturelle de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, Le 1204 - Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine a ouvert également ses portes le 6 mai 2022. Ce nouvel équipement culturel de 540 m² répond à l'engagement pris par la Ville de Dijon dès 2008, dans le cadre du label Ville d'art et d'histoire, de mettre en valeur auprès des publics les plus variés l'ensemble des patrimoines du territoire. Au cours de l'année 2022, l'exposition permanente et l'exposition inaugurale "Portrait(s) d'une mutation - De l'hôpital général à la Cité internationale de la gastronomie et du vin" ont attiré 54 831 visiteurs. Cette visite gratuite peut être prolongée par la découverte de la chapelle Sainte-Croix de Jérusalem, le fleuron du patrimoine médiéval de l'ancien hôpital, récemment restaurée.

Le Pôle Culturel de la Cité, regroupant 4 espaces d'exposition permettant d'expliquer le repas gastronomique des Français a accueilli plus de 80 000 personnes en 2022 pour des visites libres ou guidées et proposé tout au long de ces premiers mois d'ouverture une programmation hebdomadaire associant des conférences, des ateliers, des dégustations ... gratuites ou payantes, pour les adultes et les enfants.

Le public scolaire a pu largement profiter de ce nouveau lieu puisque 3940 enfants ont été accueillis en 2022 avec leurs classes pour découvrir les expositions de la Cité internationale de la gastronomie et du vin.

© François Weckerle/Ville de Dijon

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

© Vincent Arbelet/Ville de Dijon

L'HABITAT ET LE LOGEMENT

Une feuille de route à la hauteur des besoins des habitants d'aujourd'hui et de demain et des enjeux de transition en faveur de l'éco-habitat

Les objectifs du Programme d'Orientations et d'Actions Habitat (POA-H) du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi-HD) 2020-2030 reposent à cet effet sur **quatre axes structurants :**

- **Répondre aux besoins en logement**, en particulier pour les ménages sous plafonds de ressources tant en locatif qu'en accession à la propriété ;
- Poursuivre **le rééquilibrage territorial de l'offre à loyer modéré** entre les quartiers et les communes et en particulier, assurer la mise en œuvre des obligations de rattrapage dans les communes déficitaires au titre de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU), en cohérence avec les objectifs relevant du nouveau programme de renouvellement urbain (NPNRU) métropolitain ;
- Prendre en compte les **attentes spécifiques** des séniors (maintien à domicile et offre adaptée), des étudiants (+ 5000 étudiants à horizon 5 ans), des jeunes actifs ou en formation ;
- Soutenir **la transition climatique de l'habitat dans le neuf mais également dans l'existant**, avec des objectifs forts de réduction de la consommation d'énergies fossiles et d'émission des gaz à effet de serre, de renforcement de l'éco-construction et de l'éco-réhabilitation décarbonées (parc locatif public, logements privés) pour une qualité de vie, d'usages et de confort renforcée pour tous les ménages.

A l'échelle du territoire de Dijon métropole, une telle dynamique en matière d'éco-habitat constitue également **une source indéniable de valeurs économiques ajoutées pour l'emploi** avec le développement, en circuits courts, de filières, de savoirs-faire et de compétences.

Cette dynamique s'inscrit ainsi pleinement de manière transversale au sein du projet métropolitain.

LE LOGEMENT À LOYER MODÉRÉ

Une demande toujours très prégnante

A l'échelle de Dijon métropole, au 1er janvier 2023, étaient enregistrés 10 113 ménages demandeurs, un nombre qui se maintient à la hausse (9 714 au 01/01/2022 ; 9 624 au 01/01/2021 ; 9 431 au 01/01/2020 ; 9 482 au 01/01/2019 ; 9 240 au 01/01/2018) :

- 58,08% soit 5 874 dossiers correspondent à des demandes d'entrée dans le parc locatif conventionné (contre 5 492 en 2022, 5 418 en 2021, 5 206 en 2020, 5 314 en 2019 et 5 148 en 2018) ;
- 41,92% correspondent aux 4 239 dossiers de changement de logement (contre 4 222 en 2022, 4 206 en 2021, 4 225 en 2020, 4 168 en 2019 et 4 092 en 2018).

La tension reste significative au regard d'un volume d'attributions effectuées durant l'année 2022 qui s'élève à 2 507 (contre 3 175 en 2021, 2 627 en 2020 ; 2 803 en 2019) :

- 1 666 logements ont été attribués à des entrants dans le parc conventionné (66,45%) ;
- 841 attributions ont satisfait un changement de logement à loyer modéré (33,55%).

Une nouvelle offre maintenue à un niveau important malgré la conjoncture défavorable

Au regard des projets déposés en 2022, et ce malgré les tensions pesant sur les équilibres d'opération du fait de la conjoncture économique, Dijon métropole a financé 394 nouveaux logements locatifs (430 en 2021, 618 en 2020) répartis au sein de 25 programmes locatifs.

118 logements (30 %) relèvent d'opérations d'acquisition-amélioration de bâtis existants : en lien avec les enjeux du « Zéro Artificialisation Nette (ZAN) », de sobriété foncière et de réduction de l'empreinte carbone du logement, ce type d'opération est particulièrement exemplaire ; l'État ayant mobilisé spécifiquement une prime de 2000 € par logement PLAi et PLUS pour accompagner le déploiement de ces réalisations.

214 logements (54 %) résultent par ailleurs d'acquisitions en Vente en l'État Futur d'Achèvement (VEFA) au sein de programmes de promotion privée ; 62 logements (16%) seront réalisés en construction sous maîtrise d'ouvrage directe des opérateurs sociaux .

Ce développement a été réalisé à l'appui de la mobilisation des opérateurs qui s'est traduite comme suit :

- GRAND DIJON HABITAT : 45,7 % (180 logements)
- HABELLIS : 39,6 % (156 logements)
- CDC HABITAT SOCIAL : 9,6 % (38 logements)
- ORVITIS : 4,8 % (19 logements)
- un logement a été agréé en Prêt Locatif Social (PLS) privé.

Cette nouvelle offre repose sur 89 logements relevant du Prêt Locatif Aidé d'Intégration (PLAi), 210 logements au titre du Prêt Locatif à Usage Social (PLUS) et 95 logements agréés au Prêt Locatif Social (PLS). Elle représente un coût total prévisionnel d'opération de 56,6 M€ TTC. Les aides déléguées par l'État ont été mobilisées à hauteur de

871 920 €. En termes de soutien, la Métropole mobilise, au bénéfice de l'ensemble des opérateurs du secteur HLM, sa garantie financière à hauteur de 100% des emprunts contractés pour le financement de leurs opérations. Ainsi, au cours de l'année 2022, Dijon métropole a engagé sa garantie financière pour un montant total de 73,8 M€ au bénéfice de 30 opérations représentant 1 855 logements en neuf et en éco-réhabilitation.

LA LOCATION-ACCESSION, UN LEVIER POUR FACILITER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL

Le prêt social de location-accesion (PSLA) constitue, après une période de location du logement (au maximum 5 ans), un dispositif d'accession à la propriété s'adressant à des ménages sous plafonds de ressources qui achètent un logement neuf situé dans une opération agréée.

Dix opérations agréées sont en cours de commercialisation à ce jour pour un total de 247 logements : 8 programmes à Dijon (8 opérations), une opération à Longvic (éco-quartier des Pommerets) et une opération à Sennecey-les-Dijon (écoquartier des Fontaines).

Plusieurs opérateurs sont engagés :

- AQISIA (Habellis) : 7 programmes représentant 178 logements,
- CDC Habitat Social : un programme représentant 29 logements (Ecoquartier Arsenal),
- Ghitti : un programme représentant 36 logements,
- Orvitis : un programme de 4 logements agréés.

LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS EXISTANTS

Le parc des bailleurs sociaux : la poursuite de la programmation 2021-2025

En 2022, sept opérations de rénovation Basse Consommation concernant 328 logements ont fait l'objet d'un accord de subventions de la part de Dijon métropole pour un montant de 816 000 €.

Une opération d'éco-réhabilitation lourde de 11 logements a bénéficié des financements État Plan de relance pour un montant de 110 000 €.

rénovéco DIJON métropole

Les logements privés : une dynamique à renforcer en faveur des copropriétés

La Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (CLAH) de Dijon métropole a agréé le financement des travaux pour un total de 436 logements : 237 dossiers individuels et 199 relevant de deux copropriétés.

L'ensemble de ces projets représente un volume de travaux de 8 M€. Les subventions émanant de l'Agence Nationale de l'Habitat (Anah) ont été mobilisées à hauteur de 3,46 M€.

S'agissant de ses propres subventions, les engagements de Dijon métropole, correspondant aux projets financés en 2022, portent sur 900 000 €.

Au sein des 237 dossiers individuels, 195 d'entre-eux relèvent de propriétaires-occupants (PO) dont :

- 97 logements pour des travaux d'économies d'énergie relevant du programme "Ma Prime Rénov' Sérénité" : 53 logements ont bénéficié de la prime « Sortie de Passoire » et 19 logements se sont inscrits dans une rénovation Basse Consommation ;
- 98 logements pour des travaux liés à l'autonomie et à l'adaptation aux situations de perte de mobilité (vieillissement, handicap).

Ces projets concernent 15 communes de la métropole :

- 78 logements à Dijon (40%),
- 25 à Chenôve,
- 15 à Chevigny-Saint-Sauveur,
- 13 à Longvic,
- 12 à Marsannay-la-Côte,
- 11 à Quetigny,
- 8 à Fontaine-lès-Dijon,
- 7 à Talant,
- 6 à Saint-Apollinaire et Sennecey-lès-Dijon,
- 5 à Plombières-lès-Dijon,
- 3 à Neuilly-Crimolois,
- 2 à Daix et Fénay,
- 1 à Corcelles-les-Monts et à Ouges.

S'agissant du locatif, trois projets émanant de propriétaires-bailleurs (PB) se sont inscrits dans les dispositions de conventionnement de loyer après travaux. À ce titre, les bailleurs, en contrepartie des subventions de l'Anah et de Dijon métropole (cumulables aux aides fiscales) pratiquent des loyers minorés par rapport aux niveaux de marché.

Cette offre permet ainsi à des ménages sous plafonds de ressources de se loger dans le secteur locatif privé.

Plus largement, le conventionnement locatif sans travaux a concerné 26 logements. Il permet à des bailleurs privés, à l'appui des avantages fiscaux, de louer à des loyers minorés en ciblant des ménages dont les ressources sont celles du logement à loyer modéré : ont ainsi été établis 14 Loyers Conventionnés (LC) et 12 Loyers Intermédiaires (LI).

L'intermédiation locative est un dispositif de sécurisation de la relation entre le locataire et le bailleur privé grâce à l'intervention d'un tiers social agréé, tel une Agence immobilière sociale, qui assure la gestion des logements.

Maison Castor à Dijon

© Vincent Arbelet/Ville de Dijon

En 2022, 14 logements ont bénéficié de cette mesure : 2 logements après travaux ; 12 logements ne nécessitant pas de travaux.

Au sujet des copropriétés, les deux opérations financées, représentant 199 logements, se sont inscrites au sein du dispositif « MaPrimeRénov' Copropriété » dont la rénovation « Bâtiment « Basse Consommation » (BBC) de la copropriété « Arquebuse » située 11 à 17 rue Nodot à Dijon (108 logements) par ailleurs soutenue par la Région Bourgogne-Franche-Comté et Dijon métropole (fiche 45 Contrat métropolitain 2018-2021).

À noter que certains dossiers entrant dans le champ du Programme d'Intérêt Général (PIG) de la métropole ont également bénéficié d'un accompagnement dans le cadre du dispositif régional EFFILOGIS : 19 nouveaux dossiers ont été créés, 10 audits thermiques réalisés et 10 prestations d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) engagées. 34 audits énergétiques ont été payés en 2022.

Parallèlement, hors délégation de gestion des aides à la pierre, 1 426 projets de particuliers se sont inscrits dans le cadre du dispositif national MaPrimeRénov' « travaux simples » pour un montant de subventions de 4,627 M€ correspondant à un total de 16,43 M€ TTC de travaux (soit en moyenne par logement 3 245 € de subvention pour 11 500 € de travaux).

Dijon métropole a également bénéficié du co-financement de l'Anah, à hauteur de 281 476 €, pour le suivi-animation 2022 de son Programme d'Intérêt Général (PIG) et pour la première phase de l'ingénierie de l'Opération programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) de la copropriété Champs Perdrix située quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon (actualisation du diagnostic, élaboration de la convention financière avec l'État et l'Anah).

LE PLAN D'EXPOSITION AUX RISQUES TECHNOLOGIQUES (PPRT) DE LA RAFFINERIE DU MIDI : DES TRAVAUX DE RENFORT QUI SE DÉPLOIENT

Le règlement du PPRT prévoit l'application de prescriptions techniques réduisant la vulnérabilité des logements présents dans le périmètre afin d'assurer la protection de leurs occupants.

C'est à Dijon métropole qu'incombe la charge de mettre en place l'ingénierie d'accompagnement des propriétaires dans les démarches à réaliser.

Au 31 décembre 2022 :

- 81 logements du périmètre ont été diagnostiqués, soit 67% des 120 logements concernés
- C'est un très bon niveau de mise en œuvre par rapport aux autres PPRT (moyenne nationale = à peine 40 %)
- 78 logements à Dijon et 3 à Longvic
- 53 logements individuels et 28 logements collectifs
- 49 dossiers validés en COPIL, soit 40 %
- 534 510€ TTC de travaux, soit une moyenne de 10 898€ / logement : travaux financés à 90% par l'État, l'établissement, la Région BFC, le département et Dijon métropole

L'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE

L'aire de séjour de Chevigny-Saint-Sauveur a fait l'objet de travaux en 2022. Il a été procédé à la rénovation complète des modules sanitaires présents sur chacun des 24 emplacements (reprise du carrelage et de l'électricité, changement du ballon d'eau chaude, remplacement des portes, alimentation en eau chaude de la robinetterie extérieure).

Un auvent a été installé sur chaque module afin d'abriter le lieu de lavage et l'espace de cuisine. Une cellule solaire permet d'alimenter l'éclairage extérieur.

Pour un coût de 325 K€, ce projet a bénéficié des aides de l'État au titre du plan de relance (104 K€) ainsi que de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Côte d'Or (38 K€).

POLITIQUE D'ATTRIBUTION DES LOGEMENTS

Grâce au travail mené par les bailleurs et les partenaires œuvrant dans le logement à loyer modéré aux côtés de Dijon métropole, l'année 2022 a été marquée par l'approbation, en conseil métropolitain du 30 juin 2022, de deux documents stratégiques :

- La Convention Intercommunale des Attributions (CIA)
- Le Plan Partenarial de Gestion et d'Information du Demandeur (PPGDID).

La CIA est un document contractuel et opérationnel qui porte sur les engagements des principaux acteurs en matière d'attributions de logements et en matière d'accompagnement social des ménages.

Un programme de 13 actions opérationnelles décline les objectifs d'attribution fixés dans la CIA.

L'année 2023 sera l'occasion pour Dijon métropole et l'ensemble des acteurs de travailler collectivement à la mise en œuvre des actions pour permettre l'atteinte des objectifs. Le PPGDID, quant à lui, définit les orientations destinées à assurer la gestion partagée des demandes de logement à loyer modéré. Il a pour objectif d'améliorer l'accueil et l'information fournis aux demandeurs de logement et de renforcer la lisibilité des attributions, notamment par la mise en œuvre de la cotation de la demande.

Depuis le 15 novembre 2022, Dijon métropole dispose d'un système de cotation de la demande de logement à loyer modéré s'appliquant aux demandes de logement réalisées sur son territoire.

La cotation consiste à attribuer un nombre de points à chaque demandeur de logement social en fonction des critères renseignés lors du dépôt de la demande ou à tout moment lors de la mise à jour de leur dossier. Le demandeur connaît son nombre de point et ce chiffre varie selon les évolutions de sa situation.

La cotation vise à :

- renforcer la lisibilité et l'information donnée aux demandeurs
- s'assurer que les dossiers prioritaires et/ou anciens sont bien examinés
- favoriser l'égalité de traitement des demandes en les objectivant

© Philippe Maupetit/Ville de Dijon

Logements à Chenôve

© Vincent Arbelet/Ville de Dijon

LA RÉNOVATION URBAINE

Dijon métropole s'est engagée de façon continue dans la rénovation urbaine en faveur de la transition écologique, de la transformation et de l'amélioration du cadre de vie des habitants.

Les travaux de transformations se poursuivent, à la suite de la signature, le 30 octobre 2019, de la 2ème convention de renouvellement urbain – 2018-2024, par l'ensemble des partenaires – ANRU, Région Bourgogne-Franche-Comté, Ville de Dijon, Grand Dijon Habitat, CDC Habitat, Orvitis, Habellis, Action Logement, Caisse des Dépôts, Anah et CARSAT Bourgogne-Franche-Comté. Un avenant a été signé le 4 décembre 2020 permettant d'intégrer les projets pour le quartier du Mail à Chenôve, complété par un avenant en 2021 ayant permis d'intégrer trois nouvelles opérations. Le projet, d'un montant global de 172,65 millions €, a débuté en 2019 et s'achèvera en 2027 avec la fin des dernières réhabilitations et/ou construction.

QUARTIER FONTAINE D'OUCHE

L'année 2022 a été marquée par le réaménagement de l'avenue du Lac et du parvis devant le groupe scolaire Alsace, permis par la démolition du pont Kir et des bâtiments situés 32-42 avenue du Lac en 2021. Cet aménagement vient transformer cet axe au cœur du quartier : plus d'arbres, plus de places pour les piétons et les vélos, moins de surfaces imperméables, ...

Les bâtiments aussi se transforment. Ainsi, les travaux d'éco-réhabilitation des immeubles d'Orvitis se sont poursuivis et ceux de Grand Dijon Habitat ont débuté fin 2022. D'ici la fin du projet de renouvellement urbain, ce sont plus de 1200 logements qui atteindront le label « BBC Rénovation » (Bâtiment Basse Consommation). Enfin, c'est l'école Buffon qui a été réhabilitée pour améliorer son efficacité énergétique mais également le confort des enfants et leur condition d'apprentissage dans le bâtiment.

Pour mémoire, le projet du quartier Fontaine d'Ouche prévoit :

- La déconstruction de 122 logements
- La réhabilitation de plus de 1 200 logements à loyer modéré niveau BBC Rénovation répartis dans 5 îlots
- La résidentialisation de 5 îlots pour offrir des espaces extérieurs de qualité
- Un accompagnement des 3 copropriétés, représentant 984 logements, au travers d'OPAH copropriétés
- La production de 300 logements privés situés sur le quai des Carrières Blanches
- Des interventions sur l'espace public pour requalifier l'avenue du Lac et l'entrée de quartier par le boulevard chanoine Kir
- La reconstitution des 122 logements démolis à l'extérieur du quartier, à Dijon ou dans Dijon métropole, dans des secteurs déficitaires en logements à loyer modéré.

L'ensemble du projet s'inscrit dans une démarche visant à la constitution d'un écoquartier

QUARTIER DU MAIL À CHENÔVE

L'avenant signé le 4 décembre 2020 a permis à Dijon métropole, la ville de Chenôve et leurs partenaires de poursuivre les actions engagées dans le cadre du premier programme de renouvellement urbain afin de conforter l'attractivité du quartier du Mail.

L'année 2022 a vraiment marqué le démarrage des travaux et des chantiers pour le quartier du Mail à Chenôve. Les relogements des bâtiments appelés à être démolis ou restructurés ont été réalisés. Le nouveau gymnase du Mail est sorti de terre et a accueilli les joueurs et les joueuses dès

fin décembre pour les premiers entraînements. Au niveau du terminus du tramway, les logements sortent de terre.

Pour mémoire, le projet prévoit :

- La restructuration-réhabilitation de 290 logements y compris la démolition partielle de deux bâtiments (60 logements)
- La résidentialisation de ces bâtiments
- L'aménagement d'un parc en lieu et place de l'ancien centre commercial Saint-Exupéry (SPLAAD)
- La production de plus de 200 logements en accession ou en locatif libre dans le secteur Saint-Exupéry pour diversifier l'offre de logement
- La restructuration-réhabilitation de la bibliothèque François-Mitterrand et du gymnase situés au coeur du quartier

L'année 2022 a été marquée par le démarrage du chantier du gymnase du Mail et le début des opérations de relogements des ménages dont le bâtiment doit être démoli.

LE DROIT DES SOLS

Le service traite et instruit toutes les autorisations d'urbanisme qui comprennent l'ensemble des dossiers concernant les travaux entrepris par les particuliers, d'importantes opérations liées à l'habitat, à la requalification de sites ou au développement économique.

2311 logements ont été autorisés en 2022 dont 301 logements individuels, ce qui représente une baisse de 15,25% par rapport à 2021.

DIJON MÉTROPOLE	2019	2020	2021	2022
Autorisations de travaux	365	331	458	405
Bannes et enseignes*	-	-	-	-
Certificats d'urbanisme	8 825	7 753	9 372	8366
Déclarations préalables	1 881	2 060	2 711	2556
Permis d'aménager	20	20	16	18
Permis de construire	768	720	989	779
Permis de démolir	28	27	50	31
Total	11887	10911	13296	12155

(*)Retrouvez le bilan Construction sur https://www.dijon.fr/recherche/resultat/(keywords)/bilan+construction

212 933 m² de surface de plancher construits dont 116 025 m² pour l'habitat soit 54,48%.

96 907 m² de surface de plancher construits dont 22 779 m²pour le commerce, 45 335 m² pour les bureaux, 17 400 m² pour l'industrie et l'activité et 11 393 m² pour les équipements et les services.

AUTRES MISSIONS DU SERVICE

- Renseignement du public et des professionnels : accueil physique, renseignements téléphoniques, traitement des diverses demandes de renseignements d'urbanisme
- Mission d'analyse et de conseil : réunions de travail avec les promoteurs, constructeurs et architectes, pré-études de faisabilité des certaines opérations d'aménagement, participation aux commissions techniques des concours
- Établissement de données pour le suivi de l'évolution de la construction dans l'agglomération dijonnaise et statistiques pour différents services ou organismes
- Suivi des infractions pénales et du contentieux administratif

LA POLITIQUE FONCIÈRE

L'action foncière conduite par la métropole, la Ville de Dijon et L'Établissement Public Foncier Local (EPFL) des collectivités de Côte d'Or, qui bénéficie d'une complète mutualisation des moyens, s'est notamment traduite par l'établissement de :

- **53 délibérations**
- **17 arrêtés de préemption**
- **54 dossiers de demandes d'évaluations adressés aux Domaines**
- **13 actes administratifs de vente**

Elle a concerné des dossiers de développement économique, de voirie, d'équipements publics, d'environnement et d'habitat. La maîtrise foncière intervenue a en particulier permis l'acquisition de biens compris dans des opérations d'aménagement d'ensemble comme « Les Grands Vergers du Sud », concernés par un projet environnemental comme le secteur « Europa » ou destinés à la réalisation d'habitat locatif à loyer modéré, pour de nombreuses opérations d'acquisition-amélioration.

Concernant le droit de préemption urbain dont la métropole est titulaire sur l'ensemble de son territoire, le nombre des déclarations d'intention d'aliéner (DIA) reçues en 2022 s'élève à 2 545, marquant une diminution très contenue et caractérisant la poursuite d'un marché immobilier attractif et dynamique.

Les actions de gestion permettent notamment de s'assurer du recouvrement de l'ensemble des loyers et des charges, ainsi que du paiement des taxes foncières et de leur conformité avec l'évolution du patrimoine.

LE PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

© Fraçois Weckerle/Ville de Dijon

Approbation de la modification n°1 du plan local d'urbanisme intercommunal valant programme local de l'habitat et plan de déplacements urbains, dit "PLUi-HD" et des périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques

Les procédures de création de périmètres délimités des abords (PDA) des monuments historiques et de modification n°1 du PLUi-HD, prescrites respectivement par délibération du 17 décembre 2020 et du 30 juin 2021 ont fait l'objet d'une enquête publique unique qui s'est déroulée du 2 novembre au 3 décembre 2021, non seulement sur les 23 communes de Dijon métropole mais également sur les communes extérieures d'Arc-sur-Tille, Couchey, Rouvres-en-Plaine et Saulon-la-Rue, concernées par la procédure de PDA.

373 observations ont été formulées par les habitants, exprimant principalement une opposition à des sites de projet à dominante habitat et/ou à des opérations de

logements en cours. Elles remettaient ainsi en cause le modèle de développement jugé trop dense et laissant insuffisamment de place à la nature en ville, au détriment de l'environnement et de la qualité du cadre de vie, alors même que la procédure de modification n°1 du PLU avait notamment pour objectifs de promouvoir la nature en ville, de favoriser la pérennité et le développement des exploitations viticoles et agricoles et de valoriser le patrimoine architectural.

En sus des avis favorables des personnes publiques associées, assortis ou non d'observations, la commission d'enquête publique a elle-aussi rendu le 7 janvier 2022, un avis favorable à l'unanimité sur le projet de modification n°1 du PLUi-HD, assorti de réserves et recommandations qui n'ont nécessité, pour la plupart, aucune modification substantielle du dossier de PLUi-HD. Conformément aux articles L. 123-15 et R. 123-21 du code de l'environnement, le rapport et les conclusions de la commission d'enquête ont été mis à la disposition du public pour une période d'un an, au format papier au siège de Dijon métropole et en mairie des communes membres, ainsi qu'en version dématérialisée sur le site internet de la métropole.

Et c'est ainsi que par délibération du 24 mars 2022, le conseil métropolitain a approuvé la modification n°1 du PLUi-HD.

Quant aux 16 périmètres délimités des abords des monuments historiques, ils ont été approuvés par arrêtés préfectoraux du 22 avril 2022 et ont fait l'objet d'un affichage pendant un mois au siège de Dijon métropole ainsi qu'en mairies des communes concernées par la procédure de PDA.

Les PDA approuvés constituent des servitudes d'utilité publique opposables aux autorisations d'urbanisme dès l'exécution des mesures de publicité requises (présente parution presse, premier jour d'affichage au siège de Dijon métropole et en mairies). Aussi le PLUi-HD a fait l'objet d'une mise à jour par arrêté métropolitain du 25 novembre 2022, pour prendre en compte ces 16 PDA.

PLUiHD
plan local d'urbanisme intercommunal Habitat - Déplacements
Dijon métropole

En chiffres :

- 240 KM²
- 1 063 habitants au KM²
- Une densité plus faible qu'à Lyon,
- Nancy ou Lille par exemple
- 15 600 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers, dont 5 000 hectares de forêts
- et 250 de parcs et jardins
- 0 pesticide dans les parcs, jardins et espaces publics

© Fraçois Weckerle/Ville de Dijon

LES TERRITOIRES ET LES PROJETS

AGIR POUR L'ATTRACTVIITE ET POUR LE DEVELOPPEMENT QUALITATIF DU TERRITOIRE

Développer l'observation et la connaissance sur le fait urbain et la fabrique métropolitaine.

Suivi et animation de la plateforme d'observation des projets et des stratégies urbaines "POPSU" avec l'université de Bourgogne et le Plan urbanisme construction et architecture (PUCA). L'année 2022 a vu la réalisation du grand entretien vidéo du maire-président par Marie Christine Jaillet, responsable scientifique du programme POPSU, L'exposition Observ'enville s'est déplacée au forum POPSU à Grenoble, et a animé la journée « Construire la ville intelligente et durable » organisée par l'ESTP de Dijon.

La métropole s'engage pour la poursuite de ce partenariat Chercheurs, Acteurs au sein du prochain « POPSU transition ».

Animation de l'Observatoire territorial du logement étudiant (OTLE) dans la dynamique nationale lancée par l'État et par la Fédération nationale des agences d'urbanisme (FNAU). La métropole assure l'animation et le suivi de cet outil labellisé en 2020. Après l'état des lieux de la demande et de l'offre en 2021, l'OTLE s'est consacré en 2022 à une phase orientée vers l'action, avec l'exploration de fonciers pour du logement étudiant à vocation sociale. La mobilisation des partenaires autour de cette priorité s'est formalisée en 2022.

L'actualisation des données se poursuit, ainsi que le travail versune approche plus qualitative des besoins, en lien avec les travaux régionaux liés au schéma directeur de la vie étudiante.

Développement de la stratégie d'observation des mobilités actives et mise en place d'un programme d'acquisition de nouveaux compteurs connectés afin d'analyser les flux piétons et vélos.

Mise en place des outils et d'une méthodologie d'évaluation du nouveau PLUi-HD afin de mesurer la réalisation des objectifs et répondre aux obligations légales. Un travail sur la qualité de la donnée issue du logiciel Cartads du droit des sols a été mené durant l'année afin de fiabiliser l'analyse, la production d'indicateurs, et les bilans de la construction de 2020 et 2021.

Implication de Dijon métropole dans la démarche de logistique urbaine durable avec l'appui du programme Interlud, en vue d'une charte d'actions partenariale pour l'année 2023.

CONTRIBUER À DES DOSSIERS À FORTE VALEUR AJOUTÉE OU À DES PARTENARIATS

- Établissement et suivi d'un protocole partenarial avec le Groupe SNCF autour de 4 thématiques : attractivité, immobilier, logistique urbaine et infrastructures ferroviaires.
- Suivi des grilles de dessertes TGV et études ferroviaires en lien avec les partenaires (SNCF, Région Bourgogne-Franche-Comté, association Trans Europe TGV Rhin-Rhône…)
- Dossier de candidature pour accueillir à Dijon un centre de conservation et de recherche du Muséum National d'Histoire Naturelle de Paris
- Campus site Maret : études afin d'évaluer les possibilités de construction d'une extension en vue d'accueillir des écoles sur ce site.
- Usine Bio Masse : recherche de foncier pour l'implantation d'une nouvelle usine Biomasse sur la métropole.
- Engagement d'une réflexion stratégique sur le secteur métropolitain appelé « Porte d'Agrippa », avec l'organisation de journées d'échanges composées d'experts pluridisciplinaires.

DISPOSER D'UN CADRE GLOBAL ET COHÉRENT POUR L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

- Pilotage des études de la modification de l'AVAP de Dijon métropole liée aux Climats du vignoble de Bourgogne
- Contributions au volet "forme urbaine" de la modification du PLUi-HD et à la création des périmètres délimités des abords des monuments historiques, approuvés en mars 2022.

HABITER LE TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION

Piloter et suivre les grands projets urbains à forte valeur ajoutée.

- Axe Sud : définition des périmètres et préparation des études préalables à ce vaste projet de régénération urbaine portant sur la valorisation des avenues R. Carraz à Chenôve et J. Jaurès à Dijon et de leurs rives bâties
- Projet d'implantation d'un bâtiment sur le campus métropolitain regroupant le Technopôle santé (laboratoires de recherche, halls technologiques…) et une école d'ingénieurs.
- Projet de reconversion des friches SNCF notamment celles du site Porte Neuve.
- Valorisation du site du Port du canal : élaboration du cahier des charges, sélection des équipes de maîtrise d'œuvre et engagement des études préalables du projet de « Parc Eiffel », dans le cadre d'un dialogue compétitif
- Elaboration de cahiers des charges pour certains projets à enjeux spécifiques tels que Venise 2, La Poste Joliet, Quai Moutarde…

Piloter et suivre le développement des quartiers d'habitat à Dijon

- **L'Écocité « Jardin des Maraîchers** », compte en 2022, près de 580 logements livrés y compris le foyer Abrioux .
- **Le site de l'Arsena**l, restructurant l'entrée Sud de la ville de Dijon continue son développement, avec plus de 320 logements livrés.
- **Heudelet 26** : en 2022 l'écoquartier Heudelet est livré représentant 470 logements dont une résidence étudiante. La finalisation des aménagements extérieurs (voirie, abords) s'est enclenchée à l'automne pour une livraison avec de nouvelles plantations arbres au premier trimestre 2023. Un capteur de climat urbain a été implanté par le laboratoire de climatologie.
- **Quai Moutarde** : sur l'ancien site industriel AMORA en reconversion, un appel à projets a été lancé afin de retenir un groupement promoteur/architecte pour une opération de l'ordre de 300 à 350 logements avec une part de mixité de 50%
- **Garden State** met les jardins à l'honneur grâce à l'opération conçue par l'équipe Lausecker/ CALC qui vise à préserver un cœur d'îlot dédié aux jardins et d'un futur parc public à l'arrière de l'opération de logements. L'opération de plus de 300 logements a démarré dans sa première tranche à l'automne 2021 pour une livraison à l'automne 2023. Le parc conçu en concertation avec les habitants a, quant à lui, été aménagé courant automne 2022 pour une ouverture prévue premier trimestre 2023
- **Bruges II**, pensé par l'atelier Philippe Madec, développe l'agriculture urbaine. Un projet écologique et innovant regroupant 317 logements, des résidences gérées et des maisons réhabilitées, l'ensemble dans un paysage qui conjugue diversité des formes urbaines et mobilités douces. Les premiers permis de construire de la phase 1 ont été autorisés juin 2022. L'enclenchement de la phase2 par différents ateliers s'est réalisé à l'automne 2022
- Suivi et mise à jour de l'observatoire des écoquartiers et des projets publics engagés dans le processus national de labellisation : Arsenal, Fontaine d'Ouche, et Heudelet

Agir pour la création d'une offre de logements sur Dijon en mobilisant notamment le foncier public :

- 24 opérations livrées pour un total de 1431 logements dont 284 logements locatifs à loyer modéré (20%)
- 23 opérations en construction pour 1093 logements dont 288 logements locatifs à loyer modéré (26%)
- 15 permis de construire autorisés en 2022 soit 1144 logements dont 250 logements à loyer modéré (22%)
- Pus d'une vingtaine d'études de potentialité pour construction de logements et d'équipements, dont site Marmuzots, La Poste Joliet, Arquebuse, Heudelet, Vatel, MNHN, Maret, résidences étudiantes...

CONTRIBUER AUX GRANDS PROJETS DE RÉNOVATION URBAINE

- **Quartier Fontaine d'Ouche à Dijon** Copilotage du projet de valorisation de l'avenue du Lac et suivi des projets de rénovation thermique des immeubles de logement
- **Quartier du Mail à Chenôve** Contribution au dossier ANRU
- **Quartier des Grésilles à Dijon** (hors dispositif ANRU) : réactivation des études sur les secteurs "démolis" Bénigne Joly et Réaumur

VALORISER LES ESPACES EXTÉRIEURS PUBLICS, LE PATRIMOINE ET LE PAYSAGE URBAIN

- Requalification des cours et des jardins de l'îlot Tivoli-Sainte-Anne : lancement d'une consultation de maîtrise d'œuvre
- Poursuite de l'Opération façades rue de la Liberté à Dijon dont 15 projets terminés au 31 décembre 2022. Engagement des études de la phase 2 en 2022.
- Afin de renforcer le lien entre la Cité internationale de la gastronomie et du vin et le centre-ville, la consultation d'une maîtrise d'œuvre pour la revalorisation de l'axe Monge/Bossuet a été enclenchée mi 2022.

Participation aux dossiers :

- Implantation de mobiliers urbains innovants en partenariat avec l'École nationale des Beaux-Arts de Dijon
- Aménagements autour des grands lieux en réfection ou restructuration notamment aux abords du Centre Dauphine, et du parking Grangier.

AMÉLIORER OU ACCUEILLIR DES ÉQUIPEMENTS PUBLICS

- Élaboration du dossier sur le devenir des bâtiments préfabriqués dans les équipements scolaires de la ville de Dijon.
- Extension de la résidence Crous «Beaune » avec des échanges fonciers de la métropole
- Lancement d'une étude de marché par Dijon métropole en partenariat avec le CROUS BFC, sur la restauration universitaire, afin de répondre aux besoins des étudiants en matière de restauration.

© Vincent Arbelet/Ville de Dijon

Ecoquartier Heudelet à Dijon

L'ÉCOLOGIE URBAINE

Dijon métropole est une référence en matière d'écologie et d'environnement. Au fil des années, la métropole élargit son champ d'actions pour répondre aux problématiques d'énergie, de biodiversité, de développement durable et l'environnement.

L'activité porte sur les enjeux liés au changement climatique, la transition énergétique, la qualité de l'air, le bruit et le développement durable. Le travail se fait en transversalité, à la fois au niveau de Dijon métropole, en interne avec les services, avec les acteurs du territoire et également au niveau régional, national et européen puisqu'il met en œuvre plusieurs projets européens dont le projet RESPONSE, EU City Calc, 100 Villes Climatiquement neutres et intelligentes ou encore Villes Pilotes.

Un plan Climat Air Energie Territorial, moteur de l'action territoriale dans la lutte contre le changement climatique et la pollution de l'air

Le Plan Climat Air Energie Territorial est un outil de planification qui a vocation à structurer la stratégie du territoire en matière :

- De réduction des émissions de gaz à effet de serre,
- D'efficacité énergétique,
- D'augmentation de la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique,
- De vulnérabilité et d'adaptation au changement climatique
- De qualité de l'air

En 2022, le Plan Climat Air Energie Territorial est lancé. Il permet à la collectivité de construire avec les acteurs du territoire et les habitants sa vision stratégique à long terme.

La réalisation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET), est une opportunité pour le territoire de construire une ville bas carbone, en tenant compte des enjeux économiques et sociaux tout en s'appuyant sur l'innovation. Au-delà du cadre réglementaire, la métropole de Dijon a fait le choix

d'ajouter deux grandes thématiques supplémentaires que sont l'alimentation durable et la préservation de la biodiversité. Par ailleurs, la métropole souhaite développer les échanges avec des acteurs extra-territoriaux, publics et privés, notamment autour des enjeux mobilités et alimentation.

La première phase consiste à réaliser le diagnostic. Il s'avère que les émissions de gaz à effet de serre ont déjà reculé de 23% entre 2010 et 2020.

Dijon métropole, territoire pionnier avec la mission 100 Villes neutres et intelligentes et le programme Villes pilotes

Par deux fois la Commission Européenne a retenu la candidature de Dijon métropole.

En 2022, Dijon a été retenue, pour être partie prenante de la Mission 100 Villes Climatiquement Neutres et Intelligentes qui visent la neutralité carbone à 2030. L'objectif de cette mission est d'accompagner ces 100 villes à devenir des références pour toutes les autres villes européennes qui visent l'atteinte des objectifs de neutralité carbone à 2050.

Cet engagement politique fort de Dijon se traduira par un renforcement de l'ambition du PCAET notamment sur les volets mobilisation des acteurs et des habitants et la réalisation d'un programme d'investissement.

Les villes lauréates se font accompagner par le consortium de partenaires NetZeroCities, composé d'experts et de chercheurs dans différents domaines : financement de la transition énergétique, gouvernance, mobilisation citoyenne, etc.

En mars 2023, la candidature de Dijon métropole a été retenue pour faire parties des 25 villes reçues dans le cadre de l'appel à projets Villes Pilotes, suite au dossier déposé par Dijon métropole en novembre 2022.

Porté par NetZeroCities, le programme « Villes Pilotes » vise à soutenir durant deux ans les villes européennes exemplaires dans la mise en place de techniques de pointe pour atteindre la neutralité climatique et accélérer le déploiement des politiques publiques de transition écologique et énergétique.

C'est à la fois une reconnaissance européenne de tout le travail engagé par Dijon métropole, et de la volonté politique affirmée d'accélérer la transition énergétique sur le territoire pour lutter contre le changement climatique.

Mise en place d'une ZFE-m (zone de faibles émissions mobilité) à horizon 2025

Une ZFE-m est un dispositif règlementaire destinée à lutter contre la pollution de l'air liée aux transports. Elle a vocation notamment à accélérer le renouvellement de la flotte en restreignant progressivement l'accès de la zone aux véhicules les plus polluants grâce à la mise en place des vignettes Crit'air sur un périmètre défini, dans une temporalité définie elle aussi. Ainsi, en fonction du carburant utilisé et de l'année de mise en circulation, les véhicules sont répartis en 7 catégories allant de la vignette Crit'air verte à Crit'air' 5+

Deux conditions rendent la mise en place d'une ZFE-m obligatoire. En découlent des contraintes de natures différentes.

Une ZFE-m est obligatoire si :

Les normes de la qualité de l'air mentionnées à l'article L. 221-1 du Code de l'environnement, ne sont pas respectées de manière régulière sur le territoire de la commune ou de l'EPCI à fiscalité propre compétent (alinéa 2 du I de l'article L. 2213-4- 1 du CGCT) : 10 territoires sont ainsi concernés : Paris / Métropole du Grand Paris, Rouen, Reims, Strasbourg, Lyon, Saint-Etienne, Grenoble, Nice, Montpellier et Toulouse.

Sur le territoire métropolitain, une agglomération au sens de l'INSEE dépasse plus de 150 000 habitants (loi Climat et Résilience du 21 Aout 2021) : 32 EPCI en France sont concernées, dont Dijon métropole.

La ZFE-m doit être compatible avec les objectifs du PCAET. La mobilité est le premier secteur d'émissions et représente à lui seul 40% des émissions de gaz à effet de serre.

Dijon métropole réalisera l'étude pour la mise en place d'une ZFE-m afin que celle-ci soit effective au 1er janvier 2025. Un processus de concertation sera lancé, puis un arrêté métropolitain fixera le périmètre et la durée de la ZFE-m, les catégories de véhicules visées et les éventuelles dérogations (véhicules d'intervention, adaptés aux personnes à mobilité réduite mais aussi certains poids lourds).

Pour se faire, Dijon métropole a engagé en 2022 le recrutement du bureau d'études qui l'accompagne.

EUCITYCALC, un outil de modélisation pour aider Dijon métropole à tendre vers la neutralité carbone à 2050

Dans le cadre du programme Horizon 2020 (H2020) pour la recherche et le développement, intitulé « Soutenir les autorités publiques pour mettre en place la politique énergétique de l'Union Européenne – soutenir les autorités locales et régionales », Dijon métropole a répondu à l'appel à projet, en partenariat avec Energy Cities, porteur de la démarche, autour de l'adaptation de l'outil European Calculator à l'échelon local dont l'objectif est d'aider les collectivités à mettre en œuvre leur trajectoire vers la neutralité carbone.

L'outil European Calculator, ou EUCITYCalc, a vocation à soutenir les décideurs avec un outil de modélisation accessible, facile à utiliser et dynamique afin de réaliser une tranjectoire de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de quantifier les gains des actions projetées sur la demande d'énergie, les émissions GES et les implications des choix de modes de vie ou technologie d'énergie en Europe. La qualité de l'air est totalement intégrée, ainsi l'outil permet de mesurer l'impact des actions envisagées sur le territoire.

Pour mener à bien ce projet, un réseau de 10 partenaires s'est constitué autour d'Energy Cities : Climact SA, entreprise belge spécialisée dans la construction d'outil d'analyse prospective, de conseil réglementaire, d'accompagnement des décideurs à l'identification d'opportunités et d'options stratégiques sur les questions d'énergie renouvelable et d'impact climatique, Carbon Market Watch, ONG Belge, agissant sur la préservation de l'environnement, Postdam Institute for Climate Impact Research, RD2 , 4 collectivités locales : (RIGA (Lithuanie), Mantova (Italie), Zdar Nad Sazavou (République Tchèque), ainsi que Dijon métropole, l'Agence Régionale de l'Energie du Nord (Croatie), l'Agence de l'Energie et de l'Environnement d'Arrabida (Portugal), l'Association des gestionnaires de l'énergie des Villes et communes, SEMMO, en République Tchèque. Dans le cadre de ce projet, Dijon métropole s'appuie également sur Atmo Bourgogne Franche-Comté pour la transmission et l'analyse des données énergétiques et climatiques ainsi que les données sur la qualité de l'air.

L'outil EUCITYCALC sera complètement adapté aux besoins et au contexte de Dijon. Des ateliers collectifs réunissant les services de Dijon métropole et ATMO-BFC ont été réalisés pour identifier les spécificités du territoire et alimenter l'outil.

Projet EVERIMPACT, pour surveiller et quantifier les émissions de CO2 quasiment en temps réel

Dans le prolongement du projet RESPONSE, Dijon métropole a été sollicitée pour être territoire d'expérimentation de la solution EVERIMPACT.

Everimpact surveille et monétise les émissions de gaz à effet de serre (GES) des projets urbains en combinant les données de satellites et de capteurs au sol. L'outil a vocation à mesurer précisément les émissions de CO2 dans les villes en exploitant ces données et d'autre part connecte les villes avec des entreprises souhaitant acheter leurs réductions de CO2 comme des compensations de carbone.

Début 2022, 75 capteurs ont été installés sur les candélabres gérés par OnDijon, de façon à monitorer les émissions de CO2 sur l'ensemble du territoire de Dijon métropole.

©Vicent Arbelet/Ville de Dijon

Réunion identification des parties prenantes d'EUCC, 22 juin 2022

BIODIVERSITÉ– JARDIN DE L'ARQUEBUSE

À l'échelle de la métropole, La Direction Biodiversité - Jardin de l'Arquebuse est à l'initiative d'actions de sensibilisation citoyennes portant sur les enjeux et sur la préservation de l'équilibre écologique. À travers son expertise naturaliste, son ambition est d'échanger en transversalité aux côtés d'acteurs de la recherche et des services, en appui des communes et associations de toute la métropole.

MISSIONS TRANSVERSALES AU SERVICE DE LA COLLECTIVITÉ ET DES HABITANTS DE LA MÉTROPOLE

Au sein du pôle urbanisme et environnement, La Direction Biodiversité - Jardin de l'Arquebuse pilote et anime le plan biodiversité.

Premier détenteur des labels ÉcoJardin et APIcité, niveau "démarche exemplaire", il agit concrètement pour la préservation des écosystèmes et des espèces et place son expertise au service de l'aménagement urbain.

Avec l'ouverture en 2022 de la Cité internationale de la gastronomie et du vin, le Jardin de l'Arquebuse s'inscrit dans cette dynamique avec la mise en place d'un parcours végétal, un parcours végétal thématisé "Jardin botanique des saveurs et des cépages, des origines à demain".

Un jardin historique qui s'est rénové dans l'esprit du lieu, au cœur des enjeux contemporains de préservation de la biodiversité sauvage et cultivée.

Situé dans un parc de 5 hectares labellisé ÉcojJardin et protégé au titre des monuments historiques, en plein cœur de Dijon, à la gare de Dijon-Ville par une passerelle et sur le chemin de la Cité internationale de la gastronomie et du vin.

Ce lieu connu et reconnu est le repère de tous les "curieux de nature". Abritant tout à la fois un planétarium, un muséum et un jardin botanique, c'est un espace de diffusion, de décryptage et de partage des sciences de la nature. Il s'impose comme le lieu où l'on vient découvrir

la biodiversité, s'étonner, s'informer mais aussi s'engager pour elle. Il s'inscrit dans les questionnements scientifiques les plus récents et novateurs tout en apportant au grand public une lecture très vivante des enjeux de la transition écologique d'aujourd'hui et de demain.

C'est un véritable havre de paix, bucolique, poétique, charmant qui séduit depuis des siècles les Dijonnais, les touristes qui y viennent pour se promener en famille, faire une pause déjeuner, parcourir une exposition de plein air, découvrir la flore et la faune "incognito" qui y vit...

À travers une balade botanique et sensorielle originale dans le jardin botanique, ou dans les expositions permanentes et temporaires du muséum, ou bien encore lors des rendez-vous variés proposés tout au long de l'année, le Jardin de l'Arquebuse propose à ses visiteurs de découvrir et de comprendre tous les enjeux de la préservation de la biodiversité. Il poursuit ainsi au fil de ses actions et de ses actualités, sa mission d'intérêt général consistant à promouvoir et à porter la biodiversité en ville.

VÉGÉTALISER AVEC LES CITOYENS

- **Suivi des 13 jardins partagés et participatifs** sur une superficie d'un hectare avec un accompagnement spécifique par les médiateurs du service et un programme de formations et de rencontres.
- **Poursuite du programme de l'opération écocitoyenne "J'adopte un pied d'arbre ou un pied de mur"** suivi des plantations existantes, fourniture de graines pour les nouveaux "adoptants" pour planter dans l'espace public des plantes et des fleurs à partir d'une sélection d'essences garantissant l'alimentation des pollinisateurs.
- **Accompagnement de projets "Nature en ville"** décidés et mis en œuvre via les commissions de quartiers.
- **Accompagnement et suivi toute l'année des appels à projets et des jardins pédagogiques** au sein des groupes scolaires considérés comme des "îlots de nature en ville".
- **Généralisation des actions de mobilisation en faveur de la biodiversité** auprès de publics "éloignés" des enjeux environnementaux (partenariat avec la Maison d'arrêt de Dijon, les foyers d'accueil...) pour la mise en place "d'espaces de nature" au sein de ces structures.
- **Opération en test "Vos jardins nous intéressent !"** propose aux Dijonnais d'un secteur déterminé de mieux connaître leur jardin, le parc de leur quartier, le jardin partagé qu'ils fréquentent. Grâce à la venue, chez eux, d'experts "biodiversité" du Jardin des sciences, ils identifieront la biodiversité présente dans leur environnement proche.

CONNAISSANCE DE LA BIODIVERSITÉ DU TERRITOIRE

- Poursuite de l'homogénéisation de la systématique de la base de données insectes..
- Suivi des 22 espèces de chauves-souris, 41 espèces d'orthoptères (grillons, criquets, sauterelles) et 200 espèces d'abeilles sauvages ont été identifiées sur le territoire.
- Dans le cadre des programmes de sciences participatives, suivi des sites identifiés pour l'opération papillons et l'observation des bourdons.

ACTIONS DE MOBILISATION CITOYENNE EN FAVEUR DE LA BIODIVERSITÉ

Fréquentation globale

En 2022, la fréquentation globale du Jardin de l'Arquebuse (planétarium, muséum, jardin botanique) a été de : 126 033 visiteurs, dont 23 650 élèves (tous niveaux confondus) soit 19% de la fréquentation annuelle.

Après 2 années (2020 et 2021) fortement perturbées par la pandémie, notamment en raison des confinements, des jauges limitées d'accueil dans les établissements recevant du public et les consignes strictes faites aux groupes scolaires d'éviter, voir interdire les sorties en groupe, le Jardin de l'Arquebuse a retrouvé en 2022 sa fréquentation d'avant Covid. L'accueil des groupes scolaires a même progressé de 5% par rapport à 2019.

© Stéphan Puissant

© Vincent Arbelet/Ville de Dijon

Conception et réalisation d'expositions

- Dans la dynamique de la mise en place du nouveau parcours végétal « Jardin botanique des saveurs et des cépages, des origines à demain », de l'ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin et plus globalement, du projet "Dijon Alimentation durable 2030", le Jardin de l'Arquebuse a accueilli une déclinaison de l'exposition « Je mange donc je suis », conçue par le Musée de l'Homme/Muséum national d'Histoire naturelle, qui explore les facettes biologiques, culturelles et écologiques d'un sujet qui nous touche tous : l'alimentation.
- Cette exposition temporaire restitue les recherches actuelles menées par les scientifiques du Muséum national d'Histoire naturelle mais sa présentation à Dijon permet de mettre en lumière celles menées par les organismes de recherches de Dijon (Université de Bourgogne / Inrae / Centre des Sciences du Goût et de l'Alimentation / Institut de la vigne et du vin Jules Guyot / etc.) sous un prisme éminemment pluridisciplinaire.

3 expositions de plein air présentées dans les allées du Jardin de l'Arquebuse :

- *Bio'Inspiration*
- *Légumineuses*
- *Pinot & Compagnie*

Deux journées festives dédiées à la Biodiversité

- *Fête de nature, dimanche 22 mai*
- *APIdays, Fête des abeilles, dimanche 26 juin*

Le Jardin de l'Arquebuse accueille tout au long de l'année, les associations partenaires pour l'organisation de leurs événements en faveur de la biodiversité.

Avec l'objectif de toucher un public éloigné des enjeux de préservation de la biodiversité, de nombreuses actions "hors les murs" sont programmées avec la tenue de stands de sensibilisation sur l'ensemble du territoire.

UN PARCOURS DES CÉPAGES AU COEUR DU JARDIN DE L'ARQUEBUSE

Un parcours ampélographique s'inscrit dans ces nouveaux espaces et présente la diversité des cépages viticoles à travers le monde.

Situé à quelques centaines de mètres seulement du point de départ de la route des Grands crus de Bourgogne, le Jardin de l'Arquebuse contribue ainsi à la connaissance de la diversité des cépages, au cœur de Dijon, ville viticole historique située dans le périmètre des Climats du vignoble de Bourgogne.

Des pieds de vigne sont présentés dans les carrés botaniques ainsi qu'une mise en scène contemporaine sur la pelouse dite Legouz de Gerland et enfin, dans un deuxième temps, l'implantation de vignes grimpant sur des pergolas de part et d'autre de la petite Orangerie.

La conception de ce parcours est réalisée par l'équipe du Jardin de l'Arquebuse, avec l'expertise de l'Institut de la vigne et du vin Jules-Guyot de l'université de Bourgogne, du paysagiste dijonnais Vincent Mayot et de l'architecte du patrimoine Philippe Allart (Alep architectes).

Cette nouvelle physionomie du jardin botanique s'inscrit dans la volonté de Dijon de valoriser la diversité des plantes, la viticulture, l'agroécologie, le goût et la nutrition.

Pour améliorer l'accueil et l'orientation des visiteurs, une nouvelle signalétique didactique, moderne et pédagogique est repensée et harmonisée. Elle est une source d'information accessible à tous sur tout le site.

Les supports de médiation jalonnant le parcours de découverte sont réalisés dans un matériau métallique rappelant, par sa couleur rouille, celle de la passerelle menant à la gare.

Le Jardin de l'Arquebuse accueille tout au long de l'année, les associations partenaires pour l'organisation de leurs événements en faveur de la biodiversité.

Avec l'objectif de toucher un public éloigné des enjeux de préservation de la biodiversité, de nombreuses actions "hors les murs" sont programmées avec la tenue de stands de sensibilisation sur l'ensemble du territoire.

LE PROJET EUROPÉEN RESPONSE : ÎLOTS À ÉNERGIE POSITIVE

La lutte contre le réchauffement climatique, la réduction des inégalités et le développement économique sont au coeur des défis actuels. Forte de ces ambitions, Dijon métropole a remporté, en 2020, l'appel à projets européen «H2020, villes et communautés intelligentes" avec le programme RESPONSE (integRetEd Solutions for POsitive eNergy and reSilient CitiEs – Solutions intégrées pour des villes à énergie positive et résilientes) qui l'a placée devant 12 autres candidatures.

Le changement climatique appelle la nécessaire transformation des villes pour devenir plus résilientes. Pour encourager cette dynamique, la métropole a été lauréate d'un appel à projets européen pour devenir exemplaire en matière de lutte contre le réchauffement climatique.

Rassemblant 53 partenaires européens, dont des industriels, des académiques, des start-up et des autorités publiques de 14 pays différents, le projet RESPONSE se construit autour de deux collectivités leaders, Dijon et la ville de Turku en Finlande. Ce projet à rayonnement international fait de Dijon un véritable laboratoire grandeur nature. Le programme européen, d'une durée de 5 ans (2020- 2025), vise à expérimenter, développer et tester des solutions innovantes et intégrées en faveur du déploiement de « quartiers à énergie positive" partout en Europe d'ici 2025 dans le but de voir émerger des villes "neutre en carbone".

Véritable démonstrateur de la ville bas carbone à destination de tous les habitants, le projet développé sur Dijon vise à créer deux îlots à énergie positive dans le quartier de Fontaine d'Ouche, quartier populaire en cours de rénovation. Un îlot à énergie positive est un groupe de bâtiment qui produit plus d'énergie qu'il n'en consomme.

La mise en oeuvre de ce plan veut concilier action climatique et lutte contre les inégalités pour une transition juste. En participant activement à réduire les consommations énergétiques et en développant massivement les énergies renouvelables, le projet participe activement à stabiliser dans le temps des coûts :

- De l'électricité pour les 30 ans à venir pour l'ensemble des consommateurs de la production solaire
- Pour le chauffage en développant l'usage des énergies renouvelables dans le réseau de chaleur dont les prix sont moins volatiles que ceux des énergies fossiles

Pour se faire, plus de 80 innovations vont être déployés sur le quartier en agissant principalement sur deux leviers, la réduction des consommations d'énergie, d'une part, et l'augmentation de la production des énergies renouvelables électriques et du réseau de chaleur, d'autre part.

Ce projet systémique a amené Dijon métropole à s'interroger sur les différents leviers d'actions nécessaires à mener pour permettre d'atteindre les objectifs de neutralité carbone au-delà du déploiement de solutions technologiques : développement de solutions innovantes, business models et financement de la transition, formation des agents, gouvernance du projet, mobilisation des habitants, construction avec les acteurs du territoire, attractivité des métiers de la transition énergétique, mise ne place d'actions d'open innovation, monitoring du projet, construction d'une plateforme de données permettant de suivre les enjeux climat-air-energie du territoire, ...

Réalisation des premières solutions : l'inauguration du groupe scolaire Buffon septembre 2022.

Dans le cadre du projet RESPONSE, l'école a connu de nombreuses transformations : 240 kWc de puissance de panneaux solaires, une rénovation thermique (isolation et ventilation) qui permettra d'économiser 50% d'énergie et des systèmes de gestion intelligente du bâtiment : un Building operating system (BOS) par Alyseo et des capteurs de température et qualité de l'air produits par la société NanoSense, partenaires du projet RESPONSE. Les élèves ont réintégré l'école en janvier 2023.

Depuis novembre 2022, l'électricité produite à partir de la centrale solaire du groupe scolaire Buffon peut alimenter jusqu'à 24 bâtiments de la ville, tous situés à Fontaine d'Ouche (piscine, mairie annexe, écoles, maison phare, etc.).

© François Weckerle/Ville de Dijon

Journée de présentation du projet RESPONSE aux acteurs locaux, 13 septembre 2022 Dijon métropole a organisé une journée de présentation de l'avancement du projet RESPONSE pour les acteurs locaux, à la Maison-phare de Fontaine d'Ouche. Les partenaires du projet ont été invités à prendre la parole pour présenter les différentes solutions déployées et une visite du quartier a été organisée.

Rassemblement du consortium 18-20 octobre 2022

Dijon a accueilli environ 80 partenaires du projet RESPONSE pendant 3 jours en octobre 2022 à l'occasion de l'assemblée générale annuelle du projet regroupant les partenaires où les partenaires ont participé à une présentation du projet de Dijon. Une conférence de presse sur le projet a été réalisé.

Création d'un groupe d'ambassadeurs du projet RESPONSE

Le 22 septembre 2022 a été lancé le recrutement du groupe d'ambassadeurs du projet RESPONSE composé d'habitants du quartier de la Fontaine d'Ouche. Une dizaine d'habitants se sont engagés. Des réunions mensuelles sont organisées afin de les faire monter en compétences et d'être en mesure d'en parler à leur voisinage.

© Ville de Dijon

COHÉSION SOCIALE

© Vincent Arbelet/Ville de Dijon

DIJON MÉTROPOLE, NOUVEL ACTEUR DE L'ACTION SOCIALE

Le transfert de compétences sociales portées jusqu'en mai 2020 par le Conseil Départemental de la Côte-d'Or procède d'un choix réfléchi de la métropole visant à faciliter les réponses aux publics en difficultés en lien avec l'ensemble des compétences des collectivités présentes sur le territoire métropolitain.

Les six compétences sociales en question couvrent un large périmètre de publics et de thématiques :

- Service social métropolitain
- Fonds de Solidarité pour le Logement
- Fonds d'Aide aux Jeunes
- Insertion
- Prévention de la perte d'autonomie
- Prévention spécialisée

L'année 2022 a permis de donner à chacune de ces nouvelles missions ses véritables contours et surtout de renforcer la réponse à l'adresse des publics les plus en difficultés. Elle a même permis de proposer au territoire métropolitain certaines actions qui avaient disparu dont les publics et les partenaires estimaient le retour nécessaire.

A l'issue d'une période d'installation des compétences nouvelles, l'année 2022 a constitué un second temps d'amélioration de la réponse aux publics par l'évolution d'un positionnement métropolitain comme assemblier des ressources du territoire. L'observation est effectivement faite que le territoire métropolitain recèle un nombre important de solutions mais qu'il est précieux de favoriser une articulation entre les différents intervenants permettant de mettre au bénéfice des publics l'ensemble des ressources du territoire.

La démarche déjà engagée vise ainsi un rapprochement à deux niveaux :

- Entre les acteurs de l'action sociale, socio-éducative et socio-professionnelle pour mettre à la disposition de chacun des réponses portées par d'autres acteurs, dans un esprit d'amélioration de l'accompagnement des publics engagés dans des démarches d'accès aux droits, d'autonomie, d'insertion sociale ou professionnelle, de logement
- Entre ces acteurs de l'action sociale et des acteurs intervenant dans d'autres champs (sport, culture, éducation, mobilité, logement, petite enfance), ceux-ci disposant de nombreux leviers permettant d'appuyer l'accompagnement des publics en difficulté par le services sociaux dans l'optique d'une autonomie recouvrée.

Le parti pris métropolitain est effectivement de voir, à travers une personne qui rencontre une difficulté et sollicite un accompagnement, le citoyen qui demande à trouver sa place dans la société.

Au cœur d'un partenariat dense et actif, Dijon métropole poursuit ainsi sa démarche à deux niveaux :

- Apporter des réponses concrètes par une implication directe auprès des publics
- Créer les conditions favorables à un partenariat consolidé autour de l'idée de faire ensemble pour renforcer la qualité de la réponse commune portée à nos publics.

Les Points d'Accès aux Droits au plus près des publics

Dijon métropole a la responsabilité d'offrir une intervention sociale de premier niveau pour les publics n'ayant pas rencontré de service social depuis un an a minima.

Afin de rendre lisible cette nouveauté issue des transferts de compétence, les professionnels du Service Social Métropolitain qui portent cette réponse ont rejoint les agents de 5 Centres Communaux d'Action Sociale (Dijon, Chenôve, Longvic, Quetigny et Talant), assurant ainsi une réelle proximité et une dynamique professionnelle stimulante. L'ensemble des 23 communes métropolitaines est ainsi couverte par l'implication des professionnels qui répondent à deux profils :

- Des travailleurs sociaux qui prennent en compte les besoins exprimés par une personne non encore identifiée par les services du Département
- Des agents d'accompagnement administratifs chargés de faciliter les démarches administratives pour les publics qui rencontrent des difficultés, que ces démarches se fassent sur format papier ou numérique.
- Aux côtés des professionnels des CCAS, ils constituent les Points d'Accès aux Droits dont l'offre de service vise particulièrement à lutter contre le non recours aux droits.

A cet égard, 3 de ces Points d'Accès aux Droits ont initié en 2022 une démarche visant à améliorer l'accueil des publics et singulièrement à aller vers les habitants qui ne les fréquentent pas alors que ces structures pourraient solutionner certaines de leurs difficultés.

Désormais bien installés et identifiés autour de leur offre de service (accueil, accompagnement au numérique, aux démarches administratives et accompagnement social), les Points d'Accès aux Droits vont amorcer une nouvelle phase en proposant de rapprocher les partenaires afin de mieux partager les atouts de chaque territoire et de travailler ensemble à identifier les problématiques et les réponses à y apporter. Dijon métropole assurera ainsi un rôle d'assemblier.

Il est à noter que l'accompagnement des personnes bénéficiant de l'APA et du RSA est toujours du ressort du Département tout comme les accompagnements au titre de la protection de l'enfance ou du handicap.

Chiffre clé :

- 1788 foyer reçu

LE LOGEMENT

Parmi les différentes dimensions d'une politique logement, à côtés des aides à la pierre et de la politique de peuplement, Dijon métropole s'est trouvée également dotée, à travers les transferts de compétences, de la capacité de définir ses orientations à destination des publics en difficulté dans l'accès ou le maintien dans un logement à travers la gestion du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL).

Mais la dimension d'animation du partenariat l'a rapidement amené à impulser un travail d'acteurs autour d'un projet visant à amener dans un logement ordinaire des personnes issues de la rue ou de l'hébergement.

Fonds de Solidarité pour le Logement

Ce Fonds s'adresse aux foyers rencontrant des difficultés à accéder ou à se maintenir dans leur logement, à travers la délivrance d'aides financières ou par un accompagnement de professionnels de l'action sociale. Les aides permettent aux personnes ou aux familles concernées de régler des impayés de loyer, de fournitures d'énergie ou d'eau, de prendre en charge leur dépôt de garantie, le premier mois de leur loyer ou une partie de l'équipement en cas de première installation.

Un nouveau règlement intérieur du Fonds, mis en œuvre en juin 2022 a permis de faire correspondre les réponses de ce Fonds à l'évolution des besoins des ménages métropolitains dans une période économique tendue: augmentation des plafonds d'aide, création d'une aide pour l'achat de mobilier ou d'une box internet...

Territoire Accéléré Logement d'Abord

Ce projet, fruit d'une convention passée avec l'Etat, vise à accompagner une dynamique d'acteurs pour favoriser le parcours logement des personnes à la rue et sans domicile stable.

Plusieurs réalisations partenariales en sont d'ores et déjà issues :

- Extension d'ateliers au sein d'un appartement pédagogique pour renforcer le savoir habiter des ménages avant une entrée en logement
- Amélioration des orientations vers des mesures d'accompagnement spécialisées vers et dans le logement
- Premières démarches de mise en oeuvre d'un observatoire du sans abrisme

Chiffres clés :
2181 aides pour un montant de 943 744€ dont :

- 1266 aides au titre de l'accès au logement
- 915 aides au titre du maintien dans le logement
- 133 ménages ont bénéficié d'un accompagnement social renforcé lié au logement.

L'IMPLICATION DANS LE CHAMP DE L'INSERTION

Soutien à de actions au titre de l'insertion sociale et professionnelle

La Métropole apporte un soutien à des actions visant l'insertion des publics à l'échelle de son territoire, dans un souci d'articulation avec le Programme Départemental d'Insertion. Les transferts de compétence ont organisé la bascule vers Dijon métropole de subventions jusqu'ici accordées par le Département à des structures dont les actions sont circonscrites au territoire métropolitain hors bénéficiaires du RSA. Ces actions se situent dans le champ de l'aide alimentaire, de l'accompagnement de personnes en difficulté en regard de leur logement ainsi que de l'accompagnement des publics à leur insertion professionnelle et socio-professionnelle.

L'engagement dans la lutte contre la pauvreté

Par une implication mutuelle matérialisée par une convention, Dijon métropole concoure avec l'Etat à la nécessaire lutte contre la pauvreté, à travers le soutien d'initiatives et d'actions renforçant la capacité de réponse au public dans le champ de l'accès aux droits et du logement.

ACCOMPAGNER LES JEUNES ET LEURS FAMILLE

Fonds d'Aide aux Jeunes (FAJ)

- Ce Fonds s'attache à apporter aux jeunes de 18 à 25 ans un soutien financier agissant comme un levier favorisant leur insertion sociale ou professionnelle.
- Ces aides peuvent être délivrées en urgence, particulièrement pour faciliter l'accès aux besoins du quotidien comme la nourriture, sollicitation la plus fréquente des demandes d'aides.
- L'insertion professionnelle et la mobilité sont les autres motifs principaux de demandes. Le FAJ peut également être invoqué pour aider au règlement de frais de santé ou d'habitat, en complément des aides à demander au préalable (CPAM, FSL).
- Le FAJ complète l'accompagnement proposé au sein de la Mission Locale.

Chiffres clés :

- 644 demandes d'aide
- 61 122€ d'aides octroyées:
- Subsistance : 54% des aides versées
- Mobilité : 35%
- Aides aux tiers (achat de mobilier, électroménager, aide aux frais de santé) : 10%

DES EQUIPES DE PREVENTION SPECIALISEE AU CŒUR DES TERRITOIRES

Dijon métropole a remis en place, sous une forme associative, une équipe de prévention spécialisée composée d'éducateurs de rue intervenant sur l'ensemble des quartiers politique de la Ville des Communes accompagnant cette démarche (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny).

Cette nouvelle réponse éducative dédiée aux jeunes de 9 à 15 ans est axée sur la prévention de rue, l'accompagnement parental, familial et social des jeunes. Ces actions visent à réduire les phénomènes de marginalisation et de décrochage social des jeunes ainsi qu'à renforcer les capacités éducatives de l'environnement familial et social de ces jeunes dans une véritable logique préventive. Elles cherchent également à faciliter l'insertion ou la promotion sociale des jeunes et des familles en difficulté ou en rupture avec leur milieu.

L'année 2022 a permis l'arrivée des 21 éducateurs de rue dans leurs quartiers d'intervention. Leur articulation avec les acteurs portant des réponses éducatives, déjà présents sur ces quartiers, s'est faite en bonne intelligence, dans le sens de la complémentarité et de l'intérêt des jeunes. Elle permet désormais le déploiement d'interventions coordonnées dont le partenariat dans son ensemble relève les effets positifs.

PRÉVENIR LA PERTE D'AUTONOMIE

- Prévenir la perte d'autonomie des publics vieillissant est une compétence issue des transferts récents. Dijon métropole a pris à bras le corps cette capacité nouvelle à faire se rapprocher plusieurs politiques publiques différentes.
- La diversité des espaces de vie de la personne avançant en âge est prise en compte, de son propre logement en y prévoyant des aménagements lui permettant de s'y inscrire le plus longtemps possible, à l'espace public où elle évolue. Penser la ville pour permettre à des personnes entrant en âge de rester actives intéresse de nombreuses politiques (mobilité, logement, habitat, sport, culture, lien social) dans lesquelles la politique de prévention de la perte d'autonomie s'imbrique naturellement.
- Présidant désormais la Conférence départementale-métropolitaine de prévention de la perte d'autonomie pour son territoire, Dijon métropole coordonne un large réseau partenarial oeuvrant au maintien en bonne forme des publics vieillissants, prenant particulièrement appui sur l'expertise des Centres Communaux d'Action Sociale, de l'Agence Régionale de Santé et de la CARSAT.

LE CONTRAT DE VILLE 2015-2023

Un soutien appuyé aux associations qui œuvrent au plus près des habitants des quartiers

Dijon métropole et l'État assurent le co-pilotage du contrat de ville 2015-2020, prorogé jusqu'en 2023, en lien avec leurs partenaires et les communes de Chenôve, de Dijon, de Longvic, de Quetigny et de Talant.

Cinq quartiers ont été retenus comme quartiers prioritaires : Le Mail à Chenôve (retenu quartier d'intérêt national en NPNRU), les quartiers Grésilles et Fontaine d'Ouche à Dijon (ce dernier également retenu quartier d'intérêt régional signalé en NPNRU), le Bief du Moulin à Longvic, le Belvédère à Talant ainsi que deux territoires sont dits "de veille" : Guynemer à Longvic et le Centre-ville de Quetigny.

L'objectif commun des partenaires est de renforcer la collaboration partenariale visant à réduire les inégalités constatées entre les territoires les plus fragiles relevant de la nouvelle géographie prioritaire et le restant de l'agglomération dijonnaise.

L'enjeu fort est de s'appuyer sur des diagnostics de territoires et de mobiliser les politiques de droit commun en premier lieu, d'accompagner le développement d'actions structurantes et innovantes répondant à des priorités partagées.

L'appel à projets 2022 a permis de soutenir une trentaine d'associations du contrat de ville pour qu'elles viennent en aide aux habitants suivant 3 axes d'intervention :

- La cohésion sociale
- Le développement économique et l'emploi
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain

Les actions ont pris en compte les enjeux transversaux via les thématiques de la jeunesse, de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations ainsi que les initiatives contribuant à la promotion de la citoyenneté et aux valeurs de la République.

Les signataires du contrat de ville : l'État, le Rectorat, la Région Bourgogne-Franche-Comté, Dijon métropole, les communes de Chenôve, de Dijon, de Longvic, de Quetigny, de Talant, les bailleurs sociaux, la Caisse d'allocations familiales de la Côte-d'Or, Pôle emploi, la Caisse des dépôts, l'Agence régionale de santé, les conseils citoyens.

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE (PRE)

Un accompagnement individualisé dans le parcours éducatif des enfants

Chaque commune disposant de Quartiers Politique de la Ville porte un dispositif dit de réussite éducative (Chenôve, Dijon, Longvic, Quetigny et Talant).

Ces Programmes de Réussite Educative ont accompagné 975 jeunes de 2 à 16 ans en 2022 dont 475 issus des Quartiers Politique de la Ville.

Ils s'adressent aux enfants et familles les plus vulnérables, dans le cadre de parcours individualisés abordant les questions de scolarité, de soutien à la parentalité, d'accès aux loisirs et à la santé, en prenant appui sur un large partenariat (Education Nationale, Caisse d'Allocations Familiales, Conseil Départemental, tissu associatif dense).

Dijon métropole anime ce réseau et porte certaines réponses qui correspondent à des besoins exprimés de concert par tous les territoires.

LE PARTENARIAT FORT POUR FAVORISER L'ACCÈS À L'EMPLOI ET À LA FORMATION POUR TOUS

Dijon métropole soutient les activités de la Mission Locale et de l'association Creativ' au titre des missions suivantes :

- L'impulsion, l'animation et la mise en œuvre de toute action complémentaire au droit commun, concourant à l'insertion professionnelle des jeunes et des demandeurs d'emploi du territoire notamment les habitants des quartiers dits "Politique de la ville".
- La mise en œuvre et l'animation d'un accueil de proximité sur les quartiers Grésilles et Fontaine d'Ouche.
- La réalisation d'un travail d'accompagnement en direction des publics les plus éloignés de l'emploi sur le territoire métropolitain (PLIE, clauses d'insertion).
- La contribution à une coordination resserrée des actions de Dijon métropole en étroite relation avec ses services.

© Vincent Arbelet/Vile de Dijon

LES CLAUSES D'INSERTION

Engagée dans une démarche d'achat exemplaire depuis 2004, la Métropole a impulsé sur son territoire la réalisation de marchés publics incluant des clauses d'insertion. 178 entreprises impliquées en 2022 et 1 662 contrats signés (près de 1300 salariés concernés) pour 432 316 heures d'insertion réalisées dans les domaines du BTP, des services ou des prestations intellectuelles.

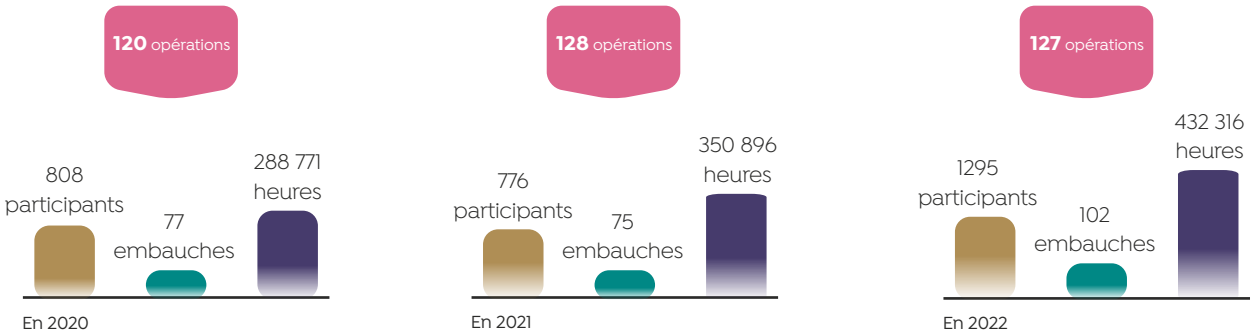

LA MÉDIATION SOCIALE

Les équipes de médiateurs sont présentes dans les quartiers "politiques de la ville" de la métropole. La médiation sociale vise à créer du lien social et à régler des conflits quotidiens entre tiers. Les médiateurs tentent à travers l'organisation d'échanges entre les personnes ou les institutions d'améliorer une relation ou de supprimer un conflit qui les oppose.

La confiance avec les partenaires constitue désormais un atout important pour les équipes de médiation.

L'activité est en grande partie orientée autour de la tranquillité résidentielle mais également autour du maintien du lien social auprès des personnes âgées, des personnes en situation de handicap et des personnes vulnérables. En moyenne le service de "Médiation", porté par l'association Médiation Prévention Dijon métropole, règle 12 situations conflictuelles par jour sur les différents secteurs de Dijon métropole.

CONSEIL DE DÉVELOPPEMENT

Installé le 11 juin 2022, le conseil de développement de la métropole permet la mise en débat de sujets de société majeurs auprès d'habitants, de personnalités qualifiées et d'acteurs sociaux économiques du territoire.

Espace de réflexion et de dialogue, le Conseil de développement de Dijon métropole s'appuie sur une assemblée paritaire de 150 citoyens, répartis en 3 groupes et désignés pour 2 ans :

- 50 habitants dont au moins 10 de la tranche d'âge 18-25 ans, tirés au sort sur la base de plus de 500 personnes s'étant portées volontaires ;
- 50 membres proposés conjointement par le président de Dijon métropole et le président du Conseil de développement représentant les acteurs économiques, associatifs, les organismes publics, les organisations socio-professionnelles et syndicales du territoire métropolitain ;
- 50 personnes qualifiées proposées par le président de Dijon métropole, la possibilité étant réservée au maire de chacune des communes membres de Dijon métropole de proposer une personne qualifiée.

Il est piloté par un bureau composée d'une présidente, appuyée par 2 vice-présidents et 1 représentant de chacun des collèges élus lors de l'installation de l'instance.

Dès son installation, le conseil de développement s'est constitué en groupes de travail afin de contribuer à l'élaboration du projet métropolitain. Sur la base de débats, d'une visite du site OnDijon, d'interventions extérieures (services, élu) pour préciser certaines actions métropolitaines, le conseil de développement a produit son premier avis en novembre 2022. Les membres du bureau du conseil de développement ont été invités par le bureau métropolitain à présenter ce livrable et les propositions majeures qui le structurent au cours de la séance du 8 décembre 2022.

En parallèle, des commissions thématiques se sont mises en place pour faire des propositions portant sur la valorisation des travaux du conseil de développement, ses modalités de fonctionnement ou pour explorer les dynamiques métropolitaines dans leurs dimensions historiques et prospectives.

Soucieuse de la capacité offerte au conseil de développement à faire réseau avec d'autres instances homologues, la métropole a adhéré à la Coordination nationale des conseils de développement en décembre 2022.

© Ville de Dijon

LA CARTE CULTURE

La CarteCulture est disponible à la vente en ligne et sur le territoire à travers un réseau de 9 points de vente (Dijon métropole - site rue de l'hôpital, librairie Grangier, cinéma Eldorado, bureau d'accueil Mairie de Dijon, association ABC, Théâtre Dijon Bourgogne, bibliothèque universitaire Droits Lettres, maison des étudiants, Atheneum). Parallèlement, des ventes événementielles sont organisées chaque année par la métropole lors de salons ou de journées d'intégration des étudiant.e.s (salon du nouvel habitant, journée d'accueil des étudiants, semaine d'accueil à l'IUT, journée à l'IUP culture, journée à l'ENSA, la nuit des étudiants au musée des Beaux-Arts de Dijon, salon Studyrama, soirée des étudiants boursiers de la ville de Dijon...

Il s'agit d'un outil facilitant l'accès à la culture des étudiants inscrits dans un établissement d'enseignement supérieur de la métropole. Depuis le lancement, l'objectif reste inchangé : lever tout frein financier afin que les étudiants accèdent à une vie culturelle diversifiée.

Avec la CarteCulture, les étudiants font de réelles économies : environ 60% par rapport au tarif qu'ils auraient normalement payé. L'investissement initial de 5 € pour la carte est bien souvent rentabilisé dès la première utilisation.

Par ailleurs, contrairement à la plupart des territoires ayant mis en place un dispositif similaire, Dijon métropole compense l'intégralité de la différence entre le tarif à 5,50€ et le tarif étudiant classique proposé par les partenaires.

Au total, 21 partenaires culturels et 9 communes de la métropole proposent aux étudiants l'accès à leur programmation à un tarif préférentiel de 5,50€ (ou 3,50€ pour le cinéma d'art et d'essai "Eldorado" et le court-métrage avec l'association "Plan 9" ainsi que les visites patrimoniales proposées par l'Office de tourisme de Dijon métropole. 2 037 cartes ont été vendues pour la saison 2021/2022.).

Les structures conventionnées suivantes figurent également dans le dispositif :

- **Le Théâtre Dijon Bourgogne**, centre dramatique national
- **La Vapeur**, scène de musiques actuelles
- **L'Opéra de Dijon**, spectacles lyriques

LE SITE FUNÉRAIRE

Situé au hameau de Mirande à Dijon, le site funéraire réunit le crématorium et le cimetière dans un cadre paysager métropolitain remarquable, agrémenté d'œuvres contemporaines. Pensé comme un havre de paix, il offre aux familles la possibilité de rendre hommage à leurs défunts dans un cadre approprié.

103
VENTES
DE CONCESSIONS CINÉRAIRES

200
INHUMATIONS
(163 DÉPÔTS D'URNES
+ 37 INHUMATIONS EN CAVEAUX)

27
VENTES DE CAVEAUX

2 582
CRÉMATIONS

432
DISPERSIONS

569
URNES
FOURNIES AUX FAMILLES PAR LE DÉLÉGATAIRE

20,3 t
DE DÉCHETS VERTS
ACHEMINÉS EN COMPOSTIÈRE

© Vincent Arbelet/Ville de Dijon

LE CIMETIÈRE MÉTROPOLITAIN

Commercialisation des concessions

- 103 achats de concessions cinéraires (soit 79% des achats réalisés)
- 27 achats de caveaux
- 4 achats par anticipation, pour des personnes souhaitant préparer leurs obsèques et/ou éviter à leur famille d'avoir à les organiser.
- 75 renouvellements : 19 caveaux et 36 concessions cinéraires
- 2 concessions ont fait l'objet d'une conversion de durée
- 19 concessions ont fait l'objet d'un abandon ou d'une reprise administrative (4)

Vente des concessions (achat et renouvellement)

- 119 376,36 € (soit une baisse de 18,75% par rapport à l'exercice 2021).

Part des produits liés aux renouvellements de concession

- 27,5% (31 054,36 €).

LES DOSSIERS MARQUANTS DE L'ANNÉE

- **Appel à projet culturel** pour l'installation d'une œuvre artistique à l'entrée du site funéraire. Aucune proposition ne répondant aux attentes de Dijon métropole, l'appel à projet sera relancé en 2023
- **Installation d'une nouvelle borne** informative en lien avec la Direction du Numérique
- **Réflexions quant aux futurs projets d'extension** en lien avec le Vice-Président, le service PEP et un cabinet paysagiste
- **Préparation du Label Nature** en lien avec le service des espaces verts et le jardin des Sciences

Inventaire des concessions et jardins

Différents types d'inhumation	Nombre d'unités	Disponible
Caveau	758	151
Concession cinéraire	2 511	256
Case en columbarium	427	42
Cavume au sol	2 044	161
Monument dit individuel	394	52
Monument dit de famille	22	15
Jardins de dispersion	7	5 jardins en service

CRÉMATORIUM

Quelques chiffres

	2020	2021	2022	2022/2021
Total crémations	2 601	2 525	2 582	+ 2,2%
Dont pièces anatomiques	40	39	51	
Dont enfants	22	32	26	
Dont exhumations	7	7	7	
Dont Covid	327 (de mars à décembre)	149	46	
Nombre d'urnes fournies par le crématorium	599	673	569	-15,45%
% par rapport au nombre de crémations hors pièces anatomiques	23%	27%	22,56%	
Nombre moyen d'urnes/mois	50	56	47	
Dispersions faites par le crématorium suite crémation	427	407	388	-4,7%
Dispersions faites par le crématorium pour urnes en attente ou extérieures au site	NC	14	30	114,28%

FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE

Renouvellement de la concession de service public 2022 - 2026

- Odyssis groupe OGF

Opérations menées

- Premier avenant au contrat pour les tarifs 2023, la durée des cérémonies et le retrait de la prestation « dépôt de l'urne à domicile »
- Complément de mobilier pour la Salle romarin financé par Dijon métropole

Mise en activité de la salle Romarin depuis mars 2022

- Salle louée à 88 reprises pour des moments de convivialité après une cérémonie et / ou avant une inhumation sur le site et / ou avant la remise de l'urne

© Vincent Arbelet/Ville de Dijon

LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS

2022, année de la reprise sportive. La métropole propose une offre importante d'équipements et d'activités qui répondent aux attentes de tous les publics et de tous les niveaux de pratique. Avec plusieurs sportifs et équipes au plus haut niveau, la métropole développe depuis de nombreuses années une véritable culture sportive grâce à la mobilisation de tous ses partenaires : clubs professionnels, associations sportives, licenciés et bénévoles.

LA PISCINE DU CARROUSEL

En 2022, l'équipement métropolitain a connu sa meilleure année d'exploitation depuis l'ouverture en septembre 2019. Les restrictions sanitaires liées au Covid-19 ont impacté uniquement les écoles primaires sur les deux premiers mois de l'année. 315 223 personnes ont été accueillies, soit 40 % de fréquentation en plus par rapport à l'année 2021.

La piscine du Carrousel a continué à susciter l'intérêt des médias locaux et nationaux grâce à son bassin extérieur et sa couverture végétale.

L'enquête de satisfaction menée auprès des usagers confirme la qualité globale de service.

La gestion des fluides est très satisfaisante, le bâtiment consomme moins d'énergies (Chauffage urbain et électricité) que les projections initiales.

Concernant les résultats financiers, le résultat net 2022 laisse apparaître un résultat à l'équilibre.

PISCINE OLYMPIQUE DIJON MÉTROPOLE

279 437 personnes ont fréquenté l'établissement, soit +94% par rapport à 2021.

Ce niveau de fréquentation reste cependant en dessous des fréquentations théoriques, principalement sur la pratique publique.

Au niveau financier, la piscine affiche un déficit de - 244 745€. Ce résultat est principalement lié à une diminution des recettes et à la poursuite de remboursements des usagers en lien avec la crise sanitaire du Covid-19.

Concernant les énergies (en comparaison à 2019, dernière année pleine de fonctionnement), à noter une baisse 16% de la consommation d'eau, une augmentation de 12% du chauffage urbain liée aux conditions climatiques et une diminution de 2% de l'électricité.

En 2022, l'établissement a fermé 26 jours :

une fermeture en mars pour changer le contrôle d'accès et le rendre interopérable avec les autres piscines et permettre ainsi de mutualiser des abonnements et produits avec la piscine du Carrousel.

une fermeture en décembre pour la vidange annuelle et le changement des luminaires des bassins pour les passer en LED

7 journées pour l'accueil de compétitions ou d'événements

Concernant la satisfaction usager, les engagements et labellisation QUALICERT sont renouvelés. A noter une division par 4 du nombre de réclamations par rapport à l'année 2019.

SALLE D'ESCALADE CIME ALTITUDE 245

La salle d'escalade enregistre 36 308 personnes, soit le record de la salle depuis son ouverture en avril 2010. Cela représente une augmentation de 60% par rapport à 2021 et de 3% par rapport à 2019, dernière année pleine.

Au niveau financier, la salle affiche un résultat positif de 6 403€ lié à l'augmentation de la fréquentation et à la fin des charges d'amortissement des travaux réalisés en 2015.

Les consommations énergétiques sont stables avec une légère augmentation de l'électricité (+4% par rapport à 2019).

En 2022, aucune réclamation n'a été recensée.

Inauguration le 5 novembre du nouveau terrain de football synthétique du Centre sportif dijon métropole

Le terrain d'entraînement stabilisé situé à l'entrée du centre sportif a été entièrement rénové et transformé en terrain synthétique qui assure un meilleur confort, un taux d'occupation plus élevé et davantage de résistance aux aléas climatiques tout en réduisant l'entretien et en supprimant l'arrosage.

D'un point de vue environnemental, la couche de souplesse mais également la pelouse synthétique sont issues des filières de recyclage avec un remplissage en noyaux d'olives concassés, matériaux organiques et naturels bien plus écologiques que les billes de caoutchouc.

Le coût de l'opération s'élève à 1.1 million d'euros TTC, avec une participation financière de la Région d'un montant de 150 000 euros.

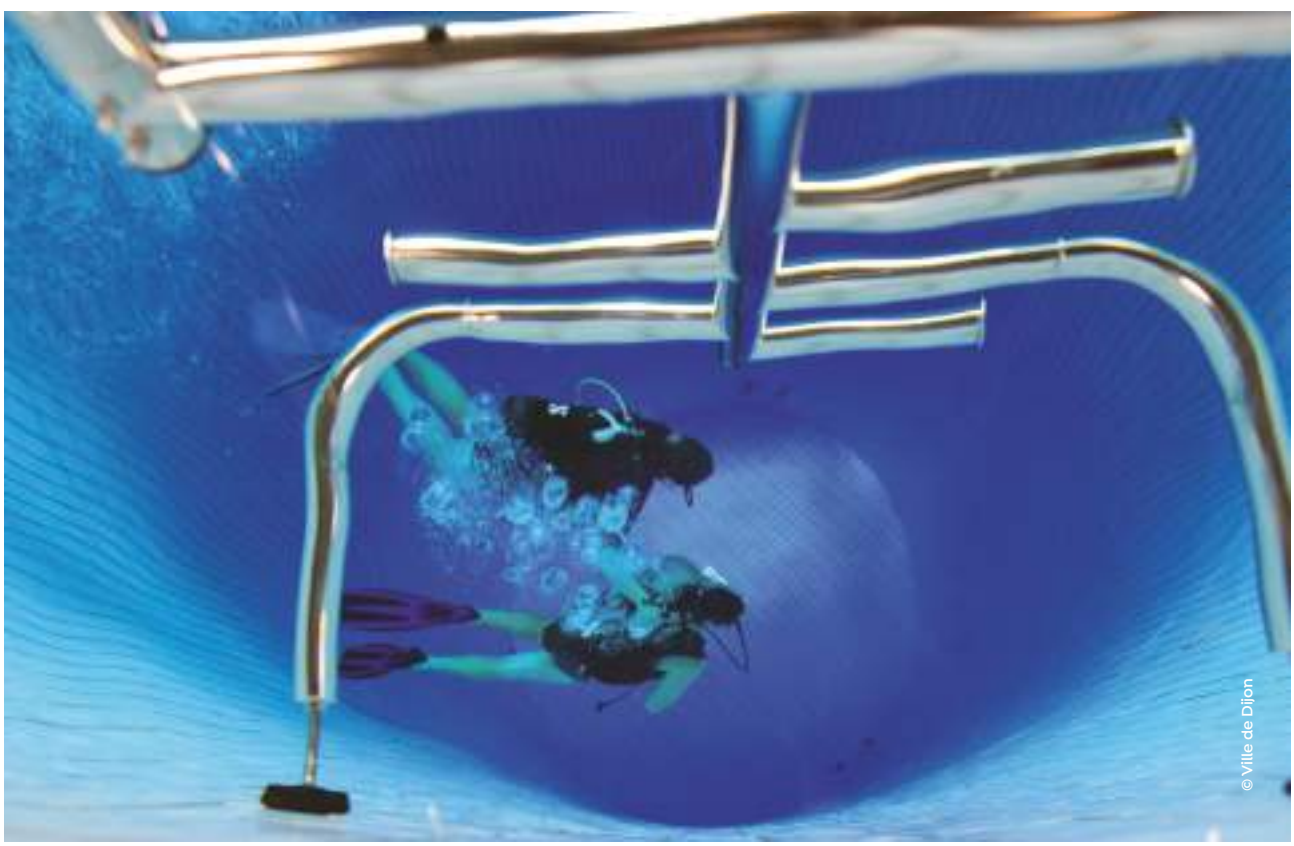

ESPACE PUBLIC ET CADRE DE VIE

© Vincent Arbelet/Ville de Dijon

AMENAGEMENT DES VOIRIES ET DES ESPACES METROPOLITAINS

Il s'agit des opérations d'aménagement relatives à la voirie métropolitaine ainsi qu'aux espaces publics associés gérés par Dijon métropole, visant à améliorer le cadre de vie des habitants, les usages et la sécurité routière.

En 2022, ces travaux ont représenté près de 5 000 000 € d'euros. Ils ont été réalisés sous maîtrise d'ouvrage de Dijon métropole qui s'appuie pour leur réalisation sur des prestataires et entreprises privés.

Principales réalisations:

- Aménagements de sécurité routière sur l'ensemble du réseau métropolitain
- Ahuy : rue de Bellevue
- Chevigny-Saint-Sauveur : route de Bressey
- Dijon : rue Tillion
- Rue des Forges
- Rue du Faubourg Raines
- Fénay : création d'une aire de covoiturage
- Flavignerot : réfection de voirie
- Fontaine-lès-Dijon : rue des Mésanges
- Magny-Sur-Tille : rue du Rouilleux
- Quetigny: avenue du 8 Mai 1945
- boulevard de la Motte
- Ouges : rue de Gaulle
- Sennecey lès Dijon : rue Dorain
- Talant : avenue de la Combe Valton

EXPLOITATION ET ESPACES PUBLICS 2022

Il s'agit des moyens matériels et des interventions de voirie, la propreté urbaine, le déneigement, les ouvrages d'art, les espaces verts, les accessoires de voirie et les arbres d'alignement.

Ces missions reposent sur les services Unités Territoriales, propreté urbaine, espaces verts, garage et une cellule administrative.

Les agents métropolitains interviennent et, pour certaines actions, les prestataires extérieurs ou les communes par le biais de conventions.

Afin de garantir un service de qualité aux usagers, l'année 2022 a été consacrée à des évolutions des méthodes de travail sur le territoire et l'entretien de l'espace public en collaboration avec les 23 communes.

MOYENS

BUDGET

Dépenses d'investissement
4 817 000 € TTC

Dépenses de fonctionnement
4 822 000 € TTC

PERSONNEL
276 agents métropolitains

VOIRIE
1 150 km
de voirie

INTERVENTIONS PROXIMITÉ
14 400

PLAN NEIGE 2019 / 2020

800 km
de voie en phase prioritaire

350 km
de voie en phase secondaire

476
tonnes de sel

COÛT
834 000 €

PROPRETÉ URBAINE
9 000 m³
de déchets collectés

GARAGE
128
véhicules, camions, gros engins TP et balayeuses

OUVRAGES D'ART
207
unités

GESTION CONNECTÉE DE L'ESPACE PUBLIC

L'année 2022 est à nouveau marquée par une accélération significative de la reconstruction en LED de l'éclairage public. 93% des installations de la métropole sont ainsi remplacés. À lui seul, l'éclairage LED doit générer plus de 65 % d'économies d'énergie sur 12 ans.

OBJECTIFS

- Dégager plus rapidement des économies de fonctionnement (tant sur la maintenance des équipements rénovés que sur la consommation énergétique de l'éclairage public).
- Accentuer l'engagement de Dijon métropole en matière de transition écologique et de lutte contre les changements climatiques..

Il a donc été décidé d'accélérer les investissements pour :

- 6 000 points lumineux reconstruits en LED au lieu de 3 000 prévus initialement soit 3 M€ TTC de crédits supplémentaires anticipés en 2022.

Cette accélération se poursuit en 2023 avec 6 000 points lumineux reconstruits en LED au lieu de 3 500 prévus initialement soit 2 M€ TTC de crédits supplémentaires anticipés en 2023.

Près de 20 000 points lumineux sur 34 000 seront ainsi équipés de luminaires LED dès la fin 2023.

L'APPLICATION MOBILE

L'application mobile OnDijon, lancée en 2021, continue à se développer avec plus de 15 000 téléchargements. Elle permet aux habitants du territoire :

- de bénéficier de services pratiques innovants et connectés
- d'être informé des actualités de la métropole et de ses communes.
- 21 718 demandes d'intervention sur l'espace public et dans les bâtiments de Dijon métropole ont été traitées, dont plus de 4 000 faisant suite à des signalements via l'application mobile OnDijon.

LES MOBILITÉS

Dijon métropole a pour ambition de donner leur place à l'ensemble des mobilités du territoire au service d'une métropole écologique. Dijon métropole œuvre à la construction d'une mobilité durable, inclusive et abordable favorisant la cohésion sociale et le développement économique local.

Dijon métropole a pour ambition de donner leur place à l'ensemble des mobilités du territoire au service d'une métropole écologique. Dijon métropole œuvre à la construction d'une mobilité durable, inclusive et abordable favorisant la cohésion sociale et le développement économique local.

Une mobilité durable qui se traduit par la décarbonation de l'ensemble de la flotte de bus (arrêt de l'achat de bus neufs diesel et passage à des énergies propres : projet hydrogène) et par la mise en place de schémas directeurs cyclables et piétons ambitieux permettant de réduire significativement la part modale de l'automobile.

L'objectif poursuivi est de favoriser l'intermodalité et le report modal en incluant l'ensemble des services de mobilités, y compris vélo et la marche à pied, afin de lutter efficacement contre l'autosolisme.

Malgré un contexte de diminution globale des mobilités en raison, notamment, du télétravail, de l'enseignement à distance et de certaines restrictions d'accès engendrées par le pass sanitaire, le réseau Divia Bus & Tram a retrouvé peu à peu son niveau de fréquentation d'avant la crise Covid-19 atteignant un taux de 89%* à la rentrée 2021.

Le niveau de fréquentation s'est maintenu tout au long de l'année 2022, 90%* à fin décembre 2022 et ce malgré un climat social particulièrement tendu au second semestre.

Lors des 3 dernières années, l'offre Divia Bus & Tram s'est adaptée au contexte de la crise sanitaire tout en proposant de nouveaux services et offres de mobilités favorisant l'intermodalité pour répondre aux nouveaux besoins émergeants des voyageurs. Faciliter la compréhension sur la complémentarité des modes, favoriser les mobilités actives et développer les mobilités solidaires sont les axes forts de la mobilité de demain au sein de la métropole dijonnaise.

En intégrant l'ensemble des offres de mobilités sur le territoire métropolitain via l'intégration de l'information, de la réservation, du paiement et de la validation, la métropole veut offrir une expérience sans couture aux voyageurs.

*comparaison avec 2019 année de référence

RÉSEAU BUS ET TRAM EN 2022

En 2022, le réseau Divia Bus&Tram a mis la priorité sur des offres adaptées à chaque cible d'utilisateur du réseau en s'adaptant à la vie de la cité et en menant des projets au bénéfice d'une mobilité toujours plus lisible, plus inclusive et au plus proche des attentes des usagers.

Des offres au plus près des besoins des usagers

- **Janvier : une mobilité toujours plus inclusive**
  La mobilité solidaire ou encore inclusive est avant tout une approche qui invite à penser la mobilité sous l'angle des usages et non plus uniquement des déplacements.

  Toutes les solutions de mobilité doivent donc être envisagées pour répondre aux besoins de chacun et avant tout aux personnes se trouvant en situation de vulnérabilité économique ou sociale. Il s'agit de pouvoir redonner de l'autonomie à chacun, en permettant à tous « d'avoir accès » à la mobilité.

  Depuis le 1er janvier 2022, les personnes accompagnant une personne titulaire de la Carte Mobilité Inclusion bénéficient du tarif accompagnateur à -50% sur l'ensemble du réseau Bus&Tram.

  Aujourd'hui et encore plus demain, la mobilité globale se trouvera au cœur de la mobilité inclusive permettant de combiner des offres et des services solidaires.

- **Printemps : une offre exceptionnelle sur le premier mois d'abonnement pour les 18/25 et 26 et +**
  L'opération de printemps « Bougez autrement avec DiviaMobilités » avec 50% de réduction sur le premier mois d'abonnement bus&tram du 1er avril au 31 mai a permis à 1755 voyageurs (774 abonnements 18/25) de bouger autrement en bus et 10 à vélo. Un véritable coup de pouce pour trouver une alternative à la voiture à moindre coup.
- **Eté : gratuité Bus&Tram et Vélodi le week-end pour les jeunes de – de 26 ans**
  Fort du succès de la mesure en 2021, Dijon métropole a reconduit le pass week-end été pour les jeunes de moins de 26 ans domiciliés au sein de la métropole dijonnaise du 1er au 31 août et a été étendu aux services vélos selon les modalités suivantes :
- **Bus et Tram :** Le Pass est valable dès le premier service du samedi matin jusqu'au dernier service dans la nuit de dimanche à lundi au dates suivantes
- **DiviaVélodi** : Gratuité des droits d'accès au service DiviaVélodi

Le nombre de bénéficiaires a légèrement augmenté par rapport à 2021 avec près de 3 500 chargements de Pass et 52 Pass mensuels DiviaVélodi ont été offert dans le cadre de l'opération.

FACILITER LES DÉPLACEMENTS AU SEIN DE LA CITÉ

- **La Cité internationale de la gastronomie et du vin**
  Un nouvel itinéraire pour la navette City depuis le 2 mai répond au mieux des besoins des voyageurs et a accompagné l'ouverture de la Cité internationale de la gastronomie et du vin. Le nouveau parcours proposé apporte cohérence, lisibilité et attractivité à la navette City. Avec 3 nouveaux arrêts sur la ligne, ce sont 3 nouveaux points de correspondance du réseau Bus&Tram : « Zola » (L4), « Suquet-Lagny » (L5, B12, B18) et « Monge Cité de la Gastronomie » (L5, B12, B18, P33, Express), nouveau pôle d'échange majeur du centre-ville réunissant l'ensemble des mobilités : stationnement, transports en commun et vélos.
- **Une nouvelle expérimentation Nudge en 2022**
  Deux expérimentations ont été menées sur des stations de tramway en 2021 et 2022, sur les deux principaux pôles d'échanges du réseau DiviaMobilités : Darcy et République.

  L'expérimentation République, menée en septembre-octobre 2022, a poussé plus loin le projet en intégrant la notion de « nudge » aux dispositifs d'information voyageurs classiques. Cette nouvelle démarche permet d'orienter les voyageurs et de les inciter dans leurs choix modaux, sans les contraindre.

  L'innovation dijonnaise a été récompensée avec une nouvelle distinction pour ce projet. Dijon métropole et son délégataire ont reçu le prix Propulse « multimodalité/intermodalité » au forum de l'agence de l'innovation pour les transports. Un prix qui récompense la simplification opérée lors du passage d'un mode à l'autre, en mettant à profit le nudge et l'information sous un format innovant.

- **Repenser le covoiturage**
  DiviaPouce est le service de covoiturage spontané accessible sur l'ensemble du territoire de la métropole grâce à une application mobile qui intègre également l'offre Bus&Tram. Les utilisateurs peuvent ainsi réaliser tout ou partie de leur trajet en covoiturant !
  Une application mobile unique pour conducteurs et passagers. L'application mobile DiviaPouce est très complémentaire des autres services DiviaMobilités : la recherche d'itinéraire propose une solution pour chaque trajet demandé intégrant ou non du covoiturage en fonction de l'offre.

  Adaptée aux trajets du quotidien comme aux trajets plus occasionnels, l'application permet le covoiturage classique « anticipé », mais aussi le covoiturage à la dernière minute : « je covoiture comme je prends le bus ».

- **Des fonctionnalités intuitives**
  Les utilisateurs ont la possibilité de planifier leurs offres ou demandes en paramétrant une semaine type par exemple. Ils peuvent également enregistrer des favoris. L'application facilite la mise en relation entre covoitureurs et covoiturés.
  L'obligation de renseigner son numéro de portable, l'envoi de messages de confirmation et la visualisation des véhicules sur la cartographie sécurisent les utilisateurs.
  Le service Diviapouce sera renommé pour une meilleure lisibilité du service (courant 2023) : DiviaCovoit.

2023 : ÉVOLUTION DU RÉSEAU

Le nouveau réseau Divia 2023 conservera les principes de hiérarchisation, de lisibilité et de structuration de l'offre. Les adaptations proposées sont en lien avec les grands projets et nouveaux équipements de la métropole tout en veillant à l'impact client et à améliorer la desserte de certains quartiers du territoire avec l'introduction de Transport à la Demande.

La poursuite de cette politique ambitieuse et innovante s'illustrera sur l'ensemble du contrat par son adaptation constante aux besoins des voyageurs avec le déploiement progressif mais ambitieux des services de mobilité et un programme d'investissement au service d'une mobilité innovante et écoresponsable.

Un parcours digital facilité

- Un accès unique à l'ensemble de l'offre et services de mobilité Divia
- Avec une information en temps réel adaptée à chaque situation du quotidien : réservation d'un transport à la demande, calcul d'un itinéraire adapté au mode choisi ou information et proposition de solution alternative en cas de situation perturbée.
- Par l'intégration du parcours d'achat et la possibilité de charger son titre de transport directement sur son mobile intégrant des offres tarifaires combinées

La multi-mobilité encouragée

- La création de l'abonnement petit-rouleur proposant un abonnement à un parking en ouvrage (hors Dauphine et Grangier) à tarif réduit conditionné à un nombre d'entrées limitées au mois (10) et combiné systématiquement à un abonnement Bus&Tram ou à un service vélos.
- Accompagnement et Promotion de la marche à pied en positionnant celle-ci comme chaînon entre les divers modes de transport : parcours incitatif et intégré en tant que mode de transport au calculateur d'itinéraire
- Proposition de services vélos diversifiés et accessibles avec une tarification intermodale incitative dès 2024 : 80 vélos adaptés pouvant être testés pendant 2 mois (vélos cargos, tricycles, vélos électriques, vélos pliants) + renouvellement de la flotte de vélos traditionnels

Des investissements au service d'une mobilité écoresponsable

- Le délégataire Keolis Dijon Multimodalité accompagnera la collectivité dans la mise en place de son projet ambitieux de décarbonation de sa flotte de bus, avec le projet de déploiement de bus roulant à l'hydrogène vert.

© Philippe Maupetit/Ville de Dijon

MOBILITÉ ACTIVE : AGIR SUR TOUS LES LEVIERS !

En matière de mobilité active, l'année 2022 a été en partie consacrée à la rédaction du schéma directeur cyclable de la métropole. Celui-ci sera présenté en Conseil métropolitain en 2023. Il définit la politique vélo métropolitaine afin d'agir de manière cohérente et efficace sur l'ensemble des leviers permettant d'atteindre l'objectif ambitieux inscrit dans le PLUi-HD : 12 % de part modale à l'horizon 2030.

Sans attendre le passage en Conseil métropolitain, de nombreuses actions ont été menées en 2022 :

Les aménagements réalisés :

- **Liaison Saint-Apollinaire – Varois-et-Chaignot :** entre 2021 et 2022, en lien avec le Conseil départemental, une piste cyclable bidirectionnelle a été réalisée en continuité de celle existante Route de Gray (M70) et jusqu'à Varois-et-Chaignot
- **Liaison Dijon – Longvic** : une piste cyclable unidirectionnelle a été réalisée dans chaque sens de circulation au 1er semestre 2022 sur la Route de Dijon à Longvic, entre le parc de la Colombière et le centre-ville de Longvic (jusqu'à la rue des Trois Marronniers). Pour des raisons de confort et surtout de sécurité, la piste cyclable ainsi que le trottoir restent surélevés à chaque intersection entre la Route de Dijon (axe structurant) et les rues résidentielles perpendiculaires. Ce principe permet d'affirmer et de rendre plus lisible le régime de priorité qui s'applique.
- **Liaison Ahuy – Fontaine-lès-Dijon – Dijon** : 2022 a été consacrée aux études techniques pour ce projet d'envergure. Au même titre que la liaison Dijon – Longvic, il s'agit d'un axe structurant métropolitain prioritaire. Les travaux en 2023 permettront de relier à vélo ces trois communes de manière sécurisée et confortable.
- **Voie verte du Canal Ouges – Bretenière – Saint-Usage** : en lien avec le Conseil départemental, des travaux ont été entrepris à l'automne 2022 afin de poursuivre l'itinéraire existant sur la métropole. Ce nouvel aménagement permettra, en plus d'offrir un cadre de balades agréables, aux habitants de Bretenière de rejoindre Dijon en tout sécurité
- **Véloroute Marsannay-la-Côte – Dijon** : les études techniques et les différents échanges avec les communes concernées ont permis d'aboutir à un itinéraire touristique pour rejoindre la Cité Internationale de la gastronomie et du vin depuis Marsannay-la-Côte valorisant les vignes et le petit patrimoine historique. Le jalonnement et les quelques travaux de sécurisation nécessaires seront mis en place au premier semestre 2023.

DÉPLOIEMENT DE NOUVEAUX STATIONNEMENTS :

Comme chaque année, de nombreux arceaux vélos ont été déployés sur l'espace public portant à plus de **6300 le nombre d'arceaux** à Dijon.

Concernant les DiviaVéloPark, stationnement vélo sécurisé, les prochaines installations auront lieu en 2023, toujours en lien avec les transports collectifs (différents sites sont à l'étude).

Amélioration des services vélos (DiviaVélodi et DiviaVélo) :

Au 1er trimestre 2022, deux stations DiviaVélodi ont été déplacées (Montée de Guise et Charles Veque pour être redéployées à la Cité Internationale de la gastronomie et du vin et au parc de la Colombière.

200 nouveaux DiviaVélo ont été acquis à l'automne auprès de l'entreprise locale Lapierre afin de renouveler progressivement la flotte existante.

Actions de Sensibilisation

Des actions de sensibilisation autour des mobilités actives ont été réalisées :

Mars :

- Atelier d'autoréparation de vélo sur la Place des Cordeliers à Dijon avec La Boite à Vélos de Chenôve
- Inauguration des DiviaVéloPark installés en 2021 dans les 5 parkings en ouvrage (Saint-Anne, Darcy, Clémenceau, Condorcet et Tivoli-Berbisey).
- Inauguration des pistes cyclables réalisées en 2021 dans l'est dijonnais (Sennecey-lès-Dijon, Chevigny-Saint-Sauveur et Quetigny).

Juin :

- Accompagnement de la ville de Chenôve pour la Fête du vélo
- Accompagnement de l'école Montchapet pour leur action « Roulez jeunesse ! »
- Inauguration de la station DiviaVélodi du parc de la Colombière + action de sensibilisation sur place avec les associations locales (la Rustine, la Boite à Vélos) et Keolis Dijon Multimodalité autour de l'autoréparation, des vélos-écoles et des services Divia.

Septembre :

- Participation au salon Velo&Co
- « Tous à Vélo à Fontaine d'Ouche » : action de sensibilisation avec les associations (la Rustine, la Boite à Vélos) et Keolis Dijon Multimodalité autour de l'autoréparation, des vélos-écoles et des services Divia.

Novembre :

- « Cyclistes, Brillez ! » : action de sensibilisation avec les associations (la Boite à Vélos et EVAD) autour de l'importance d'être vu à vélo
- Inauguration de l'aménagement de la Route de Dijon à Longvic

À venir :

Le Schéma directeur vélo a été voté en Conseil métropolitain en mars 2023.

L'aménagement de la Place du 30 Octobre (fin d'année 2023 – début 2024) et l'aménagement des carrefours de l'avenue Roland Carraz à Chenôve.

De nouveaux DiviaVéloPark : différents sites sont à l'étude.

La poursuite du renouvellement de la flotte de DiviaVélo

De nouvelles actions de sensibilisation, notamment « Tous à Vélo aux Grésilles » au printemps.

Le sujet de la marche en ville sera également pleinement investi en 2023 avec notamment la construction d'un schéma directeur et la sécurisation de nombreux passages piétons (en protégeant un espace libre suffisant en amont de ceux-ci). Une expérimentation (nudge) visant à inciter les habitants à marcher pour se déplacer sera également lancé avec Keolis Dijon Multimodalité.

Stationnement – organisation générale

L'organisation du stationnement en centre-ville, levier crucial des politiques de déplacement et d'urbanisme, doit permettre à toutes les catégories d'usagers ; les résidents, les pendulaires et les visiteurs, d'utiliser à bon escient l'espace public disponible.

Les effets d'une politique de stationnement active s'illustrent par une augmentation de la rotation des véhicules sur voirie, une amélioration de la fluidité de la circulation automobile, et par un report modal sur les transports collectifs et les mobilités actives.

Ainsi une tarification adaptée, couplée d'un contrôle efficace, doit réduire la congestion urbaine et améliorer la qualité de l'air.

Tous les modes doivent être coordonnés en concertation et selon les besoins des usagers, il est donc nécessaire d'analyser et de comprendre les comportements de chaque catégorie d'usagers afin de proposer une articulation du stationnement entre la voirie et l'ouvrage.

Notre politique de stationnement volontariste incite par conséquent les usagers à laisser leur véhicule sur voirie pour un stationnement de courte durée et à emprunter les parkings en ouvrage au-delà d'une heure de stationnement, puisque la tarification devient alors plus avantageuse économiquement.

Evolution des lois tarifaires

L'évolution votée en juin 2022 des lois tarifaires relatives au stationnement agissent selon 4 objectifs pour rappel aucune modification des lois tarifaires depuis 2015 :

- Rendre le Forfait de Post Stationnement (FPS) plus dissuasif, afin de lutter plus efficacement contre la fraude
- Maintenir un tarif attractif en voirie pour le résident, afin de le dissuader de prendre son véhicule pour un mode alternatif à la voiture particulière
- Inciter le report vers le stationnement en ouvrage, afin de garantir une rentabilité des investissements des parkings
- Rendre plus lisible et cohérente l'offre en ouvrage, afin de s'adapter aux usages

Stationnement résident sur voirie – extension des secteurs

Initialement prévues en 2021, la période de crise sanitaire a logiquement retardé les dates prévisionnelles de développement des secteurs résident. Pour rappel, la mise en place de stationnement réglementé de « longue durée » est une solution vertueuse dans les rues à proximité du cœur de ville ou dans les secteurs en tension :

- Tarif abonnement préférentiel « résident » : incite le riverain à laisser sa voiture pour se déplacer autrement ;
- Payant progressif pour le « non-résident » : dissuade le pendulaire de venir se stationner à la journée ;
- Places libres par une rotation des véhicules pour favoriser l'attractivité économique des quartiers : accessibilité des commerces et des professions libérales ;
- Aménagement des places : incite un stationnement moins anarchique et une circulation fluidifiée des rues ;

© Vincent Arbelet/Ville de Dijon

Les actions pour suivre la cohérence du schéma directeur de la politique de stationnement est de répondre aux problématiques récurrentes des riverains pour stationner à proximité de leur domicile :

- Réglementer le stationnement « résident » sur les zones sensibles
- Satisfaire les requêtes régulières des riverains

Soit :

- Compléter & étendre les zones existantes : rues restées non réglementées au sein des zones payantes actuelles
- Créer de nouvelles zones pour compléter le périmètre périphérique du centre-ville

Au 1er septembre 2022, les extensions ont été mises en place sur 884 emplacements réglementés pour étendre et compléter l'existant dans les secteurs périphériques (tarif 1 € / jour ou 10 € / mois)

- Secteur Gare Nord : 290 emplacements
- Secteur Montchapet : 308 emplacements
- Secteur Tivoli-Transvaal : 111 emplacements
- Secteur Allées du Parc : 163 emplacements
- Secteur Gare Sud : 121 emplacements

En préparation de la création de 3 nouveaux secteurs résidents qui doivent être mis en place au 1er janvier 2023, les travaux préparatoires ont commencé à compter de la rentrée 2022, avec le marquage au sol des place et l'installation des horodateurs dans les secteurs République Nord & Est et Carnot.

En parallèle, des accompagnements se sont déroulés dans les entreprises et administrations afin de développer des plans de mobilité pour les salariés.

Parkings en ouvrage

En matière de stationnement en ouvrage plusieurs actions ont eu lieu afin d'améliorer le confort de la clientèle, mais également dans le respect de l'accessibilité des personnes à mobilité réduite aux établissements ouverts au public (ERP), dont les parkings souterrains font partie.

Parking Dauphine :

- Continuité du chantier de création d'un ascenseur, extérieur à l'enceinte du centre commercial, afin d'assurer l'accès au parking 24h/24. La mise en fonctionnement a eu lieu en septembre 2022
- Remplacement du système de ventilation du parking Dauphine

Parking Grangier :

- Chantier de remplacement des deux cabines ascenseurs existantes par une cabine unique qui dessert les 6 étages du parking jusqu'à niveau de la voirie sur la place Grangier. Ce nouvel accès jusqu'à la surface permet la mise en conformité PMR de tous les niveaux.
- Modification de la voirie sur la place Grangier afin de permettre le cheminement des PMR en toute sécurité.

Fourrière

Avec 2 333 véhicules enlevés, les données relatives à la fourrière sont plutôt en hausse de 1% pour les entrées et de 12% pour les sorties par rapport à l'année 2021.

- Chiffre d'affaire en hausse de 8,5% soit 340 k€
- 16 ventes au domaine
- 7 véhicules enlevés pour motif rodéo sur l'année

À venir

L'acquisition du parking en ouvrage Heudelet en février 2023, avec une intégration d'exploitation à la DSP Mobilités

La mise en place du système de contrôle LAPI fin 1er semestre 2023

Travaux de mise en conformité du parking Trémouille en 2023 -2024

© Vincent Arbelet/Ville de Dijon

L'EAU POTABLE ET L'ASSAINISSEMENT

La métropole gère les actions qui concernent le grand cycle de l'eau mais aussi les réseaux d'électricité et de gaz. Les équipes mettent en oeuvre les stratégies adaptées à ces sujets et établissent un suivi technique et financier des prestataires ou des délégataires de service public dans ces domaines d'activité pour Dijon métropole.

Dijon métropole exploite toujours 12 ressources différentes.

En 2022, on dénombre 1 156 km de réseau d'eau potable (hors branchements).

À noter concernant la Semop Odivea : Dijon métropole et Suez Eau France, ont décidé d'un commun accord à l'automne 2022, de suspendre temporairement l'application des formules d'indexation du contrat. Cela se traduit par des tarifs de l'eau et de l'assainissement aux usagers inchangés entre le 1er avril 2022 et le 1er avril 2023. De nouvelles formules d'indexation de la rémunération d'Odivea ont ensuite été actées par avenant afin de les mettre en cohérence avec l'évolution des charges constatées.

Le contrôle des comptes du contrat a été facilité par la transparence apportée par une gestion en SEMOP.

La suspension temporaire de l'application de la formule d'indexation du contrat de concession eau potable de l'est dijonnais en décembre 2022 a également été convenu avec le concessionnaire SOGEDO.

RÉALISATIONS 2022

Assainissement :

- Poursuite des travaux de l'unité méthanisation des boues produites sur la station d'épuration Dijon-Longvic ;
- Pose de la première pierre du futur bassin d'orage de 15 000 m3 construit en amont de la station d'épuration Dijon-Longvic pour la préservation du milieu naturel ;
- Pose de la 1ère pierre du poste de refoulement des eaux usées en vue du raccordement de la commune de Saint-Apollinaire sur la station d'épuration Dijon-Longvic, afin de redonner une partie de capacité de traitement des eaux usées à la station d'épuration de Chevigny ;
- À l'occasion de la journée mondiale de l'eau, mise en valeur de l'opération Protect'eau menée en partenariat avec Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, la CCI Métropole de Bourgogne et les délégataire Odivea et Sogedo, qui vise à accompagner les entreprises du territoire de Dijon métropole à réduire leurs rejets de polluants toxiques dans les réseaux d'assainissement et le milieu naturel ;
- Installation de la technologie INDENSE® sur chacune des 4 files de traitement des eaux usées de la station Dijon-Longvic en vue de conforter ses performances de fonctionnement ;
- Engagement des études pour la transformation du bassin Saint-Urbain à Marsannay-la-Côte.

Eau potable :

- Poursuite du déploiement de la télérelève des compteurs d'eau sur le périmètre Odivea (82 % de compteurs équipés fin 2022) ;
- Inauguration de la sécurisation de l'alimentation en eau potable des communes de Corcelles-lès-Monts et Flavignerot par la pose de 1,3 km de canalisations d'interconnexion avec le réseau de Dijon et l'installation d'un poste de surpression ;
- Réhabilitation par chemisage sur une longueur de 830 mètres de la canalisation d'adduction d'eau potable de diamètre 800 mm, qui achemine l'eau produite à l'usine de Poncey-lès-Athée jusqu'au réservoir de Valmy à Dijon ;
- Choix du Conseil métropolitain de la délégation de service public pour le renouvellement du contrat d'exploitation du service public d'eau potable de l'Est Dijonnais (Bressey-sur-Tille, Chevigny-Saint-Sauveur, Neuilly-Crimolois, Quetigny, Sennecey-lès-Dijon) pour une durée de 5 ans à compter du 1er janvier 2024.

M³	2020	2021	2022
Production	20 484 052	19 836 019	19 896 563
Consommation	14 667 928	15 108 418	15 339 638
Vente en gros	1 101 179	1 104 069	962 356

L'HYDROGÈNE, UNE ÉNERGIE ZÉRO ÉMISSION

Depuis 2 ans, Dijon métropole développe un écosystème hydrogène sur son territoire. L'ambition de Dijon métropole est de promouvoir un modèle de transition énergétique.

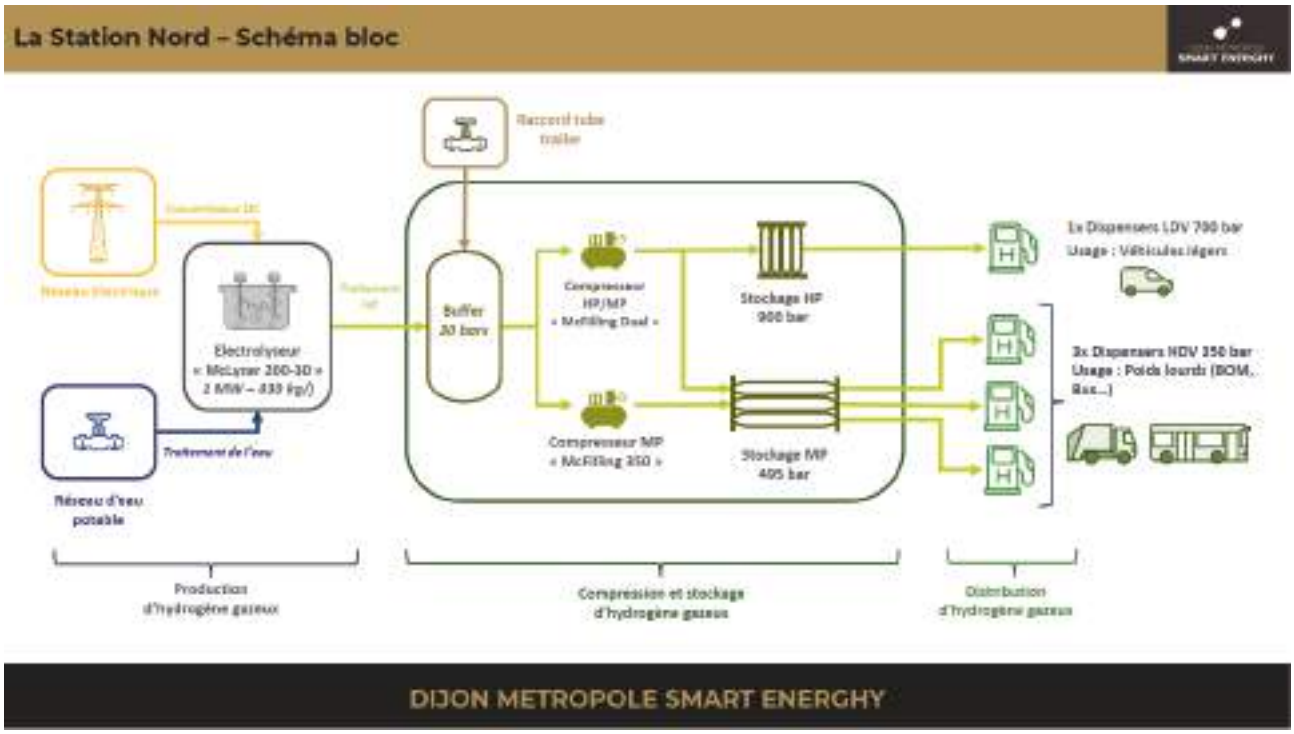

Pour décarboner ses flottes lourdes, Dijon métropole peut choisir entre 3 technologies principales : le gaz (problème rejets + volatilité du prix), l'électricité (problème : autonomie faible et devenir batteries) et enfin l'hydrogène.

Dans un contexte de fort développement des énergies renouvelables en Europe, l'hydrogène est un moyen pour stocker de l'électricité dans les années à venir. Les avantages principaux de l'H2 : une très bonne autonomie des véhicules (idem gazoil ;

Contrairement à l'électricité, il n'est pas nécessaire de réduire la taille des lignes de bus et donc d'acquérir une capacité supplémentaire de bus), la rapidité de charge (contrairement à l'électrique) et le zéro-rejet.

Dijon métropole a engagé ce projet très innovant d'écosystème H2 pour couvrir une partie de la décarbonation de sa flotte. L'enjeu des deux ans à venir sera de trouver le meilleur équilibre possible dans le mix énergétique pour permettre à Dijon métropole de décarboner ses flottes, de réduire au strict minima ses rejets et de chercher à ne pas s'exposer à la volatilité des prix de l'énergie.

L'année 2022 a été marquée par :

- L'achèvement des travaux de la station Nord marqué par l'innovation et la complexité de mise au point des équipements
- La reconfiguration de la station sud (dédiée aux bus) et la recherche d'un troisième site pour réaliser du stockage de réservoirs H2 destinés à apporter la robustesse nécessaire aux deux stations afin de permettre un service public à haut niveau de service

Concernant la transformation des flottes :

- La livraison des premières bennes d'ordures ménagères a été décalée au 1er semestre 2023
- L'entreprise VAN HOOL a remporté l'appel d'offres de bus dont les premières livraisons sont prévues début 2024

LA COLLECTE, LE TRI, LA PRÉVENTION ET LE TRAITEMENT DES DÉCHETS

PRÉVENTION

L'objectif est de réduire de 15% la production de déchets de la métropole entre 2010 et 2030. Elle est engagée dans une démarche d'économie circulaire via un plan d'action qui a été défini en collaboration avec les acteurs locaux (Écologie industrielle et territoriale, lutte contre le gaspillage alimentaire...).

Dans le cadre de la mise en place du référentiel économie circulaire, la collectivité élabore une feuille de route avec les différents services de la collectivité, pour une mise en œuvre en 2024.

DÉCHETTERIES DES PARTICULIERS

La fréquentation annuelle et les tonnages ont diminué de 10%.

Les taux de valorisation matière et énergétique sont respectivement de 79,7% et 19,9%

CENTRE DE TRI

Le centre de tri de Dijon métropole a reçu au total 24 958 tonnes de déchets dont 14 104 tonnes issues du périmètre de la métropole et 10 854 tonnes provenant des collectivités clientes.

Les tonnages de la métropole sont en légère baisse (- 3.3%).

USINE DE VALORISATION ÉNERGÉTIQUE

- 131 679 tonnes reçues dont 0 tonne détournée pour la première année grâce à une gestion optimisée des apports durant les arrêts techniques. dont 74% d'ordures ménagères issues de Dijon métropole et de collectivités clientes.
- 36.02 GWh électriques ont été produits.
- 31.71 GWh ont été valorisés sous forme d'énergie thermique consommée dans le processus de l'usine.

Cette année, le taux de valorisation énergétique global (avec facteur de correction climatique) atteint 103% (le seuil pour être une Unité de valorisation énergétique (UVE) étant de 65%).

Engagée dans une démarche environnementale depuis 2006, l'usine d'incinération est certifiée ISO 14001 depuis juin 2008.

La mise en place d'un système de management de l'énergie a abouti à une certification ISO 50001 en mai 2014.

DASRI

2 756 tonnes de déchets d'activité de soins à risques infectueux ont été traitées soit une baisse de plus de 5% par rapport à 2021.

Tonnages d'emballages ménagers de Dijon métropole issus du centre de tri et évacués vers les filières en 2020.

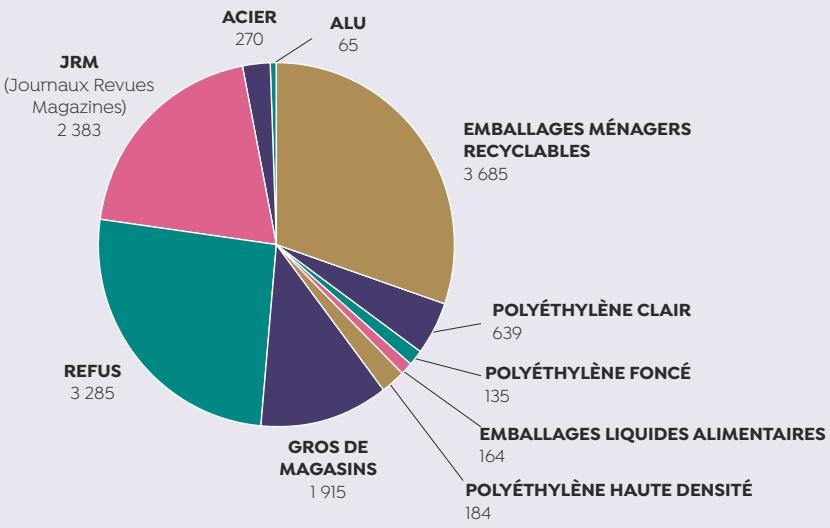

LE RÉSEAU DE CHALEUR

Grâce à l'installation d'un échangeur de chaleur en sortie du turbo-alternateur et la création d'un réseau de chauffage urbain, Dijon métropole valorise davantage la chaleur thermique. Les travaux réalisés sur l'Usine de valorisation énergétique (UVE) ainsi que l'interconnexion des 2 réseaux de chaleur permettront à terme de multiplier par 3 l'énergie thermique valorisée de l'UVE. Sur l'année 2022, 133,81 GWh thermiques ont été valorisés sur les réseaux de chaleur urbains.

LE RÉSEAU DE DIJON (QUARTIER FONTAINE D'OUCHE) ET DE CHENÔVE

INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

Unité de valorisation énergétique de Dijon métropole

- Récupération de l'énergie à hauteur de 10 MW

Chaufferie de Chenôve

- 1 chaudière gaz de 14 MW
- 1 turbine à gaz (Turbomach) (vapeur/eau chaude) de 23 MW PCI, 7 MW thermiques et 12 MW électriques

Chaufferie Valendons

- 3 chaudières biomasse de 2 x 8,77 MW et 1 x 4,1 MW
- 1 chaudière gaz de 10,5 MW

Chaufferie Fontaine d'Ouche

- 2 chaudières gaz de 1 x 12 MW et 1 x 10,5 MW
- 4 moteurs de cogénération gaz puissance
- 19,52 MW PCI, 7,68 Mwel, 7,43 MWth

INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION

- 23 000 équivalents logements
- 70 km de réseaux
- Puissance consommée : 156 GWh
- Taux d'énergies renouvelables : 65% (biomasse et UVE)
- 40 000 tonnes CO2 évitées

LE RÉSEAU DE DIJON ET DE QUETIGNY

INSTALLATIONS DE CHAUFFAGE

Unité de valorisation énergétique de Dijon métropole

- Récupération de l'énergie à hauteur de 15 MW

Chaufferie de Quetigny

- 2 chaudières gaz/fioul de 10,9 MW, 1 chaudière biomasse de 2 MW avec économiseur
- 1 unité de cogénération de 6 MW thermiques et 5 MW électriques

Chaufferie Nord-Charmette

- 2 chaudières gaz de 10 MW

Chaufferie Sud des Péjoces

- Chaufferie biomasse sud : 3 chaudières biomasse de 9,50 MW
- 3 chaudières gaz/fioul de 20 MW unitaire
- 2 échangeurs Cogestar de 3,3 MW (cogénération gaz)

INSTALLATIONS DE DISTRIBUTION

- 30 000 équivalents logements
- 65 km de réseaux
- Puissance consommée : 260 GWh
- Taux EnR : 76 % (biomasse et chaleur UVE)
- 58 000 tonnes CO2 évitées

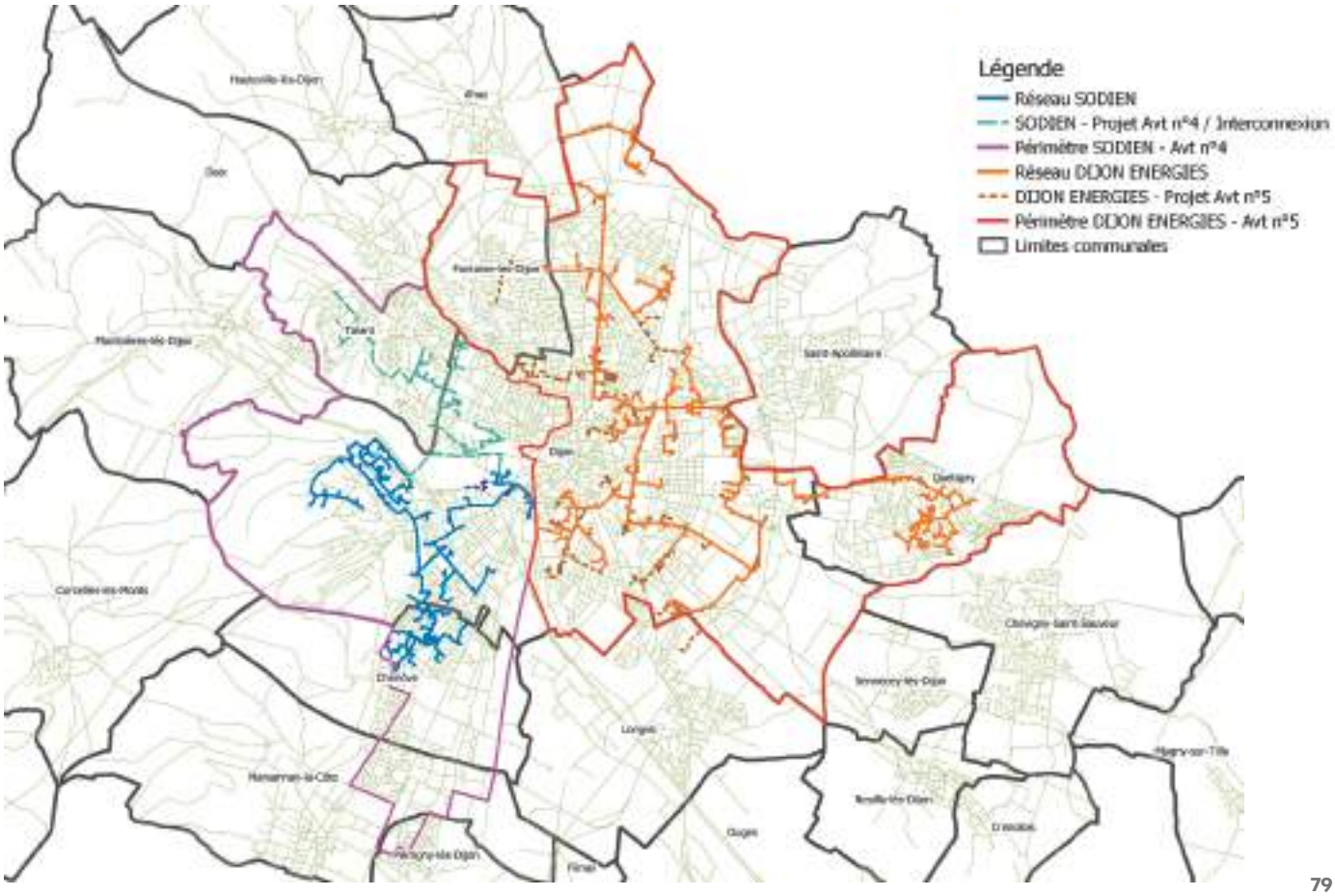

SERVICES AUX COMMUNES ET RESSOURCES

© Vincent Arbelet/Ville de Dijon

LA COORDINATION ET LES SERVICES AUX COMMUNES

La Direction des Services aux communes, constituée en octobre 2017, est le fruit de réflexions des élus métropolitains dans le cadre des travaux sur le projet de territoire, avec la volonté de créer davantage de lien entre les collectivités de la métropole.
En 2021 et 2022 la Direction s'est enrichie de nouvelles missions, et est devenu un service commun métropolitain.

SES MISSIONS

L'accompagnement des mouvements de coopérations et des mutualisations, et notamment :

- la structuration et/ ou la clarification les mutualisations existantes entre la Métropole et les communes,
- l'accompagnement de nouvelles modalités de coopérations entre les communes volontaires visant à améliorer la complémentarité de certains équipements communaux et intercommunaux, compte tenu des besoins des usagers.

L'animation d'un réseau social métropolitain, intr@MET, à destination des agents territoriaux de la Métropole et des 23 communes membres, outil de travail visant notamment à faciliter les coopérations et à développer une culture locale, métropolitaine, partagée.

Depuis 2021 :

La communication interne de la collectivité qui réalise des productions graphiques, éditoriales, et vidéo valorisant tant la vie et les projets des services que les politiques ou transformations portées par la collectivité.

L'exploitation du site du siège de Dijon métropole, 40 avenue du Drapeau.

Et depuis 2022 :

Le service Documentation-Information a également rejoint la Direction. Il propose une chaque jour une veille locale et à la demande une veille professionnelle plus ciblée sur la base des abonnements dont il a la gestion.

L'ANNEE 2022

L'année 2022 a notamment été consacrée à :

- La mise en œuvre du schéma de mutualisation pour le mandat 2020-2026, approuvé par les assemblées délibérantes de la métropole et des 23 communes membres, le cas échéant l'accompagnement des communes et/ou des directions métropolitaines dans leurs projets ou réflexions en matière de coopérations ou de dispositifs contractuels ;
- Le conseil des communes ou leur orientation vers l'interlocuteur adéquat quant aux questionnements divers appelant une expertise ou un avis métropolitain ;
- La réorganisation de la direction dont les missions se sont enrichies et diversifiées, et dont l'équipe s'est étoffée.

UN SCHÉMA DE MUTUALISATION POUR DIJON MÉTROPOLE ET SES COMMUNES MEMBRES

Depuis plusieurs années, Dijon métropole et ses communes membres ont engagé un processus de mutualisation renforcée, visant à optimiser le fonctionnement des services municipaux et métropolitains, ainsi qu'à unir leurs efforts dans un souci d'amélioration de l'efficience publique, tant en matière de maîtrise des dépenses que de qualité de l'expertise locale.

Permettant de répondre à des préoccupations des collectivités membres de la métropole en matière de mutualisations de ressources, le premier schéma de mutualisation de la métropole a été adopté le 28 novembre 2018 à l'unanimité des membres du Conseil métropolitain et a notamment permis de créer des services communs,

de formaliser les coopérations existantes entre la métropole et les communes déjà engagées dans des mutualisations opérationnelles, et de proposer aux autres communes de la métropole qui le souhaitaient d'y adhérer également. Ont notamment été créés des services communs, auxquels les communes membres ont pu adhérer, selon leurs besoins et leurs propres rythmes institutionnels.

Fort de la mise en œuvre ce premier schéma, et notamment du bilan réalisé qui a mis en lumière une satisfaction globale des collectivités adhérentes aux services communs, tant à l'égard de l'expertise apportée, des optimisations constatées, que de la qualité des outils et des relations, signe de la maturité institutionnelle des collectivités et de la qualité de l'expertise mise à disposition, le Conseil métropolitain a réaffirmé à l'unanimité, dans sa séance du 17 septembre 2020, son attachement à l'intercommunalité et à toutes les formes de coopérations qui permettraient d'optimiser le fonctionnement des services communaux et l'efficience des services offerts aux usagers, ouvrant la voie à la poursuite des travaux du comité de pilotage des maires et du travail d'instruction des directions en vue de l'élaboration du prochain de schéma de mutualisation.

Sous le pilotage du Comité des Maires, les services aux communes ont pu animer les réflexions des directions des communes et de la métropole, et finalement soumettre, au cours de l'année 2021, au vote des élus, des communes membres d'une part, et des élus de la métropole d'autre part, un schéma de mutualisation couvrant l'ensemble du champ des missions des collectivités et proposant de multiples formes de coopérations à mettre en œuvre sur le mandat, entre la métropole et ses communes, ou les entre les communes.

Des services communs pour la métropole et ses communes membres

EN 2018-2019 avaient été créés puis éprouvés des services communs :

- Entre la métropole et ses 23 communes selon leurs souhaits et besoins : du SIG et RGPD, du droit des sols, de la centrale d'achats, de la commande publique, des systèmes d'informations, des affaires juridiques et des assurances.
- Entre la métropole, Dijon et son CCAS pour : la direction générale, les ressources humaines, les finances, les assemblées, le contrôle de gestion, le portail téléphonique, la documentation, l'écologie urbaine, le foncier et la reprographie.

EN 2021 A ÉTÉ DÉCIDÉ ET MIS EN ŒUVRE EN 2022 :

De pérenniser les services communs précédemment créés, d'en ajuster le périmètre pour certains, et d'accueillir en leur sein de nouveaux adhérents ;

De créer de nouveaux services communs permettant d'actualiser les mutualisations opérationnelles existantes, notamment entre Dijon métropole, la Ville de Dijon et le CCAS de la Ville de Dijon, à compter du 1er octobre 2021 pour certains, au 1er janvier 2022 pour les autres :

Des services communs d'appui à la Direction générale : Mission coordination et services aux communes, Valorisation des grands projets, Ressources et accompagnement RH Espace public et cadre de vie;

Du Courrier, des Affaires générales et des Manifestations, de la Communication, des Relations internationales et de l'Accueil ;

© Vincent Arbelet/Ville de Dijon

De Territoires et projets, de la Rénovation urbaine et du Logement, de l'Entretien des locaux ;

Des Bâtiments, de l'Energie, de la Sécurité civile, circulation et coordination, des Données techniques et topographiques et de la planification, des Paysages et espaces publics, du Domaine public et développement, du Garage, de la Voirie, de la Propreté urbaine, des Espaces verts et de la Direction et des Ressources de l'exploitation.

Enfin un service commun du règlement local de publicité intercommunal a été également créé et ouvert à l'adhésion de toutes les communes membres.

Forts de leur expertise, du service proposé et de la bonne articulation avec les services communaux, les services communs dits 'ouverts' à toutes les communes ont accueilli en leur sein de nouveaux adhérents, et comptent ainsi aujourd'hui (hors CCAS) :

- Les Affaires juridiques : 9 communes adhérentes,
- Les Assurances : 11 communes,
- La Commande publique : 15 communes,
- Le Numérique : 17 communes (soit 5 communes de plus qu'auparavant).

L'ensemble des communes membres adhère aux services communs suivants : la centrale d'achat, le droit des sols, le SIG et le Règlement local de publicité intercommunal.

Des conventions de mise en œuvre des services communs ont été signées avec chacune des communes membres après l'adoption du rapport de la CLECT (Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées) par les 23 Conseils municipaux et le Conseil métropolitain.

La création de services communs emporte le transfert de droit, dans les services communs de la métropole, des agents des communes adhérentes exerçant leurs missions dans le champ d'expertise desdits services.

Compte tenu du périmètre des missions concernées par la création de services communs, les services métropolitains se sont par conséquent étoffés de 228 postes au 1er octobre 2021 et de 166,5 postes au 1er janvier 2022.

Des mises à disposition partielles de services

Ont également été approuvées des mises à disposition partielles de services permettant d'ajuster certaines mutualisations opérationnelles au titre des Sports, de la Culture et de la Proximité-Citoyenneté. Une convention a par conséquent été signée, en vertu de l'article L. 5211-4-1 du CGCT, entre la Ville de Dijon et Dijon métropole.

D'autres coopérations à poursuivre ou construire

Le schéma de mutualisation adopté met en avant nombre de propositions complémentaires à instruire et déployer sur l'ensemble du mandat, sous la forme : de partages, mises à disposition et déploiements d'outils favorisant l'agilité de nos administrations, de conventions de gestion d'équipements, de coopérations horizontales entre les communes membres.

Des compétences ont particulièrement retenu l'attention et notamment : la vidéo-protection des communes, la restauration collective et la transition alimentaire, l'action sociale…

En 2022 ont ainsi été initiés des réflexions, comités de pilotage ou groupes techniques sur différentes thématiques telles : la restauration collective, la prise en compte des enjeux environnementaux dans le sport, la vidéoprotection…

En matière de restauration collective

Compte tenu des éléments de contexte, la stratégie alimentaire territoriale portée par la métropole, les tensions sur les marchés de prestations des restaurations collectives et la création d'une légumerie métropolitaine, qui incitent à la réflexion intercommunale, des groupes de travail ont été initiés sous le pilotage du comité des maires. Une cartographie a été réalisée collectivement faisant apparaître : une grande hétérogénéité des prix des prestataires, de la maîtrise de la structure des coûts, des tarifs pratiqués…

A par ailleurs été exprimée une forte volonté de coopération à différents niveaux : les marchés, la composition des menus, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'éducation au goût ….

Pour l'année à venir il a été retenu par le comité de pilotage des maires en lien avec les communes volontaires, de travailler deux axes de coopération :

- Marchés de restauration scolaire : réflexion collective pour la rédaction d'un cahier des charges commun (exigence en matière de qualité, d'approvisionnement, éducation au goût …) afin d'engager une démarche de groupement de commandes pour la restauration scolaire des communes
- Étude sur l'organisation de la restauration collective des communes à l'échelle de la métropole : modes de gestion du service (régie ou externalisée) ; quels modes de gestion pour demain ; quelle est l'offre sur le territoire ? comment répond-elle à la politique d'alimentation durable portée par la métropole etc…

Sport et enjeux environnementaux

Face à l'urgence climatique, la métropole et les communes se sont engagées dans un certain nombre d'actions permettant de réduire considérablement les émissions de gaz à effet de serre ces dernières années et poursuivent leurs efforts tant sur le volet patrimonial et la rénovation énergétique qu'en matière de pratiques.

En 2022 a été engagée une démarche conjointe de la métropole et des communes visant aussi à favoriser le changement des comportements, en associant les associations sportives aux fins d'interroger les pratiques, accompagner in fine les adhérents et permettre des transformations durables.

LE RÉSEAU SOCIAL MÉTROPOLITAIN, INTR@MET

Intr@MET, réseau social de Dijon métropole et de ses communes membres

Une plateforme collaborative

Intr@MET permet à une large communauté de managers et agents des collectivités membres de la métropole de se retrouver sur une plateforme collaborative intégrant un fil d'actualité (462 billets depuis sa création), des forums thématiques (8) créés à la demande des utilisateurs, une

bibliothèque de partage (plus de 500 documents partagés), un agenda et divers liens utiles.

Le réseau intr@MET compte aujourd'hui 486 membres.

Le réseau est également ouvert à l'aire urbaine : certains DGS et DGA des communautés de communes partenaires de la métropole sont également membres d'intr@MET.

La plateforme collaborative permet notamment aux agents des différentes collectivités de se connaître et donc de faciliter les contacts, aux équipes des communes de disposer d'un accès privilégié aux services de la métropole, de développer les partages de bonnes pratiques entre collectivités, de stimuler une veille collective, de décloisonner les réseaux professionnels existants, et de développer de nouvelles synergies.

Des rencontres

Intr@MET c'est aussi **des rencontres professionnelles** qui permettent à ses membres de se retrouver sur une demi-journée plusieurs fois dans l'année pour échanger sur les problématiques locales qui animent nos collectivités.

Les interventions, proposées et préparées par les membres du réseau sont diverses : Ressources humaines (formation, labels diversité-égalité, élections professionnelles), Finances (fiscalité, contractualisation Etat-Collectivités locales, loi de finances), Administration générale (Mutualisation, Services communs, Fusion de communes), Numérique (On Dijon, RGPD), Paysage (Réglement de publicité intercommunal), Ecologie urbaine (Réseau illicommunes, H2020), Tourisme (schéma de développement du tourisme), Alimentation durable, Sport, Restauration scolaire, Petite enfance...

Les interventions sont publiées sur la plateforme. Des rencontres par réseaux peuvent également être organisées pour stimuler des veilles thématiques ou les réseaux par secteurs d'activité : sports, commande publique, culture, action sociale...

Deux rencontres Intr@met se sont tenues durant l'année 2022, en juin et en décembre, où ont été présentés et discutés les thèmes suivants :

Projet métropolitain - Travaux d'actualisation en cours, Politiques contractuelles/Financements – CRTE/Feder, Veille juridique : les principaux apports de la loi 3 DS, Finances/actu fiscalité en bref, Le décret tertiaire, Action sociale - Compétences métropolitaines et communales, Les extensions des consignes de tri et les travaux du centre de tri, Energie et plan de sobriété – Focus sur les sports, L'App mobile On Dijon, La responsabilité des gestionnaires-comptables.

DES MISSIONS TRANSVERSES D'APPUI AUX DIRECTIONS

Au-delà de l'accompagnement technique et humain apporté aux directions dans le cadre de la mise en œuvre du schéma de mutualisation, la Direction coordination et services aux communes apporte son soutien aux services métropolitains au titre d'autres missions transverses.

L'exploitation du bâtiment du siège de Dijon métropole

L'équipe en charge de l'exploitation du site Heudelet, situé 40 avenue du Drapeau, a rejoint en octobre 2021 la Mission coordination et services aux communes qui gère désormais, en lien avec les directions techniques et les prestataires de la collectivité :

- Les accès et la sécurité du site ;
- La bonne marche des installations du site et la propreté des locaux ;
- L'accueil des réunions, manifestations et réceptions ;
- La gestion et la maintenance de la flotte de vélos de service du site ;
- L'accompagnement des services dans leurs usages.

En 2022, une attention particulière a été portée à la sécurisation du site : accès accordés révisés, changement des dispositifs de détection et d'alerte incendie, organisation de sessions de sensibilisation à la sécurité incendie, organisation d'exercices incendie...

Des travaux ont été réalisés pour : remplacer notamment le système son et vidéo ainsi que l'éclairage de la salle Alain Millot, procéder au relamping complet des circulations et des extérieurs, changement de l'un des onduleurs, préparation du futur réaménagement de la salle S10 et marché pour le renouvellement du mobilier de la S6.

Des relations privilégiées ont été restaurées avec le prestataire Idées 21 et les agents sur site pour améliorer la propreté des locaux mais aussi assurer des conditions de travail optimisées aux agents en insertion notamment par la mise en œuvre du travail en journée, avancée sociale majeure en matière de responsabilité sociale des organisations.

De nombreuses manifestations ont été accueillies.

Et enfin, le service a accompagné les mouvements de différents services au sein du bâtiment.

La communication interne

L'équipe de la communication interne a également rejoint la direction courant 2021. Elle accompagne ainsi l'équipe de direction générale et les services à concevoir et mettre œuvre de la stratégie de communication interne de la collectivité et de ses services.

Elle contribue notamment à la production d'actions de communication print, éditoriales, digitales et événementielles au bénéfice de la bonne information des agents des valeurs défendues par Dijon métropole, des projets portés par les services et la collectivité, ainsi que de la valorisation des missions des agents.

Intranet :

La plateforme Intranet est quotidiennement alimentée avec des brèves et des articles tant par l'équipe que par les contributeurs au sein des services qu'elle forme et accompagne en cas de besoin.

Le service communication interne alimente également les pages permanentes. Parmi les changements notables cette année, on peut souligner: la création d'un nouvel espace

"En pratique" dans la boîte à outils regroupant divers formulaires, modèles de notes et courriers, ainsi que la création d'accès rapides depuis la page d'accueil pour faciliter l'usage quotidien de l'outil.

Chiffres clés :

- 508 399 visiteurs
- 1 225 125 pages vues, dont 842 706 pages vue unique (au cours d'une même session les pages visitées plusieurs fois comptent pour une seule consultation)
- Durée moyenne de consultation : 6 min et 6 secondes
- En moyenne 3,4 actions sont effectuées par visite
- Le jour où Intranet est le plus consulté : le mardi, jour de la newsletter où Intranet compte une moyenne de 2 200 visites, avec des pics à 3000.

La newsletter Intranet

Une newsletter hebdomadaire récapitulant articles et brèves publiés au cours de la semaine sur Intranet est envoyée, chaque mardi par mail à tous les agents. Depuis le mois de décembre, elle est agrémentée de visuels .

L'En+

Chaque mois, un feuillet A4 recto-verso est conçu et édité. Il est diffusé à l'appui des feuilles de paie. L'En+ permet à tous les agents d'accéder à une sélection d'informations comme les actualités phares publiées sur Intranet, les évènements à venir ainsi que les démarches en matière de ressources humaines ou d'action sociale.

Des suppléments peuvent être produits en sus pour valoriser plus particulièrement des opérations de la collectivité. En 2022 ont ainsi été diffusées des campagnes sur les écogestes au bureau, l'App mobile On Dijon, La réussite de l'entretien annuel...

Mails à tous

Le service communication interne diffuse par ailleurs régulièrement à tous les agents des messages électroniques sur des sujets variés tels :

- La participation à divers challenges ou manifestations de challenges : don du sang, photos des services, Odyssea, Octobre rose...,
- Des invitations à des évènements internes portés par les services : journée qualité de vie au travail, challenge égalité, vœux au personnel, journée des proches aidants...,
- Des appels à bénévoles,
- Et des informations pratiques : mise à disposition du guide courrier et de ses modèles, les élections professionnelles....

Actu flash

Afin de diversifier les canaux de communication du service, une rubrique "Actu flash" a été créée en 2022 et ajoutée en pied de mail du mobiflash hebdomadaire. Elle reprend de manière succincte une information d'actualité (conférences, élections professionnelles, consignes de sécurité informatique, challenge photos, challenge don du sang...) avec ses informations clés et propose un lien cliquable pour accéder à l'actualité concernée sur Intranet.

Les vidéos

Dans le cadre de la valorisation de certains services et projets menés, le service a supervisé le tournage et le montage d'une quinzaine de vidéos en 2022. Elles sont hébergées sur la Chaîne Youtube dédiée.

À noter en 2022, les interviews relatives aux actions de la feuille de route de l'administration ainsi que dans le top 3 des plus vues les vidéos Métiers et Missions : À la cuisine centrale | Au service Manifestation | À la direction de l'Exploitation.

En 2022, tous supports confondus, parmi les diverses contributions et l'accompagnement traditionnel une attention toute particulière a été portée à la valorisation : des labels égalité et diversité, du travail en journée du personnel d'entretien, de la feuille de route de l'administration, la mise en œuvre du RIFSEEP, les nouvelles instances représentatives du personnel, l'organisation et l'accès aux élections professionnelles des agents, promotion de la Journée mondiale de lutte contre l'homophobie et la transphobie, Challenge égalité professionnelle femmes-hommes 2022, ...

La documentation-Information

L'équipe du service Documentation-Information a rejoint la direction courant 2022. C'est également un service commun à la Ville de Dijon et à la métropole.

Le service gère les abonnements à des périodiques papier et web pour les personnels et élus des collectivités et contribue à la production et la diffusion d'un panorama de presse quotidien sans interruption tout au long de l'année.

L'équipe alimente aussi quotidiennement la plateforme Sésame par la saisie d'articles en lien avec l'actualité des communes et de la métropole ainsi que sur des thématiques liées au fonctionnement des collectivités (culture, droit...).

En 2022 a été reconduit le marché avec une agence d'abonnements. Ce marché a été passé en centrale d'achat, permettant à chaque commune membre de contracter ses abonnements par l'intermédiaire de ce prestataire.

La documentation en chiffres :

- 1 panorama de presse par jour sur 8 thématiques
- 404 abonnés aux panoramas de presse
- 95 articles fournis en 2022
- 293 abonnements papier et web
- 27 905 clics sur Sésame en 2022
- 1 331 recherches effectuées.

LES FINANCES

La Direction des Finances participe, en lien avec les élus et les directions opérationnelles, à la définition des orientations budgétaires, financières, fiscales et stratégiques de Dijon métropole. Dans ce cadre, elle est notamment garante du bon fonctionnement des procédures budgétaires et comptables, elle réalise les analyses financières et fiscales, et assure la recherche de financements extérieurs, la gestion de la dette et de la trésorerie, ainsi que la cohérence du système d'information financière Grand Angle.

L'adoption du premier pacte financier et fiscal métropolitain, destiné à permettre la réalisation de l'important programme d'investissements de la métropole en consolidant son autofinancement

Dijon métropole a pour ambition d'augmenter son niveau d'investissements à hauteur de 500 M€ sur la totalité de la période 2020-2026 avec pour objectifs, notamment, de poursuivre la dynamique de développement du territoire, d'accentuer son engagement dans la transition écologique et énergétique, et de mettre en œuvre le futur projet métropolitain (achevé en 2023).

Atteindre ces objectifs sans dégrader la situation budgétaire et sans recourir de manière excessive à l'endettement impliquait ainsi la recherche de mesures pour consolider de manière durable l'autofinancement de l'intercommunalité.

A l'issue d'un travail de plusieurs mois menés en concertation avec l'ensemble des maires de l'agglomération, le premier pacte financier et fiscal de Dijon métropole, adopté par le conseil métropolitain le 24 mars 2022, a défini les mesures nécessaires à une consolidation de 6 M€ de l'autofinancement de la métropole en année pleine, avec :

- Une diminution, en année pleine, de 2 M€ de la dotation de solidarité communautaire (DSC) aux 23 communes membres par rapport au niveau de 2021 ;
- Une augmentation des recettes de taxe foncière sur les propriétés bâties de 3 M€ annuels (taux relevé de 0,612% à 1,41% en 2022) ;
- Une hausse des recettes tarifaires, en particulier pour le secteur du traitement des ordures ménagères, de l'ordre de 1 M€ par an.

Le pacte a également permis d'actualiser les critères de répartition de la DSC entre les 23 communes en les mettant en conformité avec la loi.

Un bilan intermédiaire de l'application du pacte financier et fiscal et de ses effets budgétaires sera établi en 2024 avec l'ensemble des maires.

Une consolidation, en 2022, de la capacité d'autofinancement des investissements

L'année 2022 a été marquée par la première phase de mise en œuvre du pacte financier et fiscal avec, en particulier, le relèvement du taux de la taxe foncière et un premier recul de 1 M€ de la dotation de solidarité communautaire.

Cumulée avec une gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement intercommunales et une bonne dynamique des recettes métropolitaines (hausses de certaines recettes fiscales liées à l'inflation, reprise post-Covid etc.), ces mesures ont ainsi permis de significativement renforcer l'autofinancement de Dijon métropole, avec une épargne brute de 65,2 M€ en 2022 (et même 69 M€ hors provisions nouvelles), après 59,6 M€ en 2021.

De manière générale, depuis de nombreuses années, la gestion rigoureuse des dépenses de fonctionnement intercommunales a permis à la métropole, non seulement de maintenir le niveau et la qualité des services rendus aux habitants, mais également d'accélérer son niveau d'investissement (cf. infra), tout en maintenant la fiscalité appliquée (y compris la taxe foncière sur les propriétés bâties) à un niveau particulièrement modéré - et inférieur à la moyenne - des 19 autres métropoles (hors Paris/Lyon/Marseille).

Pour ce qui concerne le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties, et malgré son relèvement à 1,41 % en 2022 (soit + 0,798 point par rapport à 2021), celui-ci demeure inférieur de près de 60% au dernier taux moyen pondéré connu des métropoles (2021*).

*Taux moyen 2021 de la part intercommunale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) des 19 métropoles hors Paris/Lyon/Marseille, pondéré par les bases de TFPB de chacun d'entre elles.

Une forte accélération des investissements, concourant au soutien de l'économie locale et à la transition écologique du territoire métropolitain, tout en poursuivant la trajectoire de désendettement engagée depuis 2014

Les dépenses d'équipement se sont élevées à 63,9 millions d'euros (M€) en 2022, après 49,6 M€ en 2021, permettant ainsi de soutenir l'économie locale et de poursuivre la réalisation des grands projets concourant notamment à la transition écologique du territoire métropolitain : appui financier à la construction de logements sociaux et à la rénovation thermique des logements, accélération opportune de la modernisation de l'éclairage public (13 000 points lumineux ayant d'ores et déjà été reconstruits en LED entre 2018 et 2022) dans un contexte de forte hausse des prix de l'électricité, développement d'un écosystème autour de l'hydrogène, soutien au développement économique et de dynamisation de la filière agro-alimentaire (à travers, notamment, la construction d'une légumerie participant à l'objectif général d'encourager la transition alimentaire vers des productions locales et de qualité), investissements de développement et de modernisation des équipements sportifs métropolitains, etc., l'ensemble de ces actions concourant, chacune à leur manière, à améliorer la qualité de l'air, et/ou à diminuer les consommations énergétiques, et/ou à réduire les émissions de CO2 sur le territoire métropolitain.

Malgré ce niveau d'investissement élevé, l'encours de dette de Dijon métropole a poursuivi en 2022 sa diminution régulière entamée depuis 2014. Il s'établit ainsi à 275,6 millions d'euros (M€) au 31 décembre 2022, soit une diminution de - 21 M€ par rapport à fin 2021 et de l'ordre de - 141 M€ par rapport à fin 2013.

Une recherche active de cofinancements des projets concourant au renforcement et au rayonnement du territoire métropolitain

Dans un contexte budgétaire toujours contraint, Dijon métropole continue de mener une stratégie active de recherche de cofinancements auprès de ses différents partenaires. Parmi les résultats les plus significatifs rendus possibles par ce volontarisme, peuvent être soulignées :

diverses subventions accordées par l'Etat pour des projets tels que la rénovation énergétique de la piscine olympique (210 000 €), l'aménagement de nouvelles pistes cyclables, route d'Ahuy à Fontaine-lès-Dijon, avenue Roland Carraz à Chenôve, et boulevard Kennedy à Chevigny-Saint-Sauveur (621 250 € perçus au total de l'Etat), ou encore le déploiement de dispositifs de cybersécurité (90 000 €) ;

les aides financières apportées par la Région Bourgogne-Franche-Comté pour l'aménagement de la piste cyclable de la route de Dijon à Longvic (330 000 €), le désamiantage et la déconstruction d'un bâtiment désaffecté sur le site Agronov de Bretenière (293 000 €), les travaux de rénovation énergétique de la piscine olympique (210 000 €), l'aménagement d'un terrain de football en gazon synthétique au complexe sportif de Dijon métropole à Saint-Apollinaire (150 000 €).

Cette recherche systématique de cofinancements s'est également inscrite dans le cadre des contractualisations finalisées en 2022, avec l'État et la Région Bourgogne-Franche-Comté (Contrat de Plan Etat Région 2021-2027), avec l'État (Contrat de Relance et de Transition Ecologique 2021-2026), avec la Région Bourgogne-Franche-Comté en sa qualité d'autorité de gestion du FEDER 2021-2027 (volet urbain de ce fonds structurel européen), ou en cours de finalisation avec la Région Bourgogne-Franche-Comté, sur ses fonds propres (Contrat Territoires en Action 2021-2026).

LES AFFAIRES JURIDIQUES

La Direction mutualisée des Affaires juridiques (DMAJ) assure principalement deux missions : une mission de conseil juridique en interne et la gestion des contentieux impliquant la collectivité. Il est précisé que cette direction est mutualisée avec les communes membres de la métropole adhérant au service commun des affaires juridiques. Les chiffres indiqués portent donc sur les dossiers de Dijon métropole et de 10 communes membres dont la Ville de Dijon. En 2022, la direction mutualisée des affaires juridiques est intervenue dans 149 dossiers, au titre de sa mission de conseil. Concernant la mission de gestion des contentieux, 84 dossiers ont été ouverts en 2022, auxquels il faut ajouter 23 dossiers de protection dont la DMAJ assure le suivi, dans le cadre d'infractions commises contre des agents chargés d'une mission de service public. Accessoirement, la DMAJ gère l'enregistrement des statuts des syndicats professionnels.

- 149 avis juridiques
- 84 dossiers contentieux ouverts dans l'année
- 23 dossiers de protection fonctionnelle suivis

LES ASSURANCES

La Direction des Assurances est une direction mutualisée avec les 11 communes membres de la métropole adhérentes au service commun des assurances. Elle a pour mission de mettre en place, au profit de ces collectivités, une politique assurantielle adaptée aux risques encourus permettant une bonne couverture et de gérer les dommages causés ou subis par les collectivités.

LA POLITIQUE ASSURANTIELLE ET SA GESTION

La Direction des Assurances définit et met en œuvre une stratégie de souscription d'assurances adaptée aux besoins de la métropole et des 11 communes en définissant les besoins, en appréciant les risques et en analysant les données afin d'optimiser le portefeuille d'assurances.

La Direction gère actuellement 114 contrats d'assurance globaux visant à englober la variété des sujets d'assurance.

Le renouvellement de marchés d'assurance de 3 adhérents, courant 2022, pour une prise d'effet au 1er janvier 2023, et pour une durée de 5 ans, a été l'occasion d'analyser finement les risques de ces collectivités et leurs couvertures.

La Direction des Assurances élabore et met en œuvre la stratégie de gestion des sinistres en évaluant les responsabilités, en sollicitant des expertises juridiques et techniques dans le cadre de l'instruction des déclarations de sinistres amiables et/ou contentieux..

Gestion des sinistres et déclarations de risque

411 sinistres gérés en 2022, amiables ou contentieux.

BUDGET 2022

Dépenses de fonctionnement
(primes réglées hors assurance construction):

923 800 €

Recettes de fonctionnement
(indemnisation suite à sinistres et recours):

112 700 €

LES RESSOURCES HUMAINES

Les effectifs de la métropole ont augmenté. Cette augmentation résulte de la poursuite de la mutualisation de service entre la ville de Dijon et la métropole.
Les personnels exerçant leurs missions à la ville de Dijon au sein des services mutualisés ont été en conséquence transférés de droit à la métropole. 166,5 postes budgétaires ont été concernés par ces transferts et ont fait l'objet d'un ajustement au tableau des effectifs de chaque collectivité.

Dijon métropole emploie
1 034 agents au 31 décembre 2021

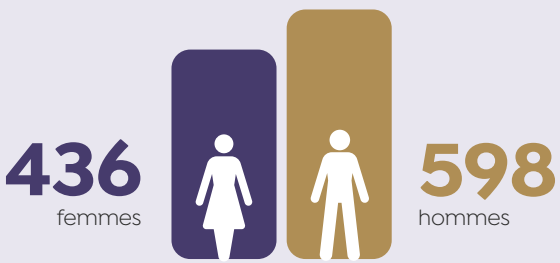

Répartition par catégorie

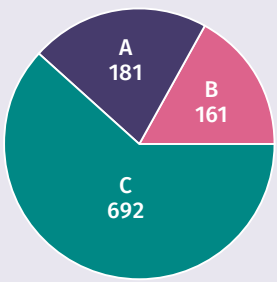

Répartition par secteur d'activités

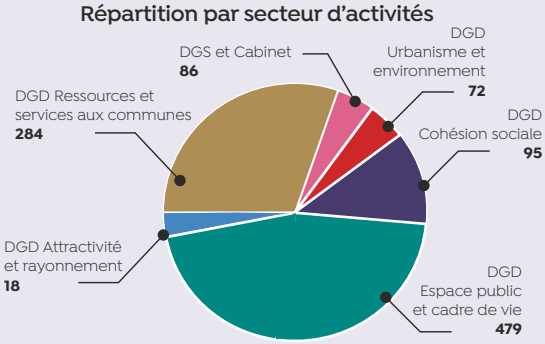

UNE POLITIQUE DE GESTION DES RESSOURCES HUMAINES ENGAGÉE SUR SON TERRITOIRE

Après un début d'année 2022 marqué par le renouvellement de la double labellisation égalité entre les femmes et les hommes et diversité, l'année s'est poursuivie par l'engagement de la collectivité dans une démarche volontariste de responsabilité sociale des organisations dite met'ODD. Cela exprime le souhait de la métropole de se doter d'une méthode pour atteindre des objectifs de développement durable. Il s'agit d'être exemplaire dans son fonctionnement interne sur le plan social, l'inclusion, la loyauté des pratiques et le respect de l'environnement afin de garantir un alignement de l'organisation administrative avec le projet métropolitain.

UN EMPLOYEUR QUI RECRUTE SUR SON TERRITOIRE

Afin d'assurer des services de qualité aux usagers, la métropole recrute régulièrement (Métiers de la propreté urbaine et de la voirie, métiers du bâtiment, métiers du numérique, métiers de l'environnement, métiers du social, comptables, ...). Pour mieux faire connaître ses métiers et ses besoins sur son territoire, la Métropole était par exemple présente au village des recruteurs, place de la République à Dijon, ou au forum des métiers de la fonction publique de l'Université de Bourgogne. Travailler à la Métropole, c'est travailler au service de l'avenir son territoire de vie.

UN SOUTIEN À L'APPRENTISSAGE

Les 3 collectivités dijonnaises se sont engagées dans une politique de soutien à l'apprentissage afin de faciliter l'insertion professionnelle des jeunes. Le nombre d'apprentis accueillis a été multiplié par près de 3 afin d'atteindre l'objectif de 100 apprentis par an. Cette action s'est poursuivie au titre de l'année scolaire 2022-2023 et va se prolonger. L'apprentissage s'effectue sur les métiers correspondant aux besoins de recrutement des collectivités et sur les métiers pour lesquels les collectivités peuvent proposer des activités qualifiantes en lien avec le diplôme préparé.

LE CONTRÔLE DE GESTION

La Direction du contrôle de gestion participe à l'amélioration continue du pilotage des ressources et des moyens humains sur ses 3 piliers d'intervention : le contrôle de gestion interne, le contrôle des gestions externes et le contrôle de gestion sociale. En 2022, la Direction du Contrôle de Gestion a lancé la préfiguration de deux nouvelles fonctions : le Contrôle de gestion environnemental, et l'évaluation des politiques publiques.

LE CONTRÔLE DES GESTIONS EXTERNES

Le service de contrôle des gestions externes apporte son expertise en analyse financière des structures privées et accompagne la collectivité dans

le suivi de ses satellites : associations subventionnées, délégations de services publics, prestataires extérieurs, organismes bénéficiant de garanties d'emprunts, établissements publics locaux, filiales de la Collectivité...

Le service réalise en direct ou fait réaliser des missions d'audit financier de ces satellites.

Il dispense également des formations en comptabilité privée et analyse financière à destination des services opérationnels et des représentants associatifs.

Au cours de l'année 2022, le service du Contrôle des Gestions externes a notamment participé aux discussions avec les partenaires de la Collectivité (délégataires de service public, prestataires) dans le cadre des demandes d'indemnisations liées à la crise sanitaire et du renouvellement des contrats de Délégation de service public.

LE CONTRÔLE DE GESTION INTERNE

Le contrôle de gestion interne a pour mission principale de déterminer les coûts des équipements et des services des collectivités.

À côté de cette mission, il produit chaque année les comptes administratifs d'un certain nombre d'établissements et contribue au fonctionnement de la comptabilité analytique.

LE CONTRÔLE DE GESTION SOCIALE AU SERVICE DU PILOTAGE DES DONNÉES SOCIALES ET DE LA MASSE SALARIALE

Le service contrôle de gestion sociale a piloté en 2022 une masse salariale métropolitaine de 49,4 M€, soit une évolution de +53,7% par rapport à 2021 liée notamment à un changement de périmètre important en 2022 avec l'extension de la mutualisation de plusieurs de ses services avec la ville de Dijon. Cette mesure s'est traduite par la mise en place de nouveaux services communs à Dijon métropole et par le transfert de 228 postes budgétaires au 1er octobre 2021 ainsi que 166,5 postes budgétaires au 1er janvier 2022. Le coût constaté à cet effet sur le chapitre 012 de +17,4 M€ en année pleine est cependant compensé par une diminution de l'attribution de compensation versée à la ville de Dijon en fonction des clés de répartition des coûts desdits services votés par la CLECT le 22 octobre 2021.

En dehors de ce changement de périmètre (en retraitant les CA 2021 et 2022), la masse salariale aurait évolué de +8,4%, une évolution néanmoins conséquente qui découle notamment de la hausse de la valeur du point de +3,5% au 1er juillet 2022 et de la Garantie Individuelle du Pouvoir d'Achat suite à l'inflation galopante, de la revalorisation des grilles des agents de catégorie C au 1er janvier 2022 (suite hausses successives du SMIC depuis octobre 2021) et de la mise en place du RIFSEEP au 1er janvier 2022 (+1,5M€ entre 2021 et 2022 pour ces mesures). La maîtrise de son évolution est contrôlée en continu tout au long de l'année pour contribuer au bon équilibre des comptes financiers de la ville de Dijon, de son CCAS et de la métropole.

L'année 2022 a également été marquée par l'élaboration du rapport social unique, obligatoirement réalisé tous les ans. Ce document important permet de partager les actions et les enjeux de la politique en matière de ressources humaines. Ainsi de nombreuses données ont été analysées comme les effectifs, les rémunérations, les conditions d'hygiène et de sécurité, la formation, l'absentéisme, etc.

Ce rapport, qui constitue un élément essentiel du dialogue social, a été présenté à la réunion du Comité Technique de Dijon métropole du 1er juillet 2022 au cours de laquelle il a obtenu un avis favorable des deux collèges (représentants du personnel et de l'établissement public).

LES FONCTIONS EMERGENTES

En 2022, la Direction du Contrôle de Gestion a lancé la préfiguration d'un service « évaluation et transition climatique» qui regroupera les fonctions de contrôle de gestion environnementale et d'évaluation des politiques publiques et permettra, en mobilisant les outils traditionnels du Contrôle de gestion et de l'évaluation, d'accompagner le pilotage de la transition climatique de la Collectivité.

LE NUMÉRIQUE

La métropole gouverne le développement informatique et numérique non seulement pour ses besoins propres, mais aussi pour la Ville de Dijon et 17 autres Communes du territoire. Elle contribue directement à la stratégie et à la performance de ces collectivités, en couplant expertise numérique et expertise métiers...

OPEN DATA, LES DONNÉES POUR DONNER À VOIR LE TERRITOIRE

La métropole de Dijon porte une stratégie de territoire intelligent et durable, qui s'appuie notamment sur un travail de valorisation des données dont elle dispose. Conformément à cette approche "data", a été mis au point, cette année, un portail métropolitain de données ouvertes.

Résultats des élections, inventaire du parc arboré, données démographiques et d'État-Civil, registre des commerces, travaux de voirie, prix du carburant... En réalité, moins que fournir des jeux de données brutes, il est surtout question de mettre à disposition des "visualisations" prêtes à emploi, qui permettent de rendre compte du territoire, de son évolution, sa complexité, ses perspectives...

Au final, l'enjeu est de créer et faire vivre une véritable dynamique territoriale autour des données, impliquant l'ensemble des acteurs pertinents : l'État, les institutions, les collectivités locales, les associations, mais aussi le secteur privé sans oublier le citoyen lui-même. En ce sens, le portail devrait très prochainement ouvrir ses portes aux Communes du territoire désireuses de libérer et partager à leur tour, leurs données.

ECOLES ET ENSEIGNEMENT, LE NUMÉRIQUE AU SERVICE DE L'APPRENTISSAGE

Cette année, a été lancé un ambitieux plan pour l'écoles et l'éducation, qui s'étale sur plusieurs années. Ce plan fait suite au premier effort, accompli il y a plusieurs années déjà, avec le déploiement de quelque 2000 ordinateurs de type Chromebook afin d'introduire l'outil informatique directement dans les salles de Classe.

Il s'agit maintenant de franchir le cap décisif pour intégrer réellement le Numérique dans le processus éducatif... avec l'idée d'en faire un moyen d'intégrer des concepts complexes et plus ou moins abstraits, de développer l'ouverture au monde, la culture de l'apprentissage et la créativité.

Ainsi, plusieurs expérimentations ont été lancées avec succès, en coopération étroite avec les enseignants. Citons par exemple, la mise en place d'une bibliothèque de maquettes interactives, en réalité augmentée 3D, qui renouvellent vraiment l'approche pédagogique des connaissances (mathématiques, géographie, astronomie, sciences de la vie, etc.).

Ou encore la programmation de petits robots comme introduction à la logique et à la résolution de problèmes.

Ces réussites ont aussi montré qu'il est essentiel d'accompagner la pratique car apprendre avec le Numérique exige d'autres réflexes de la part des élèves... et des enseignants !

CITÉ INTERNATIONALE DE LA GASTRONOMIE ET DU VIN, LA GASTRONOMIE 3.0 !

Equipement désormais important de la métropole dijonnaise, la Cité Internationale de la gastronomie et du vin a été inaugurée au printemps 2022. Elle regroupe de grandes expositions, des écoles, des commerces de bouche, une librairie gourmande, une cave, des restaurants et même une "cuisine expérientielle".

Wifi gratuit haute performance, 5G sur l'ensemble du site, site Web, billetterie en ligne... la Cité est évidemment dotée des services numériques indispensables. Au-delà, l'apport numérique bénéfice aussi aux lieux d'exposition, à commencer par le Centre d'interprétation de l'architecture et du patrimoine : vidéos, approches graphiques, parcours ludiques et dispositifs divers...

Et d'autres services numériques sont à l'étude pour enrichir encore le parcours et l'expérience du visiteur.

Chiffres clés

- **19** Collectivités adhérentes : Dijon métropole, Ville de Dijon et 17 autres Communes
- **300** sites desservis pour 150 sites en réseau dont la moitié en très haut débit, grâce à un réseau en fibres optiques de quelque **240 km** sur toute l'agglomération
- **50** sollicitations enregistrées chaque jour par la "hotline" en provenance des agents des 19 Collectivités
- Un parc d'environ **5 000 postes** informatiques dont quelque 1 800 Chromebook dans les écoles ; 600 matériels d'éditique (imprimantes, copieurs, fax)
- **4 000** téléphones fixes dont la plupart en technologie IP et **1 000** téléphones mobiles
- **45 000** messages électroniques échangés chaque jour
- Plusieurs **dizaines de millions** de fichiers partagés en réseau
- Quelque **500** applications de toute nature et pour tous les métiers...
- **40 000** utilisateurs réguliers des services en ligne

LA COMMANDE PUBLIQUE ET LES MOYENS GÉNÉRAUX

La direction porte un nouveau projet : la création d'une nouvelle politique publique de transports de marchandises, la logistique urbaine durable à l'échelle de son territoire pour concilier 4 ambitions:
- faire de la logistique urbaine un levier de la transition énergétique en réduisant les impacts sur l'environnement des flux de marchandises ;
- apaiser le centre ville dijonnais, cœur de ville Unesco historique contraint, et améliorer le cadre de vie des habitants de la métropole;
- améliorer l'efficacité du transport de marchandises et diminuer les externalités négatives ;
- renforcer l'attractivité et la compétitivité de son territoire.

Pour bénéficier d'un appui dans cette démarche, Dijon métropole participe depuis décembre 2021 au programme national Innovations Territoriales et Logistique Urbaine Durable (InTerLUD).

Un diagnostic concernant les flux de marchandises de son territoire (BtoB et BtoC) ainsi que les lieux logistiques a été mené dès le premier trimestre 2022. Ces éléments ont été partagés lors d'une première séance de concertation avec l'ensemble des acteurs économiques locaux et des partenaires institutionnels. Cette concertation se poursuivra autour de la construction **d'un plan d'actions priorisées et d'une charte de logistique urbaine durable à horizon 2023.**

SERVICE LOGISTIQUE

Plateforme de stockage : L'année 2022 a connu une nette augmentation de l'activité par rapport à 2021 :

- Demandes de fournitures traitées :17 255 sorties d'articles (+19.5% / 2021), représentant une valeur totale de 2 993 k€, réparties comme suit :
  -0 219 demandes exprimées par le portail web (+23.5% / 2021), dont 6 814 en livraisons, soit 66.7% des demandes exprimées
  -7 036 demandes aux comptoirs du magasin central (+14.1%/2021)
- * 4 066 bons de commandes émis (-1.2%/2021) représentant 3 055 748 € TTC d'achats (+15.1% CA / 2021), soit une amélioration de 16.5% de la performance des bons de commande,
  - Réceptions de livraisons fournisseurs : 5 313 (-10% / 2021), soit une amélioration de 8.4% du ratio réceptions / bons de commande émis
  -Distributions de supports de communication : 26 réalisées représentant un total de 2 477 adresses distribuées

Autres chiffres clés

- RH : 19 ETP (1 responsable, 5 ETP Livraison, 13 ETP Magasin)
- 6 121 références en stock
- 208 services clients, 148 clients externes

Projet Gestion des Déchets internes :

Afin de poursuivre sa démarche d'exemplarité dans les domaines environnementaux, la collectivité s'est engagée en 2022 à améliorer la gestion de ses propres déchets générés par l'ensemble de ses activités et missions, dans l'objectif de réduire ses impacts sur l'environnement.

Pour cela, une première étape d'état des lieux des déchets générés par ces activités a été réalisée, ainsi que leur mode de gestion, et les méthodes et moyens de tri et de collecte mis à disposition.

L'étude des filières et des différents acteurs (collecte, traitement et valorisation) pour chaque catégorie de déchets a ensuite été menée, conduisant à l'étude des premières pistes d'amélioration, et la mise en place de nouveaux process de gestion.

Des premières actions de sensibilisation d'équipes techniques, ainsi que des premières actions d'amélioration sur un site technique pilote d'accueil de déchets, mutualisé entre services techniques, ont pu être réalisées en fin d'année 2022.

SERVICE ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Dans le cadre de la construction du projet d'administration, la feuille de route 2020 / 2026 comportait, au sein du « projet collectif, cohésion et communication interne », l'action 2-4 visant à réaliser un **diagnostic de l'existant en matière d'affectation des locaux**, des besoins des services et des modalités de suivi des affectations.

L'action visait notamment à obtenir un système de gestion de l'aménagement et de l'occupation des sites en lien avec ses occupants et, de ce fait, de construire une stratégie immobilière, tout en permettant une optimisation des sites actuels dans leurs usages.

Le groupe a donc pu élaborer un ensemble de **préconisations conduisant à construire une nouvelle organisation**, afin de répondre aux besoins de Dijon métropole et de la Ville de Dijon ainsi que de leurs agents en matière d'occupation et d'implantation des locaux tertiaires.

Dans l'attente de la mise en place de cette nouvelle organisation, a été réalisé en 2022 un important premier travail de cartographie des sites administratifs principaux, permettant de visualiser quels agents / services / directions / DGD occupent quels locaux / bureaux. Cette cartographie est **une base indispensable à la construction de préconisations d'amélioration de l'usage des locaux** et donc à la gestion des demandes de mobilités géographiques des directions et services.

Quelques chiffres-clés

Chiffres clés liés au patrimoine :

- Nombre total de bâtiments Dijon métropole et Ville de Dijon : 1 253 réparties sur 520 sites
- 909 bâtiments
- Surfaces tertiaires : 49 100 m² soit 9.4 % de ces surfaces

Chiffres clés liés à l'organisation actuelle :

- nombre de services ou entités intervenants pour une demande de mobilité : 8
- nombre de référents de site: 4

Chiffres clés de la DRH (3 collectivités VD / CCAS / DM)

- nombre d'agents: 2722
- nombre d'agents occupant des fonctions / locaux tertiaires : près de 1000

Enfin, au vu du diagnostic mené par le groupe, il a ainsi été décidé de mettre en place une organisation reposant sur un élargissement de la fonction "référent de site" en tant que facteur de réussite de l'actuelle organisation, une centralisation au sein du service Environnement de travail, un développement et une harmonisation des missions confiées, organisation qui sera mise en place courant 2023.

SERVICE COMMANDE PUBLIQUE

Vente des biens réformés : montant pour 2022 : 112 084 €

Faits marquants :

En 2022, le contexte de pénurie et de hausses de matières premières suite à la crise du Covid 19 et à la guerre en Ukraine, a engendré de nombreuses difficultés d'exécution des contrats de la commande publique.

Grâce à un assouplissement des modifications des conditions financières et de la durée des contrats par un avis du Conseil d'Etat du 15 septembre 2022, Dijon métropole continue d'apporter son soutien aux entreprises en versant une indemnité d'imprévision résultant d'événements imprévisibles.

Par ailleurs, dans le respect du principe de transparence des procédures permettant d'assurer l'efficacité de la commande publique et la bonne utilisation des deniers publics, Dijon métropole et la Ville de Dijon, diffusent sur le profil acheteur AWS toutes les consultations à partir de 10 000 €. Ce qui permet l'accès à la commande publique aux TPE-PME de manière transparente aux achats compris entre 10 000 et 40 000 € HT.

En 2022, une réorganisation des fonctions commande publique et stratégie achat a été nécessaire afin d'offrir une meilleure coordination des projets.

Aujourd'hui, la dimension environnementale, sociale et économique doit être traitée d'une façon transversale avec pour objectif de favoriser l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi, de promouvoir la diversité, l'égalité professionnelle et de lutter contre les discriminations.

D'autres part, l'objectif d'amélioration de la relation fournisseurs et la création de partenariats avec le monde économique local impliquent une mutualisation très intégrée des ressources, c'est pourquoi la mutualisation des deux équipes contribue à ce besoin de vision globale des projets.

Cette réorganisation s'insère dans le cadre de la démarche RSO, Responsabilité Sociale des Organisations, qui permettra de mettre en valeur notamment le projet du SPASER, Schéma de Promotion des Achats Socialement et écologiquement responsables, reprenant les 3 axes du développement durable.

En quelques chiffres, 350 marchés ont été notifiés en 2022 dont 180 aux TPE-PME »

FEUILLE DE ROUTE DE L'ADMINISTRATION 2020-2026

Sous la supervision du comité de pilotage composé du directeur général des services et des directeurs généraux délégués, la réflexion sur l'élaboration de la Feuille de route de l'administration 2020-2026 s'est engagée dès la fin de 2020.

Ce projet d'administration inédit, construit autour de 5 axes et regroupant 31 actions engage notre organisation (Ville, CCAS et métropole) dans une démarche de transformation et d'amélioration continue du service rendu à l'usager, afin de répondre aux différents défis lancés par les multiples bouleversements connus ces dernières années.

AXE 1
CADRE ET OUTILS DU MANAGER

Management, nouveaux arrivants et mobilité interne

AXE 2
PROJET COLLECTIF, COHÉSION ET COMMUNICATION INTERNE

Cohésion, outils collaboratifs, affectation des locaux professionnels, nouveaux espaces de travail et télétravail

AXE
CONDUITE DU

Schéma de mutualisation, des locaux, conduite de harmonisation des comptables, évaluation innovation

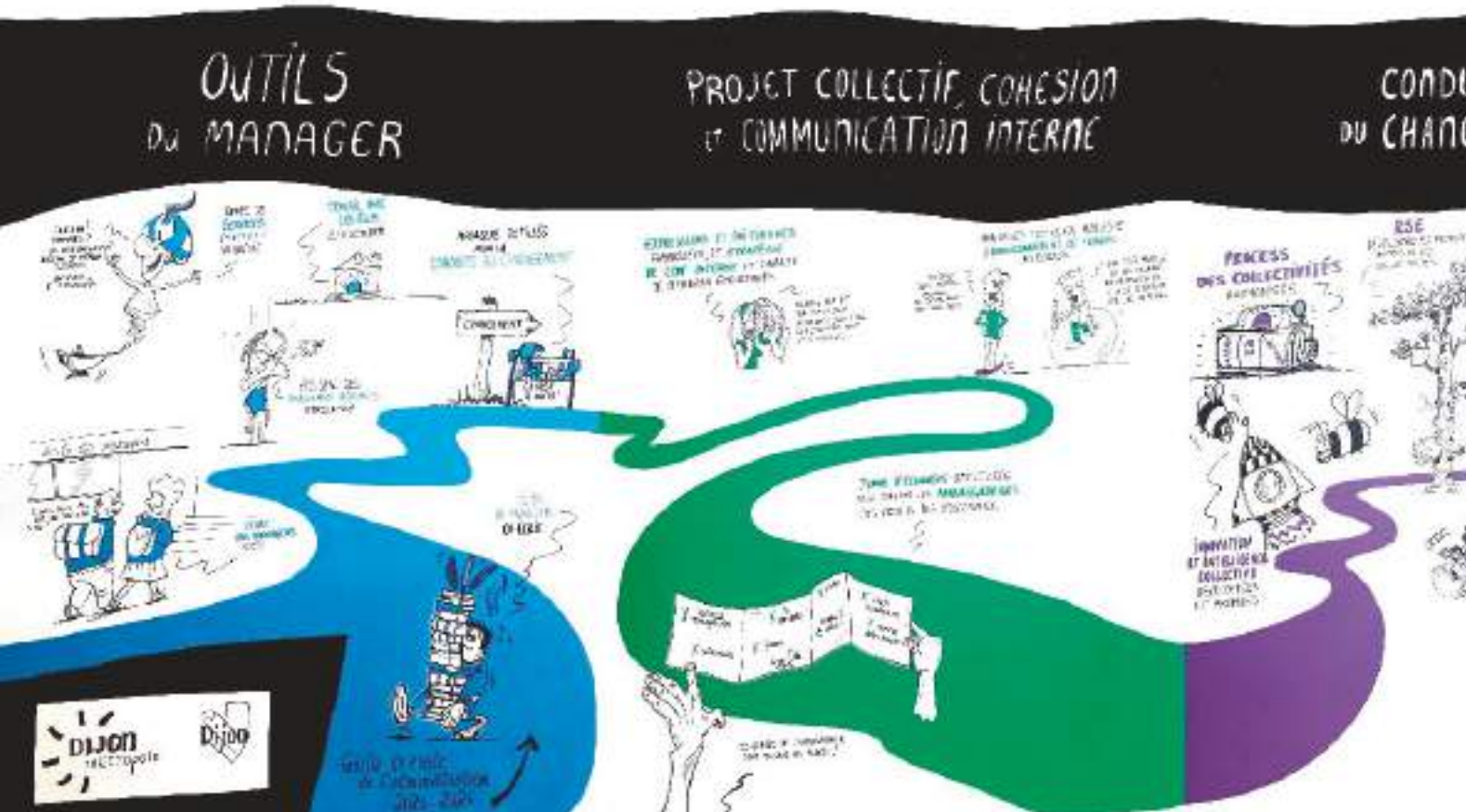

Après ce premier travail participatif de co-construction qui a mobilisé une centaine de cadres de la Collectivité, la feuille de route de l'administration est entrée en 2022 dans sa phase de mise en œuvre.

Chaque action a été confiée à un groupe de travail piloté par un Directeur, avec la mission de faire des propositions au comité de pilotage.

Au 31 décembre 2022, un tiers des 31 actions inscrites dans la Feuille de route ont abouti à des préconisations confiées aux services pour leur mise en œuvre.

Ainsi, la restructuration du temps d'accueil des nouveaux agents a été finalisée, l'évènement MASTERCADRES#1 a été proposé aux 600 cadres et encadrants de notre Collectivité et le design de service est expérimenté dans les points d'accès aux droits métropolitains et à la bibliothèque Mansart.

En matière numérique, le déploiement du parapheur électronique et la dématérialisation complète des actes a débuté pendant que, dans le même temps, la formation aux outils collaboratifs était lancée.

Concernant la participation citoyenne, le Conseil de développement s'est réuni pour la première fois au mois de juin et les dispositifs de participation citoyenne sont désormais ancrés dans les « modes de faire » des services.

Enfin, en décembre a été actée l'ouverture du portail open DATA métropolitain.

Une dizaine d'autres actions verront leur aboutissement dans le courant de l'année 2023, le tiers restant s'inscrivant sur un temps long, tributaire notamment de transformations techniques et numériques plus profondes.

Afin de renforcer sa démarche d'amélioration continue, la Feuille de route de l'administration se poursuit en 2023, en prenant le virage de la responsabilité sociale et environnementale qui devient un axe transversal de l'action des services et de leur performance.

3
CHANGEMENT

gestion du matériel et projet et outils prospectifs, procédures budgétaires et des politiques publiques,

AXE 4
OUTILS COLLABORATIFS

Dématérialisation des actes et des process RH, parapheur électronique, bureau virtuel de l'agent, App mobile OnDijon, outils numériques adaptés

AXE 5
DIMENSION USAGERS

Parcours usager, participation citoyenne et Conseil de développement, design de service, Open data et sites internet

40, avenue du Drapeau
BP 17510 - 21075 Dijon Cedex
Tél. 03 80 50 35 35
contact@metropole-dijon.fr

www.metropole-dijon.fr

Direction de la Communication - Juin 2023 - **Conception et mise en page :** JPM Partner • www.jpm-partner.com • 06/2023